

# UNION DES COMORES



## DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE RGA-2025

RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS  
GLOBAUX





UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*



Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche, et de l'Artisanat



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

## DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE

### RGA-2025

## RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS GLOBAUX

Avril 2026



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE





## PREFACE

Il nous tient à cœur de présenter les résultats du deuxième Recensement Général Agricole des Comores (RGA2-2025), une initiative essentielle pour mieux comprendre la structure et les dynamiques du secteur agricole comorien. Ce recensement a été réalisé sur toute l'étendue du territoire national au cours de la campagne agricole 2023-2024, par dénombrement exhaustif afin de fournir des données fiables, détaillées et actualisées sur des exploitations familiales et les exploitations agricoles hors du secteur des ménages.

L'insuffisance et l'irrégularité de production des statistiques agricoles aux Comores ont historiquement limité la capacité des décideurs à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des programmes et projets de développement. Le précédent recensement agricole réalisé aux Comores remonte à 2004. Depuis ce dernier recensement, il y a environ 21 ans, le secteur agricole a connu des mutations structurelles importantes. Il était donc indispensable d'obtenir une nouvelle photographie des principales caractéristiques du secteur agricole aux Comores, ainsi que de mettre à jour les bases de sondage afin de réaliser une série d'enquêtes nouvelles et diversifiées sur le secteur rural et agricole, basées sur des échantillons représentatifs.

Ainsi, c'est dans le but d'apporter des solutions durables à ces problèmes que le Gouvernement Comorien s'est engagé dans la réalisation du deuxième RGA en publiant l'arrêté N° 24-008/MFBSB/CA du 23 février 2024, portant Institution et organisation du deuxième Recensement Général de l'Agriculture dont les objectifs sont :

1. Fournir aux gouvernements et aux partenaires des données fiables permettant d'atteindre les objectifs de l'émergence 2030 souhaitée par le gouvernement.
2. Mettre en évidence les caractéristiques structurelles de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des eaux et forêts en vue de constituer les références pour mesurer la dynamique du monde rural ;
3. Améliorer la collecte, les traitements, l'analyse et la diffusion des statistiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, des eaux et forêts ;
4. Contribuer au renforcement du système de suivi et évaluation de la stratégie par la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté et le processus de réalisation des objectifs du millénaire pour le développement ;
5. Contribuer au renforcement des capacités techniques des services compétents du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat (MAPA), dans la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des statistiques agricoles.

Dans le cadre du Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP-KM), financé par la Banque mondiale, ce recensement a été conduit selon l'approche classique du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 recommandé par la FAO. Il couvre les

données sur un échantillon des exploitations agricoles familiales dans toutes les entités statistiques de collecte, ainsi que sur la totalité des exploitations hors secteur des ménages par dénombrement exhaustif.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette opération statistique de grande envergure, notamment :

- Le Gouvernement de l'Union des Comores pour son engagement financier et institutionnel ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat
- Ministère des Finances, du Budget et du Secteurs Bancaires
- La Banque Mondiale pour leur soutien financier
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour leur appui technique
- L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) pour l'exécution de cette opération ;
- Le projet de Résilience pour la Sécurité alimentaire (FSRP)
- La Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Elevage (DNSAE)
- Les différents membres des organes du RGA2 (Conseil National, Comité Technique et Coordination Nationale du RGA) ;
- Les experts qui ont participé au comité de lecture
- Le personnel contractuel (superviseurs, agents recenseurs et personnels d'appui administratif) qui s'est sacrifié pour permettre l'exécution des travaux du RGA ;
- Les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et les populations qui ont répondu avec objectivité aux questions du recensement ;
- Les médias pour leur soutien dans la sensibilisation et la diffusion de l'information.

Les résultats du RGA constituent aujourd'hui un outil indispensable pour les décideurs, chercheurs, partenaires au développement et acteurs du secteur agricole. Nous formulons les vœux que ces données soient pleinement exploitées pour guider les politiques et stratégies de développement durable des Comores.

**Mr Moussa Abderemane**

Ministre

Ministère des Finances, du Budget et  
du Secteur Bancaire (**MFBSB**)

**Dr Daniel Ali Bandari**

Ministre

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et  
de l'Artisanat (**MAPA**)

## RESUME

### 1. INTRODUCTION

En 2025, l'INSEED, en collaboration avec Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Élevage, et bénéficiant de l'appui technique de la FAO ainsi que du financement de la Banque mondiale, a conduit le Deuxième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) aux Comores pour actualiser les informations essentielles sur la structure et le fonctionnement du secteur agricole et fournir des données fiables, cohérentes et régulièrement mises à jour pour éclairer les politiques publiques, la planification agricole et le suivi des engagements nationaux et internationaux.

#### 1.1. Aspet méthodologique

Le RGA-2 a couvert toutes les exploitations agricoles familiales et non familiales impliquées dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture. L'opération a été menée sur l'ensemble des trois îles de l'Union des Comores, en milieu rural et urbain. Elle a porté sur les activités de production végétale réalisées durant la campagne agricole décembre 2023 – novembre 2024 et les activités de production animale réalisées durant 12 mois derniers (Mai 2024-Avril 2025).

La collecte du module de base s'est appuyée sur deux questionnaires (Un questionnaire court a servi à identifier les ménages agricoles et un questionnaire détaillé a été administré aux exploitations familiales et non familiales). Après le listage de 73 818 exploitations agricoles dans 964 zones de dénombrement, il y a eu le sondage de 11 454 exploitations familiales (taux de sondage de 15 %) réparties dans toutes les zones de dénombrement avec au plus 12 ménages pour chacune. Ici s'y ajoute

familiales et 148 non familiales. La collecte, réalisée en CAPI avec 422 agents, s'est déroulée en deux phases entre avril et juin 2025: le listing exhaustif puis l'interview des ménages agricoles échantillonnés.

### 2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### 2.1. Volume des exploitations agricoles

73 818 exploitations familiales ont été identifiées, représentant 71 % des ménages répondants, auxquelles s'ajoutent 148 exploitations non familiales, soit un total de 73 966 exploitations. Comparé au RGA-1 de 2004, qui comptait 55 859 exploitations, ce résultat révèle une croissance significative de 32,4 % du nombre d'exploitations agricoles dans le pays. 77 % des exploitations agricoles familiales produisent principalement pour l'autoconsommation, contre 23 % orientées vers la vente.

### 3. STRUCTURE DES MENAGES AGRICOLES ET DE LA POPULATION AGRICOLE

#### 3.1 Taille des ménages agricoles

La taille moyenne des ménages agricoles aux Comores est d'environ 6 personnes. Cette moyenne varie légèrement selon les îles : Ngazidja affiche la moyenne de 6,1 personnes par ménage, Mohéli 5,9 personnes et Anjouan 5,6 personnes.

#### 3.2. Structure des actifs agricoles

Le RGA-2 recense 138 723 actifs agricoles, dont 55 % d'hommes et 45 % de femmes, avec 68 % exerçant l'agriculture comme activité principale. La main-d'œuvre agricole est majoritairement adulte, dominée par les 36-64 ans (54 %), suivis des jeunes de 16-35 ans (35 %), tandis que les plus âgés (65 ans et plus) représentent 9 %. Le niveau

d’instruction reste faible : 38 % n’ont jamais été scolarisés et 34 % ont uniquement le primaire, tandis que le secondaire atteint 25 % et le supérieur 3 %. Enfin, la bancarisation demeure limitée, seulement 41 % des actifs agricoles disposant d’un compte bancaire au niveau national.

#### 4. TERRES AGRICOLES

##### 4.1. Taille de la superficie de l’exploitation agricole

La taille moyenne des exploitations agricoles aux Comores est très réduite, avec seulement 0,40 ha en moyenne, ce qui confirme la prédominance de petites exploitations familiales. Environ 15 % des exploitations ne disposent d’aucune terre car elles se consacrent uniquement à l’élevage. La majorité, soit 57 %, cultive moins de 0,5 ha, et 28 % exploitent entre 0,5 et 1 ha, tandis que moins de 1 % dépassent 1 ha. Ainsi, près de 85 % des exploitations agricoles travaillent sur une superficie inférieure à 1 hectare.

##### 4.2. Superficie des terres agricoles

À l’échelle nationale, les Comores comptent 89 282 hectares de terres agricoles exploitées par les ménages agricoles et les exploitations hors secteur des ménages. L’île de Ngazidja concentre près de la moitié de ces superficies avec 44 561 ha ( $\approx$  50 %), suivie d’Anjouan qui en représente 37 191 ha (42 %). Mohéli, plus petite en superficie, ne totalise que 7 531 ha (8 %), confirmant une répartition très inégale des terres agricoles entre les trois îles.

##### 4.3. Utilisation des terres agricoles

Durant la campagne agricole 2023/2024, 56 576 ha (64 % des terres agricoles) ont été cultivées, dont 57 % consacrées aux cultures temporaires et 7 % aux cultures permanentes. Parallèlement, 31 519 ha (35 %

des terres agricoles) ont été laissées en jachère, tandis que les pâturages ne représentaient que 1187 ha (environ 2 % des superficies agricoles).

#### 5. AGRICULTURE

##### 5.1. Volume des exploitations agricoles engagées dans l’activité de production végétale

Le RGA-2 a recensé 67 149 exploitations agricoles engagées dans l’activité de production végétale (soit 91 % des exploitations agricoles).

##### 5.2. Cultures pratiquées

Aux Comores, l’adoption des cultures est dominée par le bananier (58 738 exploitations, 87 % des exploitations agricoles en production végétale) et le manioc (58 161 exploitations ; 86 %), suivis du taro (28 170 exploitations ; 42 %), les cultures fruitières (20 024 exploitations ; 30 %), le fruit à pain (18 099 exploitations ; 27 %), la patate douce (18 040 exploitations ; 27 %), le maïs (14 368 exploitations ; 21 %) et le girofle (14 367 exploitations ; 21 %). Les légumes (10 095 exploitations ; 15 %) et les ignames (8 548 exploitations ; 13 %) restent moins pratiqués, et l’adoption des cultures comme la vanille (6 634 exploitations ; 10 %), la canne à sucre (5 565 exploitations ; 8 %), et l’ylang-ylang (5 384 exploitations ; 8 %) demeure faible. Parmi les légumes, la tomate (9 %), les piments (8 %) et la carotte (4 %) sont les plus répandus. Pour les arbres fruitiers, le cocotier domine nettement (23 %), suivi du manguiier (21 %) et de l’oranger (16 %), alors que des espèces comme le corossol, le goyavier ou les litchis restent peu fréquentes.

### 5.3. Production des cultures principales

Au niveau national, la production agricole est dominée par les cultures vivrières, avec en tête le bananier (72 809 t) et le manioc (59 149 t), suivis de la patate douce (11 684 t), de l'embrevade (7 920 t), du taro rouge (6 647 t), du taro blanc (5 477 t) et du maïs (4 078 t). Les cultures maraîchères les plus productives sont la tomate (3 161 t) et la pomme de terre (1 166 t). Pour les cultures de rente, la vanille (2 442 t), le girofle (2 178 t) et l'ylang-ylang (355 t) dominant. Du côté des cultures fruitières, le manguier arrive largement en tête avec 10 971 t, suivi du cocotier (1 676 t), du fruit à pain (1 075 t), du jacquier (849 t), puis de l'oranger (507 t), du papayer (420 t), de l'ananas (329 t) et de la banane mûre (272 t). Les productions plus modestes incluent notamment le citronnier (199 t), le corossol (158 t), la mandarine (146 t), l'avocatier (92 t), les litchis (85 t) et la pastèque (25 t), tandis que les volumes les plus faibles concernent le bilimbi (18 t), la goyave rouge, la grenadine (14 t chacune), le raisin (11 t) ainsi que le goyavier et le tamarinier (9 t chacun).

### 5.4. Rendement des cultures

Les rendements agricoles aux Comores varient fortement selon les cultures. Parmi les cultures vivrières, les performances les plus élevées sont observées pour le taro rouge (7,2 tonnes/ha), la pomme de terre (6,3 tonnes /ha), les ignames (5,6 tonnes /ha) et le bananier (5,9 tonnes/ha), tandis que le taro blanc et le maïs restent plus modestes. Les cultures maraîchères affichent également des rendements élevés, notamment la laitue (8,5 tonnes/ha) et le concombre (8,3 tonnes/ha), suivis du

cresson (5,8 tonnes/ha). Du côté des cultures fruitières, le manguier domine nettement avec 17,1 t/ha, surpassant toutes les autres espèces, alors que certaines, comme la goyave rouge et le citronnier, présentent des rendements très faibles. Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence un éventail de performances contrastées, offrant des opportunités pour renforcer la productivité agricole.

## 6. PRATIQUES AGRICOLES

### 6.1. Système de culture

71% des superficies cultivées sont exploitées sous système mixte, contre 29 % en culture pure. Cela confirme une stratégie agricole axée sur la diversification des cultures, la gestion des risques climatiques et l'optimisation des petites superficies disponibles.

### 6.2. Système de de l'irrigation

Durant la campagne agricole 2023/2024, seulement 8 044 exploitations (soit 13 %) ont eu recours à l'irrigation, et sur 56 576 ha de terres cultivées, à peine 5 639 ha (10 %) étaient irrigués, confirmant une forte dépendance de l'agriculture comorienne aux pluies. L'irrigation repose très largement sur les techniques d'irrigation de surface, qui couvrent plus de 88 % des superficies irriguées dans toutes les îles. Les méthodes plus modernes, comme l'aspersion (8 %) et l'irrigation localisée (4 %), restent marginales, mais leur apparition à Anjouan et Ngazidja suggère une évolution progressive vers des pratiques plus durables.

### 6.3. Application des engrais durant la campagne agricole 2023/2024

Durant la campagne agricole 2023/2024, 16 333 exploitations (soit 26 % de celles

engagées dans la production végétale) ont utilisé des engrais, et seules 11 161 ha, soit 20 % des 56 850 ha cultivés, ont été fertilisées. Parmi ces superficies, 54 % l'ont été avec des engrais organiques, 29 % avec des engrais minéraux, et 17 % grâce à une combinaison des deux.

#### **6.4. Application des produits phytosanitaires durant la campagne agricole 2023/2024**

Durant la campagne agricole 2023/2024, seules 6 247 exploitations, soit environ 10 % des producteurs végétaux, y ont eu recours. Sur l'ensemble des terres cultivées, seulement 3 773 ha (7 %) ont été traités, ce qui illustre une faible protection phytosanitaire. Les traitements sont dominés par les insecticides (96 %), tandis que les fongicides (17 %) et les rodenticides (4 %) restent très marginalement utilisés.

### **7. ELEVAGE**

Le RGA-2 recense 49 679 exploitations agricoles engagées dans la production animale, soit 67 % de l'ensemble des exploitations agricoles du pays. Cette activité est principalement concentrée à Anjouan (29 322 exploitations), suivie de Ngazidja (15 929) et de Mohéli (4 427).

Les bovins sont élevés par 22 928 exploitations, pour un total de 55 835 têtes, dont 67 % de femelles. Les ovins concernent 2 808 exploitations et totalisent 9 677 têtes, avec 69 % de femelles. L'élevage caprin, compte 29 635 exploitations et 116 674 têtes, dont 65 % de femelles. Enfin, les volailles sont élevées par 14 739 exploitations, regroupant environ 270 571 têtes dont 121 341 têtes des poules traditionnelles, 106 600 têtes de poules pondeuses, 24 960 têtes de poules de chair (24 960 têtes, soit 9 % du total national)

restent marginales, témoignant d'un développement limité de l'aviculture moderne.

### **8. PECHE**

Les résultats du RGA-2 montrent qu'environ 10 882 ménages agricoles, soit 15 % au niveau national, comptent au moins un membre pratiquant également la pêche. Cette activité est fortement masculine : sur les 14 425 personnes engagées dans la pêche, 11 443 sont des hommes (79,3 %) contre 20,7 % de femmes. Cette répartition souligne une forte domination masculine dans les métiers de la pêche.

### **9. SERVICES AGRICOLES**

#### **9.1. Accès au crédit à des fins agricoles**

Au niveau national, seuls 5 399 ménages agricoles (7 %) ont déclaré avoir demandé un crédit agricole au cours des deux dernières campagnes. Parmi eux, environ 71 % ont obtenu le financement demandé. Les crédits accordés sont principalement orientés vers les activités agricoles, et dans une moindre mesure vers l'élevage et la pêche.

#### **9.2. Adhésion aux organisations paysannes**

Seuls 7 % des ménages agricoles déclarent qu'au moins un membre appartient à une organisation paysanne.

#### **9.3. Appuis aux ménages agricole**

Seulement 9 093 ménages agricoles (soit 12 %) ont déclaré avoir bénéficié d'un appui agricole en un moment donné. L'aide reçue est majoritairement financière (68 % des bénéficiaires), tandis que les appuis matériels (19 %), les semences améliorées (10 %) et l'accompagnement technique (6 %) restent marginalement accessibles. Les soutiens liés à la transformation, aux dons de cheptel ou à d'autres formes d'aide sont

presque inexistants, chacun ne touchant qu'environ 1 % des exploitations agricoles.

#### 9.4. Services de vulgarisation agricole

Les organisations gouvernementales pour la production végétale constituent la première source formelle de vulgarisation agricole, mobilisée par 35 % des ménages agricoles. Les associations d'agriculteurs jouent également un rôle majeur (26%). Les organisations gouvernementales pour la production animale sont marginales (3 % seulement), ce qui reflète une faible structuration de la vulgarisation zootechnique. La catégorie autres domine largement avec 36 %, traduisant la multiplicité d'intervenants (ONG, projets ponctuels, partenaires techniques, initiatives privées).

#### 9.5. Accès au marché

La moitié des ménages agricoles (58 %) atteignent un marché en moins de 30 minutes, ce qui facilite l'écoulement des produits. 23 % nécessitent 31–60 minutes, tandis que 15 % nécessitent 1 à 2 heures de trajet. Une minorité (4 %) met plus de 2 heures pour accéder à un marché, reflétant une certaine marginalisation géographique.

Seuls 4 % des ménages agricoles déclarent qu'au moins un membre a signé un contrat pour la vente de produits agricoles.

### 10. CONTRIANTES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

**Agriculture :** Les principales contraintes au développement agricole sont l'insécurité (49%), le manque de moyens financiers (45%) et l'insuffisance de matériels agricoles (40%), auxquelles s'ajoutent la rareté des semences améliorées (38 %), les maladies de cultures (30 %), le manque d'encadrement

(31%), les ravageurs (22 %) et les effets du changement climatique (23 %). S'y ajoutent des difficultés d'accès aux intrants, notamment les engrais minéraux (19%), organiques (15 %) et produits phytosanitaires (13 %), ainsi que l'état insuffisant des ouvrages hydro-agricoles (14 %). Les problèmes fonciers (15 %) et la faiblesse des prix à la récolte (16 %) constituent également des freins importants.

**Elevage :** L'élevage est surtout freiné par les maladies animales, citées par plus de la moitié des ménages (50,6%), suivies du manque ou insuffisance de moyens financiers (50,8%) et des difficultés d'alimentation et de pâturages (36,5 %). Les éleveurs signalent aussi un insuffisant encadrement technique (32,8%), un accès limité à l'eau pour l'abreuvement (16,1%) et des problèmes d'insécurité (41,5%). S'y ajoutent des difficultés d'accès aux intrants et services vétérinaires, avec des insuffisances notées dans les services de reproduction, l'offre vétérinaire et la gestion sanitaire.

**Peche :** La pêche aux Comores est surtout freinée par le manque ou le coût élevé du matériel (56 %) et par l'insuffisance de fonds d'investissement (49%), limitant fortement la capacité de production des ménages. À cela s'ajoutent des difficultés d'encadrement technique (35%), des problèmes d'alimentation des poissons (20%), et des contraintes liées au conditionnement, à la conservation et aux faibles prix de vente environ 23%). Les conditions climatiques, l'insécurité, l'accès limité aux intrants et la surexploitation des zones de pêche aggravent encore la vulnérabilité du secteur.



## SOMMAIRE

PREFACE .....	iv
RESUME.....	vi
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	x
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	xi
DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE .....	xii
APERÇU DU DEUXIEME RECEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE AUX COMORES .....	1
1.1. Objectifs du RGA-2 .....	1
1.2. Cadre institutionnel .....	1
1.3. Aperçu Méthodologique .....	2
1.3.1. Champ du RGA .....	2
1.3.2. Outils de collecte des données .....	2
1.3.3. Plan de sondage.....	2
1.3.4. Collecte des données.....	2
1.3.5. Procédure d'estimation.....	3
RESULTATS.....	4
2.2.1. Structure par sexe et âge des exploitants agricoles (personnes civiles) .....	5
2.2.2. Structure par sexe des coexploitants agricoles (personnes civiles).....	6
2.2.3. Accès aux formations agricoles des exploitants agricoles (personnes civiles) .....	6
3.1.1. Sexe du chef de ménage agricole .....	10
3.1.2. L'état civil des chefs de ménages agricoles .....	11
3.1.3. Niveau d'instruction des chefs de ménages agricoles.....	11
3.1.4. Taille des ménages agricoles.....	12
3.2.1. Population résidente dans les ménages agricoles.....	13
3.2.2. Structure par groupe d'âges de la population agricole.....	13
3.2.3. Structure par âge et sexe de la population agricole.....	14
3.2.4. Niveau d'instruction de la population agricole (de 5 ans et plus) .....	14
3.2.5. Population Agricole en âges de travailler (Population Active Agricole) .....	15
3.2.6. Répartition de la population agricole (12 ans et plus) selon le type d'emploi au cours des 12 derniers mois.....	16

3.3.1.	Volume des actifs agricoles selon le sexe.....	16
3.3.2.	Volume des actifs agricoles dont le travail sur l'exploitation est l'activité principale .....	17
3.3.3.	Volume des actifs agricoles selon la tranche d'âge .....	17
3.3.4.	Volume des actifs agricoles selon le niveau d'éducation .....	17
3.3.5.	Volume des actifs agricoles selon le type d'activité agricole .....	18
3.3.6.	Volume des actifs agricoles selon l'effectif de travail dans les exploitations agricoles	18
3.3.7.	Volume des actifs agricoles selon le sexe et le temps de travail dans les exploitations agricoles .....	19
3.3.8.	Volume des actifs agricoles avec disposition d'un compte bancaire .....	20
3.3.9.	Volume des actifs agricoles avec utilisation du Mobile money.....	20
5.	SUPERFICIES DES TERRES AGRICOLES ET LEURS UTILISATIONS.....	27
6.	AGRICULTURE.....	30
7.	PRATIQUES AGRICOLES .....	44
7.3.3.	Type d'engrais appliqués.....	48
7.6.	Protection des terres agricoles contre l'érosion.....	51
7.7.	La rotation des cultures.....	51
7.8.	Mécanisation.....	52
8.	ELEVAGE .....	53
8.1.	Volume des exploitations agricoles pratiquant l'élevage .....	53
8.1.1.	Exploitations pratiquant l'élevage comme une activité principale .....	53
8.2.	Elevage des bovins.....	54
8.3.	Elevage des ovins.....	55
8.4.	Elevage des caprins.....	56
8.5.	Elevage des volailles .....	58
8.6.	La dynamique du cheptel .....	59
9.	PECHE .....	62
9.1.	Participation des ménages .....	62
9.1.1.	Répartition des membres du ménage engagés dans la pêche par sexe .....	62
9.2.	Répartition d'exploitations selon l'objectif principale de la pêche .....	63
9.3.	Types d'embarcations utilisés pour la pêche .....	63
10.	SERVICE AGRICOLES .....	64

10.1.	Accès au crédit à des fins agricoles.....	64
10.1.1.	Raisons de non-recours au crédit.....	65
10.1.2.	Taux d'obtention du crédit agricole .....	65
10.1.3.	Sources de crédit .....	65
11.1.4	Types de garanties .....	66
11.1.5.	Durée des crédits obtenus .....	67
11.1.6.	Utilisation sectorielle des crédits obtenus .....	67
11.1.7	Utilisation des crédits agricoles .....	68
11.1.8	Décideur du recours au crédit.....	68
11.2.	Adhésion aux organisations paysannes .....	69
11.3.	Appuis aux ménages agricole .....	70
11.3.1.	Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui à des fins agricoles .	70
11.3.2.	Types d'appuis reçus par les ménages agricoles .....	70
11.3.3.	Organismes fournisseurs d'appui aux ménages agricoles .....	71
11.4.	INFORMATION ET VULGARISATION AGRICOLE .....	72
11.4.1.	Sources d'information agricole.....	72
11.4.2.	Services de vulgarisation agricole.....	73
11.5.	ACCES AUX MARCHES .....	74
11.5.1.	Le temps de trajet jusqu'au marché .....	74
11.5.2.	Signature de contrats de vente.....	74
11.5.2.	Acteurs contractés pour la vente des produits agricoles.....	75
12.	OUTILS ET MATERIELS AGRICOLES .....	76
12.1.	Type de petits outils agricoles utilisées .....	76
12.2.	Engins de pêche et embarcations.....	76
12.3.	Matériels pour vaches laitières .....	77
12.4.	Abris des animaux/installations fixes.....	78
12.5.	Moyens de stockage des produits .....	78
13.	CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.....	79
13.1.	Les principales contraintes à l'agriculture.....	79
13.2.	Contraintes à l'élevage .....	80
13.3.	Contraintes à la pêche .....	82
	ANNEXES .....	84

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des exploitations agricoles selon les îles.....	4
Tableau 2 : Répartition (%) des exploitations agricoles familiales selon le mode de gestion et par île.....	5
Tableau 3 : Répartition (%) des exploitants agricoles (personnes civiles) selon le sexe et par îles	5
Tableau 4 : Répartition (%) des exploitants agricoles familiales(personnes civiles) selon les tranche d'âge de l'exploitant et par île .....	6
Tableau 5 : Répartition (%) des coexploitants agricoles selon le sexe et par île .....	6
Tableau 6 : Répartition (%) des exploitants agricoles (personnes civiles) selon le type de formation agricole reçue et par île .....	7
Tableau 7 : Répartition (%) des exploitation agricoles familiales selon l'objectif principal de la production agricole et par île .....	7
Tableau 8 : Répartition des exploitations agricoles selon l'activité agricole principale pratiquée par île .....	8
Tableau 9 : Répartition des exploitations agricoles familiales selon l'activité non agricole exercée et par île.....	8
Tableau 10 : Répartition (%) des ménages agricoles selon d'autres activités principales autres qu'agricoles et par île .....	9
Tableau 11 : Répartition des exploitations agricoles selon le niveau du revenus issus de la production agricole et par île .....	10
Tableau 12 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon l'état civil et par île .....	11
Tableau 13 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le niveau d'instruction par île ....	12
Tableau 14 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage.....	12
Tableau 15 : Répartition de la population agricole selon le sexe par île .....	13
Tableau 16: Répartition de la population agricoles selon les tranches d'âges par île.....	14
Tableau 17: Répartition de la population agricole (de 5 ans et plus) selon le niveau d'instruction par île .....	15
Tableau 18 : Répartition de la population agricoles (12 ans et plus) selon le type d'emploi au cour des 12 derniers mois par île .....	16
Tableau 19 : Répartition des actifs agricole par sexe et îles .....	17
Tableau 20: Répartition actifs agricoles dont le travail sur l'exploitation est l'activité principale selon les îles.....	17
Tableau 21: Répartition des actifs agricoles par tranche d'âge et îles .....	17
Tableau 22: Répartition des actifs agricoles par tranche d'âge et îles.....	18
Tableau 23: Répartition des actifs agricoles selon le type d'activité agricole et par île .....	18
Tableau 24: Répartition des actifs agricoles selon le temps de travail .....	19
Tableau 25: Répartition des actifs agricoles selon le sexe et le temps de travail et par îles .....	20
Tableau 26: Répartition des actifs agricoles avec disposition d'un compte bancaire, par île .....	20
Tableau 27 : Répartition des actifs agricoles avec utilisation du système Mobile Money, par île.	21
Tableau 28 : Répartition des exploitations agricoles (exploitations agricoles familiales et hors ménage) selon le nombre de champs et par île.....	21

Tableau 29 : Répartition des champs selon la durée de déplacement (à pied), par îles .....	22
Tableau 30: Répartition des champs selon l'emplacement topographique, par île .....	23
Tableau 31 : Répartition des exploitations agricoles selon les catégories de taille de la superficie de l'exploitation agricole, par île.....	24
Tableau 32 : Répartition des champs par mode d'acquisition et par île.....	25
Tableau 33: Répartition des superficies des terres agricoles selon le mode de faire valoir par île .....	26
Tableau 34 : Répartition des ménages agricoles selon le droit foncier et par île.....	26
Tableau 35: Répartition des ménages agricoles ayant droit foncier dans lesquels au moins une femme détient un droit reconnu sur les terres agricoles, selon les îles .....	27
Tableau 36 : Répartition des superficies des terres agricoles selon les île.....	27
Tableau 37 : Répartition des superficies de terres agricoles selon les catégories fondamentales d'utilisation des terres par île.....	28
Tableau 38 : Répartition des superficies agricoles selon les catégories agrégées d'utilisation des terres par île .....	30
Tableau 39: Répartition des exploitations agricoles pratiquant l'agriculture par île .....	30
Tableau 40 : Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes types de culture pratiquée et par île.....	33
Tableau 41: Répartition en effectif et pourcentage des exploitations agricoles par types de culture pratiquée et par île.....	34
Tableau 42: Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes types de légumes pratiquées et par île.....	36
Tableau 43 : Répartition des exploitations végétales cultivant les différents type de légumes par île .....	37
Tableau 44: Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes cultures fruitières pratiquées et par île .....	39
Tableau 45: Répartition en effectif et pourcentage des exploitations végétales pratiquant les différents type de fruits par île .....	40
Tableau 46: Répartition de la production de différents cultures vivrières par île .....	41
Tableau 47 : Répartition de la production de différents cultures maraichères par île .....	42
Tableau 48: Répartition de la production de différents cultures de rente par île .....	42
Tableau 49: Répartition de la production de différents cultures fruitières par île .....	43
Tableau 50 : Rendements des principales cultures pratiquées ( en tonnes/ha) .....	44
Tableau 51 : Répartition des superficies des terres cultivées selon le système de culture par île .....	45
Tableau 52 : Répartition des exploitations qui ont fait l'irrigation par île .....	45
Tableau 53 : Répartition des superficies des terres cultivées selon la pratique de l'irrigation par île.....	45
Tableau 54 : Répartition des superficies des terres irriguées selon le mode d'irrigation par île .....	46
Tableau 55: Répartition des superficies des terres irriguées selon la principale source d'eau par île.....	46
Tableau 56 : Répartition (en %) des exploitations qui ont appliqué des engrais par île .....	47
Tableau 57: Répartition des superficies des terres cultivées selon l'application des engrais par île.....	48

Tableau 58: Répartition des superficies des terres fertilisées selon le type d'engrais par île.....	48
Tableau 59: Répartition des exploitations en production végétale ayant appliquées des produits phytosanitaires par île .....	49
Tableau 60: Répartition des superficies des terres cultivées selon l'application des produits phytosanitaire par île.....	49
Tableau 61 :Répartition des superficies des terres cultivées et traitées selon le type de produits phytosanitaires, par île .....	50
Tableau 62 : Répartition des superficies des terres agricoles selon l'existence d'arbres agroforestiers, par île .....	51
Tableau 63 : Répartition des superficies des terres agricoles protégées contre l'érosion et par île.....	51
Tableau 64: Répartition (en %) des superficies des terres en culture soumises à une rotation des cultures par île.....	52
Tableau 65: Répartition (en %) des superficies des terres cultivées selon le mode de labour par île.....	52
Tableau 66 : Répartition des exploitations pratiquant l'élevage par île.....	53
Tableau 67 : Répartition des exploitations-éleveurs des bovins selon le nombre des têtes par île .....	54
Tableau 68: Effectif des bovins selon le genre et l'âge .....	55
Tableau 69: Répartition des exploitations éleveurs les ovins selon le nombre des têtes par île .....	55
Tableau 70: Effectif des ovins selon le genre, âge et race.....	56
Tableau 71: répartition des éleveurs des caprins selon le nombre des têtes par île .....	57
Tableau 72: Effectif des caprins selon le genre et l'âge.....	58
Tableau 73: Répartition des éleveurs des volailles selon le nombre des têtes par île .....	58
Tableau 74: Effectif des volailles par type .....	59
Tableau 75: Variation de stock des bétails.....	61
Tableau 76: Répartition des ménages agricole pratiquant la pêche par île .....	62
Tableau 77: Répartition des membres du ménage par sexe qui sont engagés dans la pêche par île.....	62
Tableau 78: Répartition des pêcheurs selon l'objectif principale de la pêche, par île.....	63
Tableau 79: Répartition des pêcheurs par type d'embarcations utilisés pour la pêche, par île...64	64
Tableau 80: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a demandé du crédit à des fins agricoles durant les 2 dernières campagnes agricoles.....	64
Tableau 81: Répartition des ménages agricoles selon les principales raisons du non-recours au crédit.....	65
Tableau 82: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu le crédit demandé.....	65
Tableau 83: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon les sources de crédit .....	66
Tableau 84: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon les types de garantie donnée pour le crédit.....	66
Tableau 85: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon la durée du crédit .....	67

Tableau 86: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon le secteur d'activité pour lequel le crédit a été utilisé .....	67
Tableau 87: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon l'utilisation du crédit .....	68
Tableau 88: Répartition des ménages agricoles selon le genre de la personne qui a pris la décision de recourir au crédit.....	69
Tableau 89: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre de l'exploitation est membre d'une organisation/association paysanne.....	69
Tableau 90: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre de l'exploitation est membre d'un organisation/association selon le domaine d'activité .....	70
Tableau 91: Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui ou non .....	70
Tableau 92: Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui par types d'appui .....	71
Tableau 93: Répartition des ménages agricoles selon l'organisme ayant fourni l'appui .....	72
Tableau 94: Répartition des ménages agricoles selon les sources d'information agricole par île .....	73
Tableau 95: Répartition des ménages agricoles selon les sources des services de vulgarisation agricole utilisés.....	74
Tableau 96: Répartition des ménages agricoles selon le temps de trajet jusqu'au marché le plus proche de votre ménage pour la vente des produits agricoles .....	74
Tableau 97: Répartition des ménages agricoles selon qu'au moins l'un des membres du ménage a signé un contrat avec les autres pour la vente des produits agricoles .....	75
Tableau 98: Répartition des ménages agricoles selon la catégorie d'acteurs contracté pour la vente des produits agricole.....	75
Tableau 99: Répartition des exploitations par type de petits outils agricoles utilisées .....	76
Tableau 100: Répartition des exploitations par engins de pêche et embarcations .....	77
Tableau 101: Répartition des exploitations par matériels pour vaches laitières .....	78
Tableau 102: Répartition des exploitations par possession d'abris des animaux/installations fixes.....	78
Tableau 103: Répartition des exploitations par moyens de stockage des produits .....	79
Tableau 104: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de l'agriculture dans votre ménage et par île.....	80
Tableau 105: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de l'élevage dans votre ménage et par île.....	81
Tableau 106: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de la pêche dans votre ménage et par île.....	82

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des exploitations agricoles par île .....	4
Graphique 2 : Répartition (%) des exploitants agricoles familiales (personnes civiles) ayant reçue au moins un formation agricole par île.....	7
Graphique 3 : Répartition(%) des chef des ménages agricoles selon le sexe et par île.....	11
Graphique 4 : Taille moyenne des ménages agricoles par île.....	13
Graphique 5: Pyramide d'âges de la population Agricole.....	14
Graphique 6 : Population en âges de travailler par île (Population active agricole).....	15
Graphique 7 : Nombre moyen de champs par exploitation agricole .....	22
Graphique 8 : Taille moyenne de l'exploitation.....	24
Graphique 9: Répartition ((%) des exploitations éleveurs qui font l'élevage comme activité principale par île.....	53

## SIGLES ET ABREVIATIONS

CAPI : Computer-Assisted Personal Interviewing

DNSAE : Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l’Elevage

FAO : Food and Agriculture Organisation of the United Nations

INSEED : l’Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques

MAPA : Ministère de l’Agriculture et de l’Artisanat

ODD : Objectifs de Développement Durable

RGA-2 : Deuxième Recensement Général de l’Agriculture

## DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE

**Agriculture** : est la culture de plantes destinées à l'alimentation humaine, à l'alimentation animale ou à d'autres usages commerciaux.

**Élevage** : c'est la gestion des animaux/bétail, faite principalement pour produire du lait de la viande, des œufs... destinés à la consommation humaine, animale ou à d'autres usages commerciaux.

**Pêche** : La pêche est l'activité consistant à capturer des animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques bivalves, céphalopodes et gastéropodes, etc.) dans leur biotope (océans, mers, cours d'eau, étangs, lacs, mares). Elle est pratiquée par les pêcheurs, profession (pêche commerciale), comme loisir (pêche récréative ou pêche sportive) ou pour assurer une autosuffisance alimentaire (pêche de subsistance).

**Aquaculture** : élevage d'organismes aquatiques, tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux, en zones continentales et côtières, impliquant une intervention dans le processus d'élevage en vue d'en améliorer la production, et la propriété individuelle ou juridique du stock en élevage.

**Recensement General agricole** : opération statistique de collecte, de traitement et de diffusion des données sur la structure de l'agriculture, couvrant l'ensemble ou une partie importante d'un pays. Les données structurelles typiques collectées lors d'un recensement de l'agriculture couvrent les sous-secteurs d'agriculture, élevage, aquaculture et pêche.

**Ménage** : Le concept de ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Un ménage peut être soit (a) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire, une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple, soit (b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes vivant ensemble, qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent dans une mesure variable mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique ; le groupe peut se composer, soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et l'autre catégorie" (UN, 2015b, paragraphe 2.33).

**Ménage agricole** : le ménage agricole fait référence au ménage dans lequel au moins une personne est engagée dans des activités agricoles ; c'est-à-dire que ce soit dans le domaine des cultures ,de l'élevage ou de la pêche.

**Exploitation agricole** : "Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions

territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation.

**Exploitations relevant du secteur des ménages :** exploitations gérées par les membres du ménage.

**Exploitations ne relevant pas du secteur des ménages :** exploitations qui sont dans des secteurs autres que le secteur des ménages, tels que les entreprises, exploitations d'Etat, les sociétés les coopératives, les écoles privées et les institutions religieuses.

**Exploitant agricole :** personne civile, groupe de personnes civiles ou personne morale qui prend les grandes décisions concernant l'utilisation des ressources et qui exerce un contrôle de gestion sur le fonctionnement de l'exploitation agricole. L'exploitant agricole a la responsabilité technique et économique de l'exploitation et peut assumer toutes les responsabilités directement, ou déléguer les responsabilités liées à la gestion quotidienne des travaux à un gestionnaire embauché. L'exploitant agricole du secteur familial est souvent, mais pas toujours, le chef du ménage. L'exploitant agricole peut effectuer d'autres travaux en plus d'être exploitant ; être « agriculteur » n'est peut-être même pas sa profession principale. Il convient de faire une distinction entre un exploitant agricole et un dirigeant salarié.

**L'unité statistique** est l'unité de base pour laquelle les données sont collectées. Dans le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020, l'unité statistique est l'exploitation agricole. Dans le cas de L'Union des îles Comores, vu que l'agriculture et l'élevage sont plus pratiqués par le secteur des ménages ayant des exploitations agricoles gérées ensemble dans leur propre compte, le consensus est qu'une exploitation agricole correspond généralement à un ménage engagé dans des activités de production agricole pour compte propre (soit pour la vente soit pour son propre usage). Même si les activités agricoles des différents membres d'un ménage sont relativement indépendantes, les revenus ou les produits générés par chacun d'entre eux sont généralement mis en commun. Souvent, les différents membres d'un même ménage possèdent leurs propres terres, mais mènent leurs opérations agricoles comme s'il s'agissait d'une seule unité. Il y a plusieurs avantages à assimiler l'exploitation agricole au ménage : l'identification de l'exploitation dans le recensement général agricole est simplifiée et l'analyse des caractéristiques des ménages est facilitée. Dans le secteur non ménager, l'unité statistique pour le recensement agricole reste l'exploitation agricole.

**Chef du ménage :** Personne considérée par le ménage comme assumant l'entière responsabilité du ménage. Cette personne ne doit pas nécessairement être une personne âgée du ménage. Il peut s'agir d'un père, d'une mère ou de tout autre membre responsable du foyer présent .

**Activités agricoles pour le propre compte du ménage :** En d'autres termes, toutes les activités de production agricole pour compte propre des membres d'un ménage donné sont généralement menées sous une direction unique. La gestion de ces activités s'accompagne le plus souvent de dispositions communes pour l'alimentation et d'autres besoins essentiels, de la mise en commun des revenus et de l'établissement d'un budget commun. Aux Comores, il est

rare que différents membres d'un ménage exploitent des terres agricoles ou élèvent du bétail de manière totalement indépendante tout en mettant en commun leurs revenus. Il est également peu courant que les membres d'un ménage exploitent collectivement la terre ou le bétail tout en disposant chacun d'un budget familial distinct. Même lorsque certains membres du ménage mènent de manière relativement indépendante leurs activités agricoles, les revenus ou les produits obtenus sont généralement mis en commun.

**Structure de la population :** La structure d'une population est sa composition (répartition) selon divers critères. Ces critères peuvent être spécifiquement démographiques (âge, sexe, état matrimonial, etc.) ou non (nationalité, religion, niveau d'instruction, activité économique, etc.), considérés à part ou en association.

**Population active :** La population active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15- 64ans ou plus), et qui, au cours de la période de référence, ont eu à occuper ou occupe un emploi ; ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et/ou qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi). Ce concept de population active permet de mesurer le taux d'activité, qui est le rapport de l'ensemble de la population active à celle en âge de travailler.

## APERCU DU DEUXIEME RECEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE AUX COMORES

Le secteur agricole occupe une place centrale dans l'économie et la société de l'Union des Comores. Il constitue la principale source de subsistance et de revenus pour une large majorité de la population, contribue de manière significative au PIB national et assure la sécurité alimentaire du pays.

La disponibilité de données statistiques fiables, détaillées et régulièrement actualisées est indispensable pour éclairer la planification agricole, orienter les politiques publiques et suivre les engagements nationaux, régionaux et internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), et la Vision 2030 de l'Union des Comores.

C'est dans ce contexte que l'Union des Comores, à travers l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), en collaboration avec la Direction Nationale de la Stratégie Agricole et de l'Élevage (DNSAE), avec l'appui technique de la FAO et l'appui financier de la Banque Mondiale, a conduit le Deuxième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) aux Comores.

### 1.1. Objectifs du RGA-2

L'objectif général du RGA-2 était de fournir une base de données statistique exhaustive, cohérente et actualisée sur la structure de l'agriculture comorienne, afin de soutenir l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles, de développement rural, de sécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles.

Spécifiquement, RGA-2 a permis de :

- Mesurer le nombre, la répartition géographique et les caractéristiques des ménages et exploitations agricoles ;
- Décrire les modes d'utilisation des terres et la structure foncière ;
- Identifier les principales cultures vivrières et de rente, ainsi que les superficies et rendements associés ;
- Quantifier les effectifs de bétail et les pratiques d'élevage ;
- Évaluer les équipements, intrants et infrastructures agricoles disponibles ;
- Quantifier la production des cultures (vivrières, maraichères)
- Recueillir des informations sur la pêche, l'aquaculture et les activités connexes ;
- Mesurer des indicateurs de vulnérabilité, de résilience et de sécurité alimentaire ;
- Créer une base de sondage pour les enquêtes agricoles futures.

### 1.2. Cadre institutionnel

La mise en œuvre du deuxième Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) des Comores a reposé sur un dispositif institutionnel. Le Gouvernement comorien s'est engagé dans cette opération en publiant l'arrêté N° 24-008/MFBSB/CA du 23 février 2024, portant institution et organisation du deuxième Recensement Général de l'Agriculture. Cet arrêté a instauré les organes du RGA, notamment le Conseil National du Recensement Général de l'Agriculture ; le Comité Technique du Recensement Général de l'Agriculture, la Coordination Nationale du RGA. Les principaux acteurs du RGA-2 sont : L'Institut National de la Statistique et des Études

Économiques et Démographiques (INSEED), le Ministère de l'Agriculture, et de l'Artisanat (MAPA), le Comité de pilotage national, l'équipe de coordination, le Comité technique.

### 1.3. Aperçu Méthodologique

#### 1.3.1. Champ du RGA

Sur le plan des unités statistiques, le RGA2 a couvert toutes les exploitations agricoles familiales et non-familiales impliquées dans l'agriculture, et/ou dans l'élevage, la pêche et l'aquaculture ainsi que la sylviculture. Au plan géographique, le RGA2 a couvert les trois îles constituant l'Union des Comores à savoir Ngazidja (Grande Comores), Anjouan (Ndzouani) et Mohéli (Mwali) aussi bien le milieu rural que le milieu urbain. Le RGA2 a porté sur les secteurs agricoles dont la production végétale, l'élevage, la pêche et l'aquaculture ainsi que l'exploitation des ressources forestières. Le RGA a couvert les activités agricoles réalisées dans la campagne agricole du décembre 2023-novembre 2024 et les activités de production animale réalisées durant 12 mois derniers (Mai 2024-Avril 2025).

#### 1.3.2. Outils de collecte des données

Pour collecter les données du module de base, le RGA2 a utilisé deux questionnaires qui ont été conçus conformément aux recommandations du Programme Mondial 2020 des Recensements de l'Agriculture. Il s'agit de :

- Le questionnaire court : pour lister les ménages et identifier ceux qui sont engagés dans les activités agricoles.
- Le questionnaire du module de base relatif aux exploitations relevant du secteur des ménages, couvrant les exploitations familiales.
- Le questionnaire du module de base relatif aux exploitations ne relevant pas du secteur des ménages et qui sera mené avec un ratisage complet de la population cible.

#### 1.3.3. Plan de sondage

La base de sondage est constituée de la liste des 73 818 exploitations agricoles familiales (souvent les ménages agricoles) dénombrées en 2025 sous l'opération du RGA2 réparties dans toutes les 964 zones de dénombrement. En ajout, cette base des ménages est complétée par la liste de 148 exploitations agricoles non-familiales (entreprises, coopérative, associations...) identifiées dans toutes les îles de l'Union des Comores.

Il faut noter que pour administrer le questionnaire pour les exploitations familiales, toutes les zones de dénombrement ont été prises et il y a eu l'échantillonnage aléatoire de 18 ménages dont 6 de remplacement et 12 ménages agricoles par chaque zone de dénombrement ont été dénombrés. Enfin, la taille de l'échantillon équivaut à 11 454 exploitations familiales réparties dans toutes les zones de dénombrement du pays. Le taux de sondage final est de l'ordre de 15 %, ce qui permet d'obtenir des résultats fiables au niveau des îles et des Préfectures/Régions.

#### 1.3.4. Collecte des données

La collecte a été réalisée à l'aide de tablettes et smartphones, utilisant l'application CSPro CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing). Cette approche a permis de réduire les erreurs de saisie grâce à des contrôles de cohérence intégrés, de géolocaliser les ménages agricoles visités et d'accélérer la transmission des données vers le serveur central.

La collecte des données pour le RGA2 a été réalisée en deux phases distinctes :

- Première phase : Elle a consisté à lister tous les ménages dans toutes les zones de dénombrement. Cet exercice visait à identifier les ménages engagés dans des activités de production végétale et/ou d'élevage, pêche, aquaculture et sylviculture au cours de l'année agricole 2023/2024.
- Deuxième phase: Elle a été consacrée aux interviews des ménages agricoles échantillonnés. Un questionnaire structuré a été utilisé pour recueillir toutes les informations sur les activités agricoles menées durant l'année agricole 2023/2024. La collecte des données a débuté dès le 27 Avril 2025 et s'est achevée le 16 Juin 2025. La technique CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) a été utilisée pour améliorer la rapidité et la qualité des données. L'enquête a mobilisé 422 agents de terrain, dont 332 enquêteurs, 67 contrôleurs, 24 cartographes avec l'appui de 21 superviseurs et 8 de la coordination technique, répartis sur les trois îles de l'Union des Comores (Ngazidja, Anjouan et Mohéli).

### 1.3.5. Procédure d'estimation

Le tirage ayant été fait à un degré, les probabilités pour qu'une exploitation agricole appartienne à l'échantillon ont été calculées. La probabilité pour qu'un ménage agricole  $i$  soit inclus dans l'échantillon est :

$$p_i = n_h / N_h$$

où :  $p_i$  est la probabilité d'inclusion d'un ménage agricole,  $n_h$  = nombre de ménages agricoles échantillonnés dans la zone de dénombrement  $h$  ;  $N_h$  = nombre total de ménages agricoles dans la zone  $h$ . Enfin, le poids (taux d'extrapolation) est calculé comme l'inverse de la probabilité d'inclusion du tirage.

$$w_i = 1/p_i$$

L'estimation de chaque variable est obtenue en pondérant la valeur observée par le taux d'extrapolation.

Estimation du total : Pour une variable  $y_i$  observée sur le ménage agricole  $i$ , l'estimation est :

$$\hat{Y} = \sum (w_i \times y_i) \text{ pour tous les ménages } i \text{ de l'échantillon.}$$

Estimateur de la proportion

$$\hat{P}_a = \frac{\sum_{i=1}^n x_i}{n} = \frac{n_a}{n}$$

Où

$\hat{P}_a$  := estimation de l'échantillon de la proportion d'unités ayant la caractéristique  $a$

$n_a$  = nombre d'unités échantillonnées présentant la caractéristique  $a$   
 $n$  = nombre d'unités échantillonnées.

Estimateur de la moyenne :  $\bar{x} = \frac{\sum_{i=1}^n w_i x_i}{\sum_{i=1}^n w_i}$

où :

- $\bar{x}$  = moyenne pondérée
- $x_i$  = valeur de la variable  $x$  pour une

## RESULTATS

### 2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

#### 2.1. Volume des exploitations agricoles

Le Recensement Général de l'Agriculture (RGA-2) aux Comores, réalisé en 2025, avait pour objectif de recueillir des informations exhaustives sur les exploitations agricoles afin de mieux comprendre la structure et la dynamique du secteur agricole.

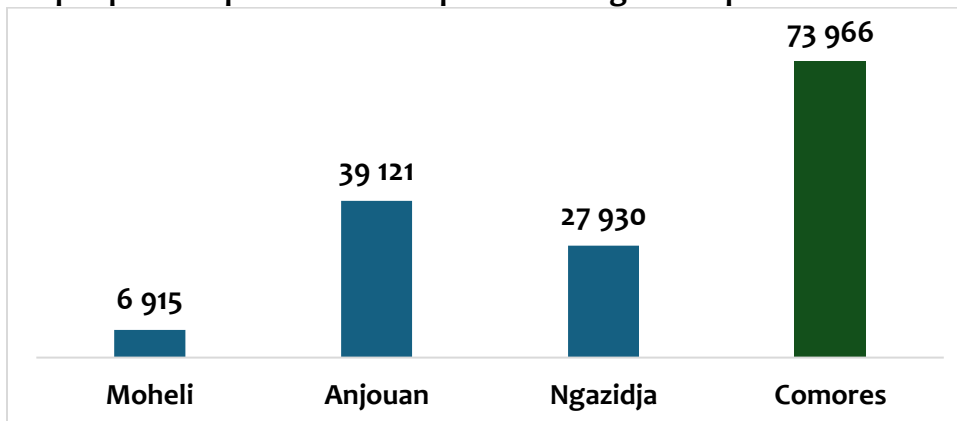
Lors du RGA-2, il a été demandé à chaque ménage si, durant la campagne agricole 2023-2024, au moins l'un de ses membres avait exercé une activité agricole (telle que l'agriculture, l'élevage, la pêche et/ou la sylviculture) pour son propre compte ou pour le compte du ménage. A l'échelle nationale, le RGA-2 a dénombré 73 818 exploitations agricoles familiales (ménages agricoles). Cela représente 71 % des ménages ayant répondu à la question. A ces exploitations familiales s'ajoutent 148 exploitations agricoles non familiales, portant le nombre total d'exploitations agricoles recensées à 73 966. Le RGA-1 de 2004 avait dénombré 55 859 exploitations, et les résultats actuels indiquent une hausse de 32,4 %, révélant une expansion notable du secteur agricole.

**Tableau 1 : Répartition des exploitations agricoles selon les îles**

Ile	Ménage agricole		Ménage non agricole		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mohéli	6 915	79,15	1 822	20,85	8 737	100,00
Anjouan	39 121	79,44	10 124	20,56	49 245	100,00
Ngazidja	27 930	60,64	18 130	39,36	46 060	100,00
Comores	73 966	71,09	30 076	28,91	104 042	100,00

La répartition spatiale des exploitations agricoles par île révèle qu'en volume, Anjouan regroupe le plus grand nombre d'exploitations agricoles (39 121), soit 53 % du total national, devant Ngazidja qui enregistre 27 930 exploitations agricoles (soit 38 %) et Mohéli qui compte 6 826 exploitations agricoles (soit 9 %).

**Graphique 1 : Répartition des exploitations agricoles par île**



## 2.2. Gestion des exploitations agricoles familiales

Le tableau 2 présente la répartition des exploitations agricoles familiales selon le mode de gestion dans les trois îles des Comores. Dans l'ensemble des Comores, près de 62 % des exploitations agricoles sont gérées par un seul membre du ménage (personne civile), environ 37 % sont gérées par le groupe des personnes civiles (co-exploitants) et seulement environ 1 % sont gérées par un régisseur salarié.

La structure du type d'exploitant varie sensiblement d'une île à l'autre. Anjouan présente une gestion quasi paritaire entre exploitants individuels (51 %) et coexploitants (48 %), tandis que le recours à un régisseur salarié demeure marginal (1 %). A Ngazidja qui compte le modèle est plus individualisé, environ 72 % des exploitations agricoles sont gérées par une personne civile, environ 27 % sont par des coexploitants, et près de 1 % par un régisseur salarié. Mohéli affiche la configuration la plus individualisée du pays avec 87 % d'exploitations gérées par une personne civile, 12 % par des coexploitants, et 1 % par un régisseur salarié.

**Tableau 2 : Répartition (%) des exploitations agricoles familiales selon le mode de gestion et par île**

île	Nombre des exploitations agricoles familiales	Type de l'exploitant(gérant)			Total
		Personne civile	Groupe de personnes civiles(coexploitants)	Régisseur	
Moheli	6 878	86,82	11,87	1,31	100,00
Anjouan	39 083	50,92	48,18	0,90	100,00
Ngazidja	27 857	72,53	26,91	0,56	100,00
Comores	73 818	62,42	36,77	0,81	100,00

### 2.2.1. Structure par sexe et âge des exploitants agricoles (personnes civiles)

Le tableau 3 présente la répartition des exploitations agricoles familiales selon le sexe des exploitants agricoles (personnes civiles). Dans l'ensemble des Comores, environ 69 % des exploitants agricoles (personnes civiles) sont de sexe masculin, contre 31 % par des exploitantes de sexe féminin (ratio H/F  $\approx$  2,26). A Mohéli, la structure par sexe est 77 % d'hommes et 23 % de femmes (ratio H/F  $\approx$  3,32), indiquant une composition nettement masculine ; à Anjouan, elle est de 66 % d'hommes et 34 % de femmes (ratio H/F  $\approx$  1,91), traduisant une prédominance masculine ; à Ngazidja, elle s'établit à 71 % d'hommes et 29 % de femmes (ratio H/F  $\approx$  2,41), montrant une majorité d'hommes. Cette forte prédominance masculine traduit une structure agricole où les hommes occupent majoritairement les rôles de gestion.

**Tableau 3 : Répartition (%) des exploitants agricoles (personnes civiles) selon le sexe et par île**

Ile	Sexe de l'exploitant(personne civile)		Ensemble
	Hommes	Femmes	
Moheli	76.84	23.16	100.00
Anjouan	65.62	34.38	100.00
Ngazidja	70.72	29.28	100.00
Comores	69.31	30.69	100.00

Le tableau 4 présente la répartition des exploitants agricoles ménagers par tranche d'âge dans les trois îles des Comores. La majorité des exploitants agricoles ménagers se situe dans la tranche

des 36-64 ans (61 %), suivie des 25-35 ans (22 %), tandis que les moins de 25 ans et les 65 ans et plus représentent respectivement environ 7 % et 10 %. A Mohéli, le profil est dominé par les exploitants de 36–64 ans (64 %) avec une proportion notable de 25–35 ans (24 %), et les exploitants jeunes de moins de 25 ans sont très minoritaires (près de 4 %). Anjouan présente un profil plus vieillissant, avec une prédominance d’exploitants de 45–64 ans (55 %). A Ngazidja, le profil est dominé par les exploitants de 45–64 ans (67 %) et par la part la plus élevée de seniors (13 %).

**Tableau 4 : Répartition (%) des exploitants agricoles familiales (personnes civiles) selon les tranches d’âge de l’exploitant et par île**

Ile	Tranche d’âge				Total
	Moins de 25 ans	25-35	36-64	65 ans et plus	
Mohéli	3,52	24,29	64,22	7,97	100,00
Anjouan	10,70	27,52	54,70	7,07	100,00
Ngazidja	4,32	15,19	67,33	13,15	100,00
Comores	6,97	21,70	61,47	9,86	100,00

### 2.2.2. Structure par sexe des coexploitants agricoles (personnes civiles)

Le tableau 5 montre qu’au niveau national, 86 % des coexploitants sont très majoritairement mixtes (hommes et femmes) tandis que les groupes uniquement hommes (8 %) et uniquement féminins (6 %) restent minoritaires, ce qui suggère une forte cogestion hommes-femmes dans l’organisation collective des exploitations.

Des écarts apparaissent entre les îles. Anjouan se distingue par la part mixte la plus élevée (90 %) et un quasi-équilibre parmi les monosexes (5 % uniquement hommes et 5 % uniquement femmes). A Mohéli, malgré 81 % d’unités mixtes, la part « uniquement hommes » reste élevée (14 %), soit près du triple des « uniquement femmes » (5 %). A Ngazidja, la part mixte est la plus élevée aussi (79 %) et les unités uniquement hommes sont environ le double des « uniquement femmes » (13 % contre 8 %).

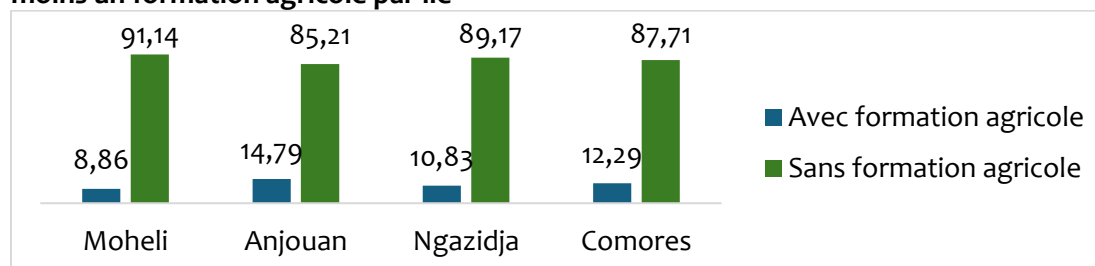
**Tableau 5 : Répartition (%) des coexploitants agricoles selon le sexe et par île**

île	Sexe des coexploitants			Total
	Uniquement les hommes	Uniquement les femmes	Hommes et femmes	
Mohéli	13,90	4,80	81,30	100,00
Anjouan	5,45	4,93	89,62	100,00
Ngazidja	13,28	7,54	79,17	100,00
Comores	7,86	5,65	86,49	100,00

### 2.2.3. Accès aux formations agricoles des exploitants agricoles (personnes civiles)

Les résultats du graphique 2 montrent qu’au niveau national, seulement environ 12 % des exploitants agricoles (personnes civiles) déclarent avoir reçu une formation agricole contre 88 % qui n’en ont pas reçu. Cette tendance est observée dans toutes les îles, bien que des disparités existent : Anjouan enregistre la part la plus élevée de bénéficiaires des formations agricoles (15 %), suivie de Ngazidja (11 %) et Mohéli (9 %), qui présente la couverture la plus faible. Ces résultats indiquent un accès limité à la formation agricole, ce qui pourrait avoir des implications sur la productivité et l’adoption de bonnes pratiques agricoles.

**Graphique 2 : Répartition (%) des exploitants agricoles familiales (personnes civiles) ayant reçue au moins un formation agricole par île**



Le tableau 6 montre qu'au niveau national, pour ceux qui ont reçu ces formations, seuls 24 % ont bénéficié d'un enseignement secondaire en agriculture et moins de 8 % d'une formation supérieure spécialisée. Les formes de formation non formelles représentent environ 17 %, l'apprentissage informel environ 22 %, les visites d'études sur le terrain environ 23 % et la formation par les autres agriculteurs environ 7 %.

**Tableau 6 : Répartition (%) des exploitants agricoles (personnes civiles) selon le type de formation agricole reçue et par île**

Type de formation agricole reçue	Île			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Enseignement Secondaire en agriculture	22,74	27,15	19,24	23,68
Enseignement supérieur en agriculture	6,77	6,58	8,98	7,53
Enseignement non- formel en agriculture	11,28	17,64	17,00	16,80
Apprentissage informel en agriculture	32,64	18,04	23,94	21,69
Visite d'étude sur terrain	7,53	25,62	23,57	23,13
Formation par les autres agriculteurs	19,05	4,97	7,27	7,17
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

### 2.3. Situation économique des exploitations agricoles familiales

#### 2.3.1. Analyse de l'agriculture de subsistance

Les résultats du tableau 7 montrent qu'au niveau national, 77 % des exploitations agricoles familiales produisent principalement pour l'autoconsommation et 23 % pour la vente. Les écarts entre les îles restent modestes : Anjouan (80 % pour l'autoconsommation ; 20 % pour la vente) et Ngazidja (76 % contre 24 %) sont légèrement plus centrées sur l'autoconsommation, tandis que Moheli affiche la propension marchande la plus élevée (68 % contre 32 %), signalant un potentiel de commercialisation plus affirmé.

**Tableau 7 : Répartition (%) des exploitation agricoles familiales selon l'objectif principal de la production agricole et par île**

Île	Objectif de la production			Total
	Nombre des exploitations Agricoles familiales	Exploitations dont la production est principalement destinée à l'autoconsommation	Exploitations dont la production est principalement destinée à la vente	
Moheli	6 878	68,25	31,75	100,00
Anjouan	39 083	79,95	20,05	100,00
Ngazidja	27 857	76,18	23,82	100,00
Comores	73 818	77,43	22,57	100,00

### 2.3.2. Activités agricoles principales effectuées par les exploitations agricoles familiales

Le tableau 8 montre qu'au niveau national, la majorité des exploitations agricoles comoriennes sont orientées principalement vers la production végétale (60 %), avec une base mixte importante (32 %) et une spécialisation animale limitée (8 %). Par île, Ngazidja présente la plus forte spécialisation végétale (71 %), un mixte modéré (20 %) et peu d'exploitations principalement animales (9 %). Anjouan est la plus intégrée (mixte 42 %) tout en restant majoritairement végétale (53 %). Mohéli affiche la part animale la plus élevée (13 %), tout en gardant une dominante végétale (62 %).

**Tableau 8 : Répartition des exploitations agricoles selon l'activité agricole principale pratiquée par île**

Activité agricole principale	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Principalement la production végétale	4 249	61,78	20 571	52,63	19 751	70,90	44 571	60,38
Principalement la production animale	865	12,57	2 209	5,65	2 452	8,80	5 525	7,49
Mixte (cultures et élevage)	1 764	25,65	16 303	41,71	5 655	20,30	23 722	32,14
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 2.3.3. Autres activités non agricoles pratiquées par les exploitations agricoles familiales

Le tableau 9 montre qu'au niveau national, 46 % des exploitations agricoles familiales exercent une activité non agricole, tandis que 54 % restent exclusivement agricoles. La répartition est homogène entre les îles : Mohéli 43 %, Anjouan 44 % et Ngazidja 47 %, cette dernière présentant la diversification la plus élevée. Ainsi, près d'une exploitation sur deux combine l'agriculture et d'autres sources de revenus. Cette situation reflète une stratégie de diversification économique visant à réduire la vulnérabilité et à sécuriser les moyens de subsistance des ménages agricoles.

**Tableau 9 : Répartition des exploitations agricoles familiales selon l'activité non agricole exercée et par île**

Activité non agricole exercée	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	2 987	43,43	17 549	44,90	13 144	47,18	33 681	45,63
Non	3 891	56,57	21 534	55,10	14 713	52,82	40 137	54,37
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

Les résultats du tableau 10 montrent que le commerce de gros et de détail constitue l'activité non agricole la plus pratiquée par les ménages agricoles (30 %), particulièrement à Mohéli (38 %) et à Anjouan (36 %), confirmant l'importance du petit commerce comme source complémentaire de revenu. Les activités d'appui à l'agriculture et à la post récolte occupent la deuxième position (18 %), surtout à Anjouan (22 %), traduisant la continuité des travaux agricoles au-delà de la production primaire. Les services occupent la troisième position (14 %), surtout à Mohéli et Ngazidja (18 % et 16 % respectivement). L'artisanat concerne 7 % des ménages agricoles, avec une proportion plus élevée à Ngazidja (8 %). Les activités de transport représentent 9 %, davantage pratiquées à Ngazidja (13 %), alors que la restauration et l'hôtellerie restent marginales (1 % au niveau national). De même, les agro-industries ne concernent qu'environ 1 % des ménages.

Cette diversité des autres activités effectuées par les exploitations agricoles familiales illustre leur capacité d'adaptation aux opportunités économiques locales et aux contraintes de rentabilité de l'agriculture.

**Tableau 10 : Répartition (%) des ménages agricoles selon d'autres activités principales autres qu'agricoles et par île**

Activité autre que l'agriculture	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Activités d'appui à l'agriculture et activités consécutives à la récolte				
Oui	9,62	22,16	15,49	18,45
Non	90,38	77,84	84,51	81,55
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Transformation des produits agricoles (agro-industries)				
Oui	2,04	1,34	0,68	1,15
Non	97,96	98,66	99,32	98,85
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Artisanat				
Oui	3,58	6,14	8,23	6,73
Non	96,42	93,86	91,77	93,27
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Commerce de gros ou petit détail				
Oui	38,07	35,81	21,12	30,28
Non	61,93	64,19	78,88	69,72
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Hôtellerie et restauration				
Oui	1,33	1,14	1,54	1,31
Non	98,67	98,86	98,46	98,69
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport				
Oui	8,61	6,78	12,93	9,34
Non	91,39	93,22	87,07	90,66
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Administration/Fonction publique				
Oui		0,65	0,03	0,35
Non	100,00	99,35	99,97	99,65
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Services				
Oui	18,27	11,67	16,12	14,00
Non	81,73	88,33	83,88	86,00
Total	100,00	100,00	100,00	100,00
Construction				
Oui		0,47	0,05	0,26
Non	100,00	99,53	99,95	99,74
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

#### 2.3.4. Revenus issus de la production agricole par rapport aux revenus totaux des exploitations agricoles familiales

Dans l'ensemble des Comores, les résultats montrent que la majorité des exploitations agricoles tirent une part importante mais non exclusive de leurs revenus de la production agricole, puisque près de 67 % d'entre elles perçoivent entre 25 % et 75 % de leurs revenus de l'agriculture, avec une prédominance de la tranche « 50 % à moins de 75 % » (35 %). La dépendance totale à l'agriculture reste marginale (3 %).

Par île :

- À Mohéli, la dépendance à l'agriculture est particulièrement marquée, puisque la majorité des exploitations tirent une part élevée de leurs revenus de la production

agricole, notamment 40 % qui en retirent entre « 50 % et moins de 75 % », et 4 % qui en dépendent totalement, soit la proportion la plus élevée parmi les îles, ce qui reflète une économie locale largement dominée par l'agriculture et offrant peu d'alternatives non agricoles.

- Anjouan, qui regroupe le plus grand nombre d'exploitations agricoles, présente une structure de revenus plus diversifiée, avec une répartition relativement équilibrée entre les tranches « 25 % à moins de 50 % » (31 %) et « 50 % à moins de 75 % » (33 %), tandis que la dépendance totale à l'agriculture y demeure faible (2 %), traduisant une diversification plus avancée des sources de revenus.
- Ngazidja occupe une position intermédiaire, caractérisée par une dépendance agricole modérée, où 34 % des exploitations tirent entre « 25 % et moins de 50 % » de leurs revenus de l'agriculture et 36,78 % entre « 50 % et moins de 75 % », alors que la part des exploitations exclusivement agricoles reste limitée (3 %).

Ces résultats montrent que si l'agriculture demeure un pilier essentiel de l'économie des ménages comoriens, elle constitue rarement leur unique source de revenu. La majorité des familles combine activités agricoles et non agricoles afin de sécuriser et diversifier leurs moyens d'existence, en réponse aux contraintes climatiques, foncières et économiques.

**Tableau 11 : Répartition des exploitations agricoles selon le niveau du revenus issus de la production agricole et par île**

Niveau du revenu issu de la production Agricole	Île						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'un quart (Moins de 25%)	832	12,09	5 817	14,88	3 809	13,67	10 459	14,17
Un quart à moins de la moitié (25 % jusqu' à moins de 50%)	1 940	28,20	12 198	31,21	9 472	34,00	23 610	31,98
La moitié à moins de trois quarts (50% jusqu' à moins de 75%)	2 802	40,74	12 908	33,03	10 247	36,78	25 957	35,16
Trois quarts à moins de la totalité (75 % jusqu' à moins de 100%)	1 002	14,57	7 245	18,54	3 579	12,85	11 827	16,02
Tous les revenus (100%)	302	4,40	914	2,34	750	2,69	1 966	2,66
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 3. STRUCTURE DES MENAGES AGRICOLES ET DE LA POPULATION AGRICOLE

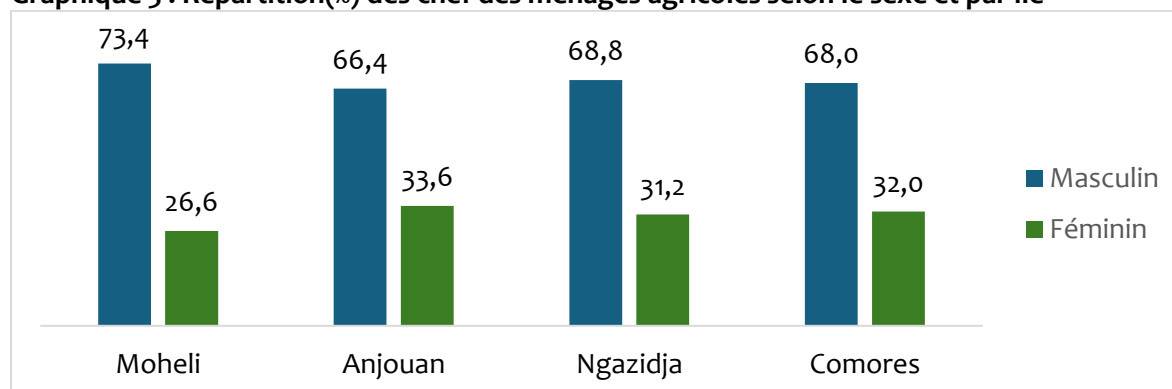
#### 3.1. Caractéristiques des ménages agricoles

##### 3.1.1. Sexe du chef de ménage agricole

Les résultats du RGA-2 révèlent que la majorité des exploitations agricoles familiales comoriennes sont dirigées par des hommes (68 %), tandis que 32 % sont dirigées par des femmes. La répartition par île montre quelques variations :

- Anjouan se distingue par la proportion la plus élevée de ménages agricoles dirigés par des femmes (environ 34 %) contre 31 % pour Ngazidja et environ 27 % à Moheli.
- Moheli et Ngazidja présentent des niveaux similaires des ménages agricoles dirigés par les hommes, respectivement 73 % et 69 %.

Graphique 3 : Répartition(%) des chef des ménages agricoles selon le sexe et par île



### 3.1.2. L'état civil des chefs de ménages agricoles

Les résultats du RGA-2 montrent que la grande majorité des chefs de ménages agricoles aux Comores sont mariés (86 %), confirmant le caractère familial de l'agriculture comorienne. Les autres statuts sont beaucoup moins fréquents : Les célibataires représentent environ 4 %, les divorcés constituent 4 %, et les veufs(ves) représentent 4 %. Les situations de séparation sont marginales (1 %). Ces résultats confirment que l'agriculture est largement structurée autour de ménages stables et constitués.

Tableau 12 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon l'état civil et par île

Etat civil	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	232	3,38	1 043	2,67	1 977	7,10	3 252	4,41
Marié (e)	5 862	85,23	34 204	87,52	23 634	84,84	63 701	86,29
Séparé(e)	91	1,32	543	1,39	249	0,89	883	1,20
Divorcé(e)	524	7,61	1 519	3,89	972	3,49	3 015	4,08
Veuf (ve)	169	2,46	1 775	4,54	1 025	3,68	2 968	4,02
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 3.1.3. Niveau d'instruction des chefs de ménages agricoles

Les résultats du RGA-2 mettent en évidence une faible scolarisation des chefs de ménage agricoles aux Comores. Plus d'un tiers (38 %) n'est jamais allé à l'école, avec une proportion particulièrement élevée à Anjouan (42 %) et Ngazidja (37 %). Près d'un cinquième (19 %) ont atteint uniquement le niveau primaire. Les niveaux intermédiaires sont représentés par 15 % au collège général et 8 % au lycée général. L'enseignement technique et professionnel reste marginal (près de 3 % au total pour collège et lycée professionnels), et environ 17 % des chefs de ménage agricoles ont accédé à l'enseignement supérieur, proportion plus élevée à Mohéli (21 %) que dans les deux autres îles.

En général, une majorité de ménages agricoles est dirigée par des personnes à faible niveau d'instruction, ce qui limite l'adoption de techniques modernes et la gestion efficace des exploitations agricoles.

**Tableau 13 : Répartition des chefs de ménages agricoles selon le niveau d'instruction par île**

Niveau d'instruction	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
N'est pas allé à l'école	1 899	27,61	16 311	41,73	10 200	36,61	28 410	38,49
Primaire	3 556	51,70	12 357	31,62	10 090	36,22	26 003	35,23
Collège général	641	9,32	4 906	12,55	3 745	13,44	9 292	12,59
Collège professionnel	9	0,12	469	1,20	387	1,39	864	1,17
Lycée générale	601	8,73	2 910	7,44	2 342	8,41	5 852	7,93
Lycée professionnelle	39	0,56	586	1,50	465	1,67	1 090	1,48
Supérieur	133	1,94	1 545	3,95	629	2,26	2 307	3,13
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

**3.1.4. Taille des ménages agricoles**

Les résultats du RGA-2 révèlent que les ménages agricoles comoriens sont caractérisés par des tailles relativement importantes. La majorité des ménages agricoles (environ 43 %) compte entre 6 et 9 personnes, confirmant le rôle central de la famille élargie dans la main-d'œuvre agricole. Les ménages de 4 à 5 personnes représentent également une part significative (30 %), tandis que ceux de 2 à 3 personnes constituent 17 %. Les ménages de grande taille, avec 10 personnes ou plus, concernent près de 9%, proportion particulièrement marquée à Ngazidja (12%). Les ménages agricoles composés d'une seule personne restent marginaux (environ 2 % au niveau national).

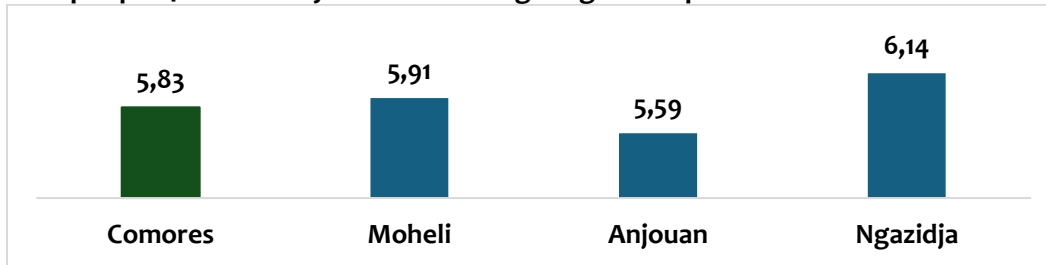
Ces résultats montrent que l'agriculture comorienne repose essentiellement sur des ménages familiaux mobilisant la main-d'œuvre du foyer, mais la taille élevée de ces ménages accentue la pression sur les ressources, notamment les terres.

**Tableau 14 : Répartition des ménages agricoles selon la taille du ménage**

Taille du ménage agricole	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 personne	167	2,43	594	1,52	491	1,76	1 252	1,70
2-3 personnes	1 148	16,69	7 249	18,55	4 244	15,24	12 642	17,13
4-5 personnes	1 757	25,54	12 563	32,14	7 770	27,89	22 089	29,92
6-9 personnes	3 254	47,31	16 051	41,07	12 090	43,40	31 395	42,53
10 personnes et plus	553	8,03	2 626	6,72	3 262	11,71	6 441	8,72
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

Le graphique 4 indique que la taille moyenne des ménages agricoles aux Comores est d'environ 6 personnes. Cette moyenne varie légèrement selon les îles : Ngazidja affiche la moyenne de 6,1 personnes par ménage, Mohéli 5,9 personnes et Anjouan 5,6 personnes. Ces écarts traduisent des dynamiques démographiques et sociales propres à chaque île, mais confirment globalement que les ménages agricoles comoriens sont de grande taille, constituant à la fois une ressource importante en main-d'œuvre familiale et un facteur de pression sur les ressources productives.

Graphique 4 : Taille moyenne des ménages agricoles par île



### 3.2. Structure de la population agricole

#### 3.2.1. Population résidente dans les ménages agricoles

Le RGA-2 recense une population totale de 430 369 personnes vivant dans des ménages agricoles aux Comores, représentant une part très importante de la population nationale.

La répartition par sexe montre un équilibre quasi parfait : 50,1 % d'hommes (215 779 personnes), et 49,9 % de femmes (214 590 personnes). Cette parité est observée dans chacune des îles : Moheli compte environ 51,2 % d'hommes et 48,8 % de femmes, Anjouan compte 49,7 % d'hommes et 50,3 % de femmes, Ngazidja a 50,5 % d'hommes et 49,5 % de femmes.

Ces résultats confirment que la population agricole est démographiquement équilibrée entre hommes et femmes, ce qui reflète la structure générale de la population comorienne. Cela souligne également le rôle essentiel et complémentaire des deux sexes dans la vie et les activités agricoles des ménages.

Tableau 15 : Répartition de la population agricole selon le sexe par île

Sexe	Île						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	20 866	51,30	108 562	49,66	86 350	50,47	215 779	50,14
Féminin	19 809	48,70	110 034	50,34	84 747	49,53	214 590	49,86
Comores	40 675	100,00	218 596	100,00	171 098	100,00	430 369	100,00

#### 3.2.2. Structure par groupe d'âges de la population agricole

Les résultats du RGA-2 révèlent une population agricole très jeune aux Comores. Près d'un quart (25 %) de la population agricole a moins de 10 ans, proportion particulièrement élevée à Anjouan (28 %). Les jeunes de 10 à 15 ans représentent environ 15 %, confirmant la forte présence d'enfants et d'adolescents dans les ménages agricoles. Les jeunes adultes de 16 à 35 ans constituent environ 31 %, soit un tiers de la population agricole. La tranche des 35–64 ans regroupe 23 %. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 5 %, avec une proportion notable à Ngazidja (7 %).

Cette structure démographique traduit une jeunesse majoritaire, avec plus de 59 % de la population agricole âgée de plus de 15 ans. Cela constitue à la fois un atout potentiel (réservoir de main-d'œuvre et renouvellement générationnel) et un défi (besoin de formation, d'accès à la terre et aux opportunités économiques pour les jeunes).

Tableau 16: Répartition de la population agricoles selon les tranches d'âges par île

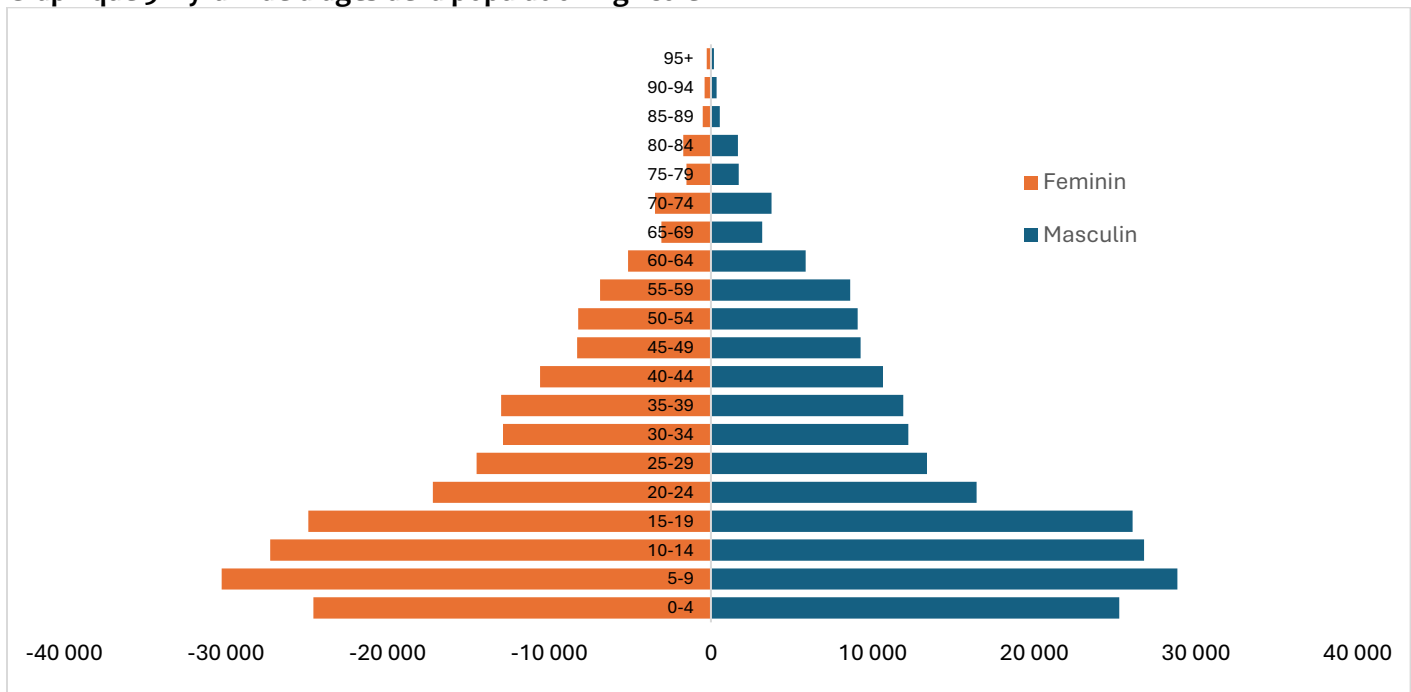
Tranches d'âges	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 10 ans	10 886	26,76	61 088	27,95	37 014	21,63	108 988	25,32
10-15 ans	6 776	16,66	36 558	16,72	22 800	13,33	66 134	15,37
16-35 ans	13 000	31,96	67 679	30,96	52 577	30,73	133 255	30,96
36-64 ans	8 540	21,00	45 075	20,62	46 046	26,91	99 661	23,16
65 ans et plus	1 473	3,62	8 196	3,75	12 662	7,40	22 331	5,19
Total	40 675	100,00	218 596	100,00	171 098	100,00	430 369	100,00

### 3.2.3. Structure par âge et sexe de la population agricole

La pyramide des âges présente une large base, traduisant une forte proportion d'enfants et de jeunes : les moins de 15 ans représentent près de 39 % de la population agricole. Les jeunes de 16 à 30 ans constituent environ 26 %, confirmant le potentiel de renouvellement générationnel. La population active (31–64 ans) forme 29 %, représentant le principal réservoir de main-d'œuvre agricole. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont minoritaires (7 %), mais leur proportion est notable à Ngazidja.

La pyramide illustre donc une population agricole jeune et en croissance, mais aussi un défi : intégrer cette jeunesse dans le secteur productif en facilitant l'accès à la terre, à la formation et aux opportunités économiques, afin de réduire la dépendance à l'agriculture de subsistance.

Graphique 5: Pyramide d'âges de la population Agricole



### 3.2.4. Niveau d'instruction de la population agricole (de 5 ans et plus)

Les résultats du RGA-2 mettent en évidence une scolarisation contrastée de la population agricole comorienne. Au niveau national, environ 23 % de la population agricole n'a jamais fréquenté l'école, proportion particulièrement élevée à Anjouan (27 %). La part la plus importante

correspond aux niveaux préscolaire et primaire (32 %), ce qui traduit un accès massif mais limité à la scolarisation de base. Les niveaux intermédiaires regroupent près de 20 % au collège général et 11 % au lycée général, confirmant une progression vers l'éducation secondaire, mais encore insuffisante. L'enseignement technique et professionnel reste marginal (près de 3 % au total) et environ 12 % de la population agricole a atteint l'enseignement supérieur, avec une proportion plus élevée à Mohéli (14 %) et Ngazidja (14 %) qu'à Anjouan.

Ces résultats révèlent que, malgré les progrès enregistrés dans l'accès à l'éducation, une part significative de la population agricole demeure faiblement instruite, ce qui peut limiter l'adoption d'innovations et de nouvelles technologies agricoles et freiner la modernisation du secteur. Toutefois, la présence d'un noyau non négligeable de personnes ayant atteint un niveau supérieur constitue un atout pour promouvoir une agriculture plus professionnelle et durable.

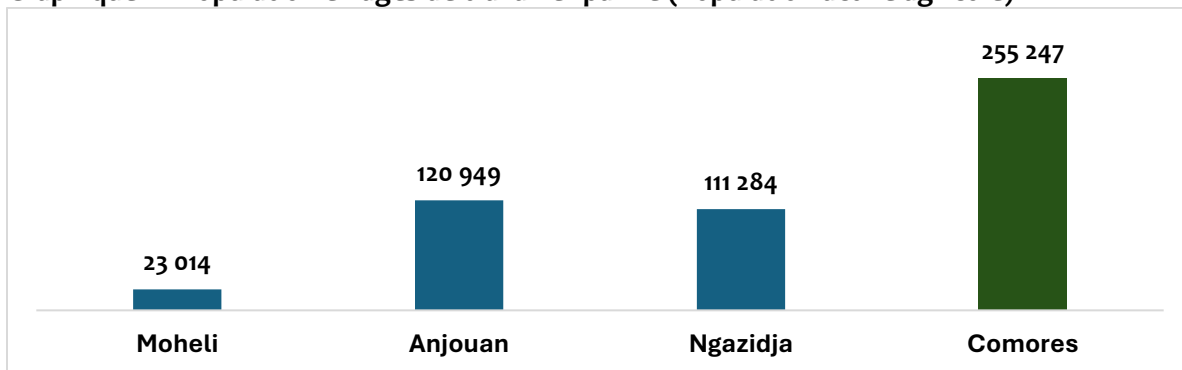
**Tableau 17: Répartition de la population agricole (de 5 ans et plus) selon le niveau d'instruction par île**

Niveau d'instruction	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
N'est pas allé à l'école	5 485	15,35	51 241	26,82	32 631	21,22	89 356	23,48
Préscolaire et primaire	21 309	59,64	80 883	42,34	68 966	44,86	171 158	44,98
Collège général	3 406	9,53	31 538	16,51	27 233	17,71	62 177	16,34
Collège professionnel	132	0,37	2 184	1,14	1 967	1,28	4 283	1,13
Lycée générale	4 443	12,43	18 668	9,77	16 957	11,03	40 068	10,53
Lycée professionnelle	390	1,09	2 699	1,41	2 801	1,82	5 890	1,55
Supérieur	567	1,59	3 808	1,99	3 198	2,08	7 572	1,99
Total	35 731	100,00	191 020	100,00	153 753	100,00	380 504	100,00

### 3.2.5. Population Agricole en âges de travailler (Population Active Agricole)

Le RGA-2 recense une population agricole en âge de travailler estimée à 255 247 personnes aux Comores. La répartition par île montre que : Anjouan concentre la plus grande part avec 121 246 personnes (47%), Ngazidja suit avec 111 284 personnes (44%), Mohéli enregistre 22 717 personnes (9%). Ces résultats confirment que l'agriculture comorienne dispose d'un réservoir de main-d'œuvre agricole important et jeune, principalement concentré à Anjouan et Ngazidja.

**Graphique 6 : Population en âges de travailler par île (Population active agricole)**



### 3.2.6. Répartition de la population agricole (12 ans et plus) selon le type d'emploi au cours des 12 derniers mois

Le tableau 18 montre qu'au niveau national, la population agricole (12 ans et plus) se caractérise par une dominance du "pas d'emploi" à 55 %, suivie du travail de production pour consommation (autoconsommation) à 24 %, puis de l'emploi rémunéré ou bénéficiaire à 17 %. Les formes non rémunérées restent minoritaires, avec le travail bénévole à 3 % et les stages non rémunérés à près de 1 %.

Par île, Anjouan (environ 48 % de la population agricole nationale) présente la plus forte part de "pas d'emploi" (58,15 %) et la plus haute autoconsommation (27,18 %), confirmant une orientation de subsistance et une main-d'œuvre disponible mais peu insérée dans l'emploi rémunéré (12,24 %). Ngazidja (42,32 % de la population agricole nationale) affiche la plus faible part de "pas d'emploi" (52 %) et la plus forte proportion d'emplois rémunérés (22 %), indiquant un marché du travail agricole plus monétisé, avec aussi la part la plus élevée de stagiaires (1 %). Mohéli (≈ 9,25 %) se distingue par un "taux d'emploi" élevé (57 %), une autoconsommation proche de la moyenne (23 %) et le bénévolat le plus élevé (4 %), révélant une participation communautaire/familiale plus marquée.

**Tableau 18 : Répartition de la population agricoles (12 ans et plus) selon le type d'emploi au cour des 12 derniers mois par île**

Type d'emploi	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Pas d'emploi	15 856	57,21	84 415	58,15	65 549	51,67	165 821	55,32
Emploi rémunérée ou bénéficiaire	3 884	14,01	17 773	12,24	28 382	22,37	50 039	16,69
Travail de production pour consommation	6 495	23,43	39 457	27,18	25 932	20,44	71 884	23,98
Travail de stagiaire non rémunéré	183	0,66	897	0,62	1 164	0,92	2 245	0,75
Travail bénévole	1 299	4,69	2 630	1,81	5 824	4,59	9 754	3,25
Total	27 717	100,00	145 173	100,00	126 852	100	299 742	100,00

### 3.3. Structure des actifs agricoles (agriculteurs ou éleveurs ou agro-éleveurs)

Un actif agricole est défini comme toute personne impliquée dans la production agricole de l'exploitation, qu'elle soit rémunérée ou non, et quel que soit son statut (chef de ménage, membre du ménage, ou autre).

#### 3.3.1. Volume des actifs agricoles selon le sexe

Le RGA-2 recense 138 723 actifs agricoles. La répartition met en évidence un équilibre entre les hommes et les femmes : 55 % d'hommes (76 772 personnes), 45 % de femmes (61 951 personnes). Cet équilibre est observé dans les trois îles : Mohéli : 62 % d'hommes et 38 % de femmes, Anjouan : 52 % d'hommes et 48 % de femmes, Ngazidja : 59 % d'hommes et 41 % de femmes. Ces résultats confirment que les hommes et les femmes peuvent participer de manière équitable aux activités agricoles aux Comores.

**Tableau 19 : Répartition des actifs agricole par sexe et îles**

Sexe	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Masculin	6 691	61,96	41 914	52,28	28 167	58,99	76 772	55,34
Féminin	4 107	38,04	38 258	47,72	19 586	41,01	61 951	44,66
Ensemble	10 798	100,00	80 172	100,00	47 753	100,00	138 723	100,00

### 3.3.2. Volume des actifs agricoles dont le travail sur l'exploitation est l'activité principale

Au niveau national, environ 68 % des actifs agricoles considèrent l'agriculture comme leur activité principale, contre 32 % qui la pratiquent comme activité secondaire. La répartition par île révèle des différences notables : Anjouan enregistre la proportion la plus élevée avec 70 % des actifs agricoles pour qui l'agriculture est l'activité principale. Moheli suit de près avec 67 %, et Ngazidja avec 65 %.

**Tableau 20: Répartition actifs agricoles dont le travail sur l'exploitation est l'activité principale selon les îles**

Activité Principale	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Oui	7 206	66,73	56 305	70,23	31 221	65,38	94 732	68,29
Non	3 592	33,27	23 867	29,77	16 532	34,62	43 990	31,71
Total	10 798	100,00	80 172	100,00	47 753	100,00	138 723	100,00

### 3.3.3. Volume des actifs agricoles selon la tranche d'âge

Au niveau national, les actifs agricoles présentent un profil majoritairement adulte : la tranche des 36-64 ans domine avec 54 %, suivie des 16-35 ans à 35 %. Les 65 ans et plus représentent près de 9 %, et les 10-15 ans demeurent marginaux (environ 2 %). Ce schéma indique une force de travail centrée sur les adultes, adossée à une base jeune substantielle et à un noyau de seniors non négligeable. Par île, Anjouan se distingue par un profil plus jeune (16-35 ans : 42 %; 65+ : 6 %). Ngazidja présente un vieillissement relatif (36-64 ans : 63 %; 65+ : 13 %; 16-35 ans : 23 %). Moheli présente une structure intermédiaire (36-64 ans : 56 %; 16-35 ans : 35 %; 65+ : 8 %).

**Tableau 21: Répartition des actifs agricoles par tranche d'âge et îles**

Tranche d'âge	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
10-15 ans	123	1,13	3 124	3,90	194	0,41	3 440	2,48
16-35 ans	3 726	34,50	33 938	42,33	11 173	23,40	48 837	35,20
36-64 ans	6 103	56,52	38 367	47,86	30 041	62,91	74 511	53,71
65 ans et plus	847	7,85	4 744	5,92	6 344	13,28	11 935	8,60
Total	10 798	100,00	80 172	100,00	47 753	100,00	138 723	100,00

### 3.3.4. Volume des actifs agricoles selon le niveau d'éducation

Le tableau 22 montre qu'au niveau national, le profil d'instruction des actifs agricoles est marqué par une faible scolarisation de base : 38 % ne sont jamais allés à l'école et 34 % ont un niveau

primaire. Les niveaux secondaires représentent 25 % au total (collège général : 14 %; collège professionnel : 1 %; lycée général : 8 %; lycée professionnel : près de 2 %), tandis que le supérieur atteint 3 %.

Par île, les contrastes sont nets à chaque niveau. Pour « N'est pas allé à l'école », Anjouan est la plus élevée (41 %), devant Ngazidja (36 %) et Mohéli (28 %, la plus faible). Au préscolaire/primaire, Mohéli est la plus haute (51 %), Ngazidja suit (35 %), Anjouan est la plus basse (31 %). Au collège général, Ngazidja domine (15 %), devant Anjouan (14 %) et Mohéli (8 %). En collège professionnel, Ngazidja est la plus élevée (1,2 %), puis Anjouan (1,1 %), Mohéli très faible (0,2 %). Au lycée général, les parts sont proches de 8 % partout (8,01 % Mohéli ; 8,09 % Anjouan ; 8,13 % Ngazidja). Au lycée professionnel, Ngazidja est en tête (1,7 %), puis Anjouan (1,4 %), Mohéli (près de 1 %). Enfin, au supérieur, Anjouan se démarque (3 %) devant Ngazidja (2 %) et Mohéli (près de 2 %).

**Tableau 22: Répartition des actifs agricoles par tranche d'âge et îles**

Niveau d'instruction	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Comores	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
N'est pas allé à l'école	3 064	28,38	32 546	40,59	17 345	36,32	52 955	38,17
Préscolaire et primaire	5 597	51,83	24 880	31,03	16 802	35,19	47 279	34,08
Collège général	947	8,77	11 539	14,39	7 294	15,27	19 780	14,26
Collège professionnel	17	0,15	879	1,10	573	1,20	1 469	1,06
Lycée générale	865	8,01	6 483	8,09	3 885	8,13	11 232	8,10
Lycée professionnelle	100	0,93	1 091	1,36	800	1,68	1 992	1,44
Supérieur	208	1,93	2 754	3,44	1 054	2,21	4 016	2,90
Total	10 798	100,00	80 172	100,00	47 753	100,00	138 723	100,00

### 3.3.5. Volume des actifs agricoles selon le type d'activité agricole

Le tableau 23 montre qu'au niveau national 93 % des actifs agricoles se consacrent à l'activité de production végétale, avec des variations selon les îles : Anjouan affiche la proportion la plus élevée (96 %), suivie de Mohéli (92 %) et Ngazidja (90 %). De l'autre côté, l'élevage est davantage pratiqué en complément des cultures et reste significatif. Au niveau national, 61 % des actifs agricoles s'y engagent, mais avec des disparités par île : Anjouan se distingue avec 71 %, tandis que Mohéli atteint 58 % et Ngazidja seulement 48 %.

**Tableau 23: Répartition des actifs agricoles selon le type d'activité agricole et par île**

Île	Actifs agricoles Effectif	Actifs agricoles engagés dans la production végétale		Actifs agricoles engagés dans l'élevage	
		Effectif	%	Effectif	%
Moheli	10 798	9 899	91,68	6 283	58,19
Anjouan	80 172	76 598	95,54	56 607	70,61
Ngazidja	47 753	42 974	89,99	22 881	47,92
Comores	138 723	129 471	93,33	85 772	61,83

### 3.3.6. Volume des actifs agricoles selon l'effectif de travail dans les exploitations agricoles

Au niveau national, 48% des membres de ménages agricoles exercent l'agriculture à temps plein (30 heures et plus par semaine) contre 49.8 % qui y travaillent à temps partiel (moins de 30 heures par semaine).

Des différences apparaissent entre les îles : Mohéli se distingue par une proportion plus élevée de travailleurs agricoles à temps plein (51 %), traduisant une plus forte intensité du travail agricole.

Anjouan et Ngazidja comptent près de la moitié des actifs agricoles à temps plein (47 % et près de 50% respectivement). Cette situation confirme la réalité de la combinaison de l'agriculture et/ou élevage avec et d'autres activités économiques, ce qui reflète une diversification des sources de revenus sur ces îles.

Ces résultats traduisent la flexibilité de l'engagement des ménages dans l'agriculture : une majorité des actifs agricoles combine les activités agricoles avec d'autres occupations économiques, tandis qu'une minorité se consacre à temps plein à l'agriculture.

**Tableau 24: Répartition des actifs agricoles selon le temps de travail**

Temps de travail	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Temps plein	5 533	51,24	37 474	46,74	23 667	49,56	66 674	48,06
Temps partiel	5 265	48,76	42 698	53,26	24 086	50,44	72 048	51,94
Total	10 798	100	80 172	100	47 753	100	138 723	100

### 3.3.7. Volume des actifs agricoles selon le sexe et le temps de travail dans les exploitations agricoles

Le tableau 25 montre que l'agriculture mobilise des actifs agricoles familiaux sur des durées plutôt longues : 34,2 % ont travaillé à temps plein 7 mois ou plus, et 19,5 % à temps partiel 7 mois ou plus. Au total, 53,6 % des actifs agricoles travaillent au moins 7 mois dans l'année (temps plein + temps partiel). Les formes à temps partiel sont très présentes : 14,8 % (1–3 mois) et 17,7 % (4–6 mois), signe d'une forte saisonnalité et de combinaisons d'activités (agricoles et non agricoles).

Par sexe, à l'échelle nationale, les hommes sont majoritairement engagés sur de longues périodes dans l'agriculture, avec 58,6 % travaillant sept mois ou plus (38,5 % à temps plein + 20,1 % à temps partiel). Les femmes, en revanche, présentent une participation plus fragmentée : 47,5 % travaillent sept mois ou plus (28,7 % à temps plein + 18,8 % à temps partiel), tandis que 52,5 % interviennent sur des durées courtes à intermédiaires (1 à 6 mois), contre 41,4 % chez les hommes. Cette différence traduit des contraintes de disponibilité plus fortes pour les femmes, liées aux responsabilités domestiques et à la pluriactivité, alors que les hommes sont davantage intégrés de manière continue dans le travail agricole.

A l'échelle des îles (ensemble hommes et femmes), Ngazidja se distingue par la plus forte continuité du travail agricole, avec 40,1 % des actifs à temps plein 7 mois ou plus et 24,1 % à temps partiel 7 mois ou plus, soit 64,3 % engagés au moins 7 mois dans l'année. Mohéli présente une structure plus équilibrée, combinant 34,3 % à temps plein 7+ mois et 16,4 % à temps partiel 7+ mois, avec une forte présence du temps partiel 4–6 mois (19,2 %), signe d'une saisonnalité marquée et de stratégies d'occupation mixtes. Anjouan, enfin, affiche 30,6 % à temps plein 7+ mois et 17,1 % à temps partiel 7+ mois, mais des parts plus élevées en temps partiel 1–6 mois (36,1 %), ce qui traduit des calendriers plus saisonniers et une pluriactivité plus fréquente.

Tableau 25: Répartition des actifs agricoles selon le sexe et le temps de travail et par îles

Temps de travail par sexe	Ile							
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Comores	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Ensemble(Hommes+ Femmes)</b>								
Travail à temps plein durant 1-3 mois dans l'année	411	3,80	6 088	7,59	1 556	3,26	8 055	5,81
Travail à temps plein durant 4-6 mois dans l'année	1 423	13,18	6 885	8,59	2 944	6,16	11 252	8,11
Travail à temps plein durant 7 mois ou plus dans l'année	3 699	34,26	24 501	30,56	19 167	40,14	47 367	34,15
Travail à temps partiel durant 1-3 mois dans l'année	1 427	13,22	14 092	17,58	5 002	10,47	20 520	14,79
Travail à temps partiel durant 4-6 mois dans l'année	2 070	19,17	14 866	18,54	7 555	15,82	24 492	17,66
Travail à temps partiel durant 7 mois ou plus dans l'année	1 767	16,37	13 740	17,14	11 529	24,14	27 036	19,49
<b>Total</b>	<b>10 798</b>	<b>100,00</b>	<b>80 172</b>	<b>100,00</b>	<b>47 753</b>	<b>100,00</b>	<b>138 723</b>	<b>100,00</b>
<b>Hommes</b>								
Travail à temps plein durant 1-3 mois dans l'année	291	4,35	3 065	7,31	908	3,23	4 264	5,55
Travail à temps plein durant 4-6 mois dans l'année	792	11,84	3 350	7,99	1 712	6,08	5 855	7,63
Travail à temps plein durant 7 mois ou plus dans l'année	2 621	39,17	14 261	34,03	12 694	45,07	29 577	38,53
Travail à temps partiel durant 1-3 mois dans l'année	640	9,57	6 656	15,88	2 446	8,68	9 742	12,69
Travail à temps partiel durant 4-6 mois dans l'année	1 230	18,38	6 855	16,35	3 846	13,65	11 931	15,54
Travail à temps partiel durant 7 mois ou plus dans l'année	1 116	16,69	7 727	18,44	6 559	23,29	15 403	20,06
<b>Total</b>	<b>6 691</b>	<b>100,00</b>	<b>41 914</b>	<b>100,00</b>	<b>28 167</b>	<b>100,00</b>	<b>76 772</b>	<b>100,00</b>
<b>Femmes</b>								
Travail à temps plein durant 1-3 mois dans l'année	120	2,91	3 023	7,90	648	3,31	3 790	6,12
Travail à temps plein durant 4-6 mois dans l'année	631	15,36	3 535	9,24	1 231	6,29	5 397	8,71
Travail à temps plein durant 7 mois ou plus dans l'année	1 078	26,25	10 240	26,76	6 473	33,05	17 791	28,72
Travail à temps partiel durant 1-3 mois dans l'année	787	19,16	7 436	19,44	2 555	13,05	10 778	17,40
Travail à temps partiel durant 4-6 mois dans l'année	841	20,47	8 011	20,94	3 709	18,94	12 561	20,28
Travail à temps partiel durant 7 mois ou plus dans l'année	651	15,85	6 013	15,72	4 970	25,37	11 634	18,78
<b>Total</b>	<b>4 107</b>	<b>100,00</b>	<b>38 258</b>	<b>100,00</b>	<b>19 586</b>	<b>100,00</b>	<b>61 951</b>	<b>100,00</b>

### 3.3.8. Volume des actifs agricoles avec disposition d'un compte bancaire

Le tableau 26 montre qu'au niveau national la bancarisation reste limitée. 41 % des actifs agricoles disposent d'un compte bancaire, contre 59 % qui n'en ont pas. Les écarts par île sont marqués : Ngazidja présente la meilleure inclusion financière avec 56 % de détenteurs de compte bancaire, suivie par Mohéli (45 %) et Anjouan (33 %). Ces écarts indiquent des différences d'accès aux services financiers formels selon l'île.

Tableau 26: Répartition des actifs agricoles avec disposition d'un compte bancaire, par île

Disposition d'un compte bancaire	Ile							
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Comores	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Disposent un compte bancaire	4 809	44,53	26 126	32,59	26 520	55,53	57 454	41,42
Ne disposent pas un compte bancaire	5 990	55,47	54 045	67,41	21 233	44,47	81 268	58,58
<b>Total</b>	<b>10 798</b>	<b>100,00</b>	<b>80 172</b>	<b>100,00</b>	<b>47 753</b>	<b>100,00</b>	<b>138 723</b>	<b>100,00</b>

### 3.3.9. Volume des actifs agricoles avec utilisation du Mobile money

A l'échelle nationale, 40 % des actifs agricoles utilisent le système Mobile Money, contre environ 60% qui ne l'utilisent pas. Les écarts par île sont nets : Mohéli affiche la meilleure adoption (54 %), suivie par Anjouan (47 %), et puis Ngazidja (25 %). Mis en perspective avec la bancarisation, le Mobile Money surpasse la détention de compte bancaire à Mohéli et Anjouan, alors qu'à Ngazidja

c'est l'inverse : forte bancarisation et faible usage du numérique, suggérant des préférences pour les services formels ou des contraintes spécifiques (couverture réseau, densité d'agents, coûts, habitudes). Ces résultats indiquent que le Mobile Money constitue un levier d'inclusion financière particulièrement pertinent à Mohéli et Anjouan, où il compense l'accès limité aux banques, et qu'un rattrapage est nécessaire à Ngazidja.

**Tableau 27 : Répartition des actifs agricoles avec utilisation du système Mobile Money, par île**

Utilisation du Mobile Money	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Avec utilisation du Mobile Money	5 834	54,02	38 006	47,41	11 845	24,81	55 685	40,14
Sans utilisation du Mobile Money	4 965	45,98	42 165	52,59	35 908	75,19	83 038	59,86
Total	10 798	100,00	80 172	100,00	47 753	100,00	138 723	100,00

## 4. TERRES AGRICOLES

### 4.1. Nombre des champs agricoles dans les exploitations agricoles

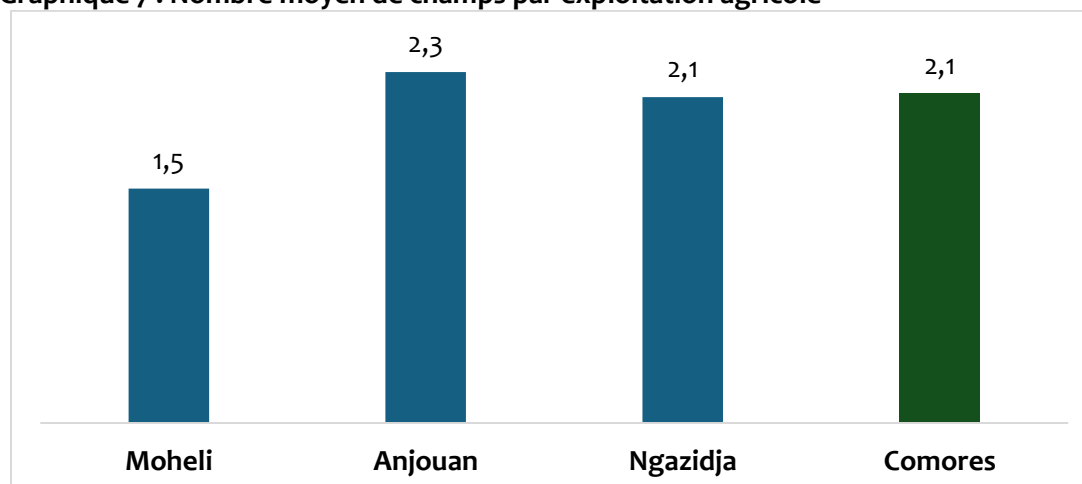
Au niveau national, 14,6 % des exploitations agricoles ne possèdent aucun champ, car elles se consacrent uniquement à l'élevage, tandis que parmi celles disposant de terres, la majorité gèrent un nombre limité de parcelles : environ 30 % n'ont qu'un seul champ, 28 % en exploitent deux, 16 % trois, et près de 12 % en exploitent quatre ou davantage. La répartition insulaire met en évidence de fortes disparités : Ngazidja affiche près de 20 % d'exploitants sans champ propre, signe d'une pression foncière élevée et du recours plus fréquent à des formes d'accès indirectes à la terre. Anjouan se distingue par environ 67 % d'exploitants disposant de deux à trois champs ou plus, traduisant une fragmentation notable du foncier. Mohéli, en revanche, présente une structure foncière plus simple, avec près de 53 % des exploitants ne possédant qu'un seul champ.

**Tableau 28 : Répartition des exploitations agricoles (exploitations agricoles familiales et hors ménage) selon le nombre de champs et par île**

Nombre de champs	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans champs	1 147	16,59	4 151	10,61	5 529	19,80	10 827	14,64
1 champs	3 646	52,73	10 526	26,91	7 999	28,64	22 171	29,97
2 champs	1 391	20,12	11 822	30,22	7 329	26,24	20 543	27,77
3 champs	524	7,58	7 265	18,57	4 282	15,33	12 072	16,32
4 champs	141	2,04	3 183	8,14	1 656	5,93	4 980	6,73
5 champs et plus	65	0,94	2 174	5,56	1 135	4,06	3 374	4,56
Total	6 915	100,00	39 121	100,00	27 930	100,00	73 966	100,00

Le graphique 7 indique qu'en moyenne, une exploitation agricole comorienne comprend 2,1 champs. Cette moyenne masque toutefois des disparités par île: Anjouan avec 2,3 champs par exploitation, reflétant une forte fragmentation foncière, Ngazidja suit avec 2,1 champs en moyenne, et Moheli présente la valeur la plus faible (1,5 champ), ce qui traduit une structure foncière relativement moins morcelée. Ces résultats confirment que la multiplication de petits champs est une caractéristique dominante de l'agriculture comorienne, surtout à Anjouan et Ngazidja.

Graphique 7 : Nombre moyen de champs par exploitation agricole



#### 4.2. Durée de déplacement pour accéder aux champs

Le tableau 29 montre que la majorité des terres agricoles comoriennes sont situées à proximité du domicile des exploitants, traduisant une forte accessibilité des champs malgré le relief souvent accidenté des îles. A l'échelle nationale, environ 73 % des champs agricoles se situent à plus d'une heure de marche du lieu d'habitation de l'exploitant, dont 36,1 % à moins de 30 minutes. Cette proximité témoigne d'une organisation foncière typique des exploitations familiales, où les champs sont généralement implantés à proximité immédiate des habitations.

Par île : Ngazidja présente la meilleure accessibilité, avec 44 % des terres situées à moins de 30 minutes de marche. Moheli affiche également une bonne accessibilité (38 % à moins de 30 min et 33 % entre 30 min et 1 h). Anjouan, en revanche, montre une situation plus contrastée : seules 30 % des terres se trouvent à moins de 30 minutes de marche, tandis que 41 % nécessitent entre 30 minutes et 1 heure de déplacement. Cette configuration traduit un relief accidenté et montagneux, entraînant une dispersion des champs sur des pentes parfois difficiles d'accès.

Tableau 29 : Répartition des champs selon la durée de déplacement (à pied), par îles

Durée de déplacement	Île						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Jusqu' à 30 min	3 415	38,23	24 088	29,59	21 836	44,94	49 338	35,52
Plus de 30 min à 1 h	2 996	33,55	33 429	41,07	15 409	31,71	51 833	37,31
Plus de 1 h à 2 h	1 591	17,82	17 534	21,54	7 598	15,64	26 723	19,24
Plus de 2 h	929	10,40	6 344	7,79	3 742	7,70	11 015	7,93
Total	8 932	100,00	81 394	100,00	48 585	100,00	138 911	100,00

#### 4.3. Emplacement topographique des champs agricoles

La production agricole comorienne repose principalement sur les plaines et plateaux, mais la pression foncière pousse de nombreux exploitants à cultiver les versants de colline. La répartition des champs selon l'emplacement topographique met en évidence une forte dominance des

plaines au niveau national, qui regroupent près de 49 % des champs agricoles. Les champs situés dans des plateaux (23 %) et les versants de colline (16 %) occupent également une place importante, tandis que les bas-fonds et vallées représentent 12 % des superficies totales, souvent exploitées pour le maraîchage.

Par île : Ngazidja se distingue nettement avec près de 70 % de ses champs situés en plaines et seulement 6 % en bas-fond ou vallée. Anjouan, au relief beaucoup plus accidenté, présente une structure plus diversifiée : 37 % des terres en plaine et 22 % sur les versants de colline, auxquels s'ajoutent 28 % sur les plateaux. Ce profil illustre la forte utilisation des pentes pour l'agriculture sur cette île montagneuse. Moheli, quant à elle, combine une part importante de plaines (44 %) et de plateaux (25 %), avec 19 % des superficies en bas-fonds et vallées.

**Tableau 30: Répartition des champs selon l'emplacement topographique, par île**

Topographique	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Bas-fond/vallées	1 677	18,77	10 413	12,79	2 930	6,03	15 019	10,81
Plaines	3 913	43,81	30 314	37,24	33 826	69,62	68 052	48,99
Plateaux	2 277	25,49	22 472	27,61	7 127	14,67	31 876	22,95
Versant de colline	1 023	11,45	17 604	21,63	3 799	7,82	22 426	16,14
Gradins	42	0,47	591	0,73	904	1,86	1 537	1,11
Total	8 932	100,00	81 394	100,00	48 585	100,00	138 911	100,00

#### 4.4. Taille de la superficie de l'exploitation agricole

La structure foncière agricole aux Comores est très fortement dominée par les micro-exploitations : à l'échelle nationale, près de 15 % des exploitations ne possèdent pas de terres agricoles car celles-ci n'exercent que l'activité de production animale. Environ 57 % des exploitations cultivent moins de 0,5 ha et près de 28 % entre 0,5 et 1 ha alors que le reste (moins de 1 %) exploite les terres de 1 hectare ou plus. Autrement dit, presque 85 % des exploitations agricoles exercent leurs activités agricoles sur moins d'1 ha.

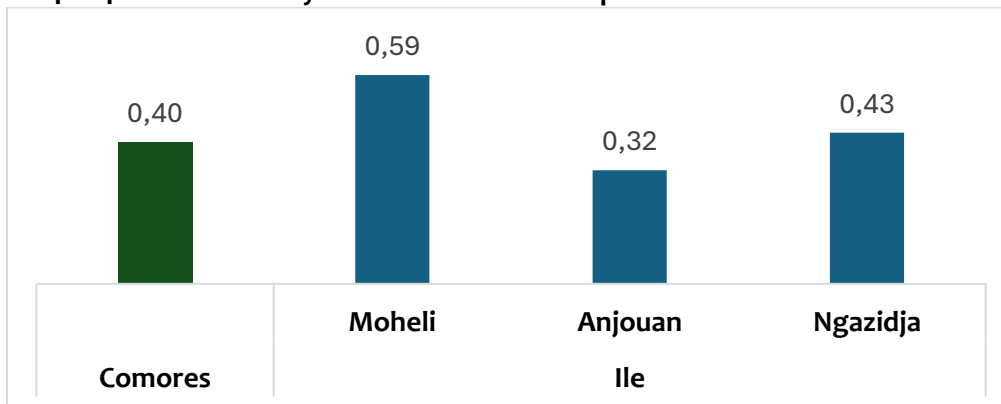
Les écarts par île confirment une contrainte foncière généralisée mais de degrés différents :

- Moheli : forte proportion d'exploitations sans terres (17 %) et une majorité de petites exploitations de moins de 0,5 ha (55 %). Cela montre une agriculture très morcelée.
- Anjouan : se distingue par la plus forte proportion de petites exploitations (64% de moins de 0,5 ha), mais une part plus faible d'exploitations sans terres (11 %).
- Ngazidja : présente la proportion la plus élevée d'exploitations sans terres (environ 20%), ce qui révèle une pression foncière plus forte. La majorité reste concentrée sur de petites superficies (47 % de moins de 0,5 ha).

**Tableau 31 : Répartition des exploitations agricoles selon les catégories de taille de la superficie de l'exploitation agricole, par île**

Taille de l'exploitation agricole	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans terres	1 147	16,59	4 151	10,61	5 529	19,80	10 827	14,64
Moins de 0.5ha	3 819	55,23	25 217	64,46	13 092	46,87	42 128	56,96
0.5 à moins d'1ha	1 902	27,51	9 466	24,20	9 095	32,56	20 463	27,67
1 à moins de 2 ha	22	0,32	286	0,73	147	0,53	455	0,62
2ha et plus	24	0,35	1	0,00	67	0,24	93	0,13
Total	6 915	100,00	39 121	100,00	27 930	100,00	73 966	100,00

Le graphique 8 montre que la taille moyenne des exploitations agricoles aux Comores est globalement faible, avec une moyenne nationale de 0,40 ha, ce qui confirme la prédominance de petites exploitations familiales dans le pays. Une forte variation apparaît toutefois entre les îles : Mohéli enregistre la taille moyenne la plus élevée (0,59 ha), suggérant une moindre pression foncière et une disponibilité des terres relativement plus importante. A l'inverse, Anjouan présente la plus petite moyenne (0,32 ha), probablement en raison d'une forte densité démographique et d'un morcellement avancé des terres agricoles. Ngazidja, avec 0,43 ha, se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale et reflète une situation intermédiaire. Ces différences régionales soulignent la nécessité d'adapter les politiques agricoles et foncières aux réalités spécifiques de chaque île.

**Graphique 8 : Taille moyenne des terres de l'exploitation**

#### 4.5. Structure foncière des terres agricoles

##### 4.5.1. Mode d'acquisition des champs agricoles

Les résultats du RGA-2 indiquent que la propriété directe constitue de loin le mode d'acquisition dominant aux Comores, couvrant près de 88 % des champs agricoles nationaux. Cette situation traduit la prééminence de la propriété coutumière et l'attachement des ménages à leurs terres d'héritage, transmises de génération en génération. Les autres modes de faire-valoir demeurent marginaux : L'occupation gratuite concerne environ 7 % des champs agricoles, souvent issue d'arrangements familiaux ou de solidarités villageoises permettant l'accès temporaire à la terre. Le métayage (environ 2 %) et le fermage (près de 1 %) restent très limités, traduisant la faible

présence de relations locatives ou commerciales dans l'exploitation agricole. Les terres communales représentent environ 1 % du total, tandis que les autres formes d'occupation (environ 1 %) demeurent marginales. Par île, Ngazidja présente la proportion la plus élevée de terres exploitées en propriété directe (90 %), suivie d'Anjouan (87 %) et Moheli (87 %).

**Tableau 32 : Répartition des champs par mode d'acquisition et par île**

Mode d'acquisition	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Propriété(achat, héritage)	7 728	86,52	70 526	86,65	43 634	89,81	121 888	87,75
Fermage	52	0,59	828	1,02	252	0,52	1 133	0,82
Métayage	236	2,64	1 739	2,14	812	1,67	2 787	2,01
Occupation gratuite	687	7,69	6 501	7,99	2 860	5,89	10 048	7,23
Terre communale	197	2,20	531	0,65	787	1,62	1 514	1,09
Autres forme d'occupation	32	0,36	1 269	1,56	239	0,49	1 540	1,11
Total	8 932	100,00	81 394	100,00	48 585	100,00	138 911	100,00

#### 4.5.2. Superficie des terres agricoles selon le mode de faire valoir

L'agriculture comorienne repose très largement sur le mode faire-valoir direct (champs en propriété), souvent non sécurisé juridiquement (sans présence de documents de propriété officiels), ce qui constitue la sécurisation des investissements agricoles.

Les résultats du RGA-2 montrent que le faire-valoir direct, qu'il soit reconnu ou non en droit, constitue la forme quasi-exclusive d'exploitation des terres agricoles aux Comores, représentant près de 89% des superficies agricoles à l'échelle nationale.

Le faire-valoir direct non reconnu en droit, c'est-à-dire exercé sans titre foncier formel, domine largement avec 48 % des superficies agricoles. Cette forte proportion traduit la prépondérance du régime coutumier et la faible formalisation des droits fonciers à travers les mécanismes d'enregistrement officiels. Le faire-valoir direct reconnu en droit couvre 41 % des terres, correspondant aux exploitants disposant d'un droit légal ou administratif sur leurs champs. Le mode de faire valoir indirect ou autres formes de faire valoir( squatter,... ) couvrent environ 11 % des superficies des terres agricoles. Les formes de faire-valoir indirect (location, métayage, etc.) demeurent limitées à près de 10 % des superficies agricoles nationales, tandis que les autres modes d'occupation ne représentent que près de 1 % du total.

Par île :

- Moheli affiche la plus forte proportion de terres reconnues en droit (59 % contre 27 % non reconnues parmi les terres avec le mode de faire valoir direct).
- Anjouan se distingue par la plus forte part de terres en propriété exploitées sans reconnaissance juridique (52 %), conséquence du morcellement foncier et de la complexité des droits coutumiers qui y prévalent.
- Ngazidja présente une situation plus équilibrée entre les deux formes de faire-valoir direct (42 % reconnu contre 49 % non reconnu).

Dans l'ensemble, ces résultats soulignent la prépondérance des terres agricoles en propriété mais avec des droits fonciers coutumiers et la nécessité de renforcer les mécanismes d'enregistrement et de sécurisation foncière pour soutenir la durabilité du secteur agricole.

**Tableau 33: Répartition des superficies des terres agricoles selon le mode de faire valoir par île**

Mode de faire valoir	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Faire-valoir direct reconnu en droit	4 446	59,04	13 057	35,11	18 852	42,31	36 356	40,72
Faire-valoir direct non reconnu en droit	2 058	27,33	19 195	51,61	21 695	48,69	42 948	48,10
Faire-valoir indirect	989	13,14	4 294	11,54	3 879	8,71	9 162	10,26
Autres modes de faire-valoir	37	0,49	646	1,74	134	0,30	817	0,92
Total	7 531	100,00	37 191	100,00	44 561	100,00	89 282	100,00

#### 4.5.3. Droit foncier

Le droit foncier dans les exploitations agricoles désigne tout droit légal, documenté ou coutumier permettant à une personne de posséder, utiliser, gérer, contrôler ou transférer une terre agricole, y compris la possibilité de vendre, léguer ou hypothéquer. Il ne se limite pas au droit de propriété : il englobe aussi les droits d'usage, d'occupation, de gestion et de prise de décision sur la parcelle, même en l'absence de titres formels.

Ainsi, un droit foncier reconnu correspond à tout droit qui confère une maîtrise effective de la terre, qu'il soit établi par la loi, par des documents officiels ou par des pratiques coutumières acceptées par la communauté.

À l'échelle nationale, 46 % des exploitations agricoles familiales disposent d'un droit reconnu sur leurs terres agricoles, contre 54 % qui n'en disposent pas. Cela signifie que cette proportion des exploitations travaille sur des terres dépourvues de documents officiels, même lorsque ces terres leur appartiennent selon les usages locaux.

Les écarts insulaires sont marqués : Mohéli se situe au-dessus de la parité avec 51% d'exploitations « avec droit », Ngazidja est proche de l'équilibre à 49 %, tandis qu'Anjouan est en retrait à 44 %.

**Tableau 34 : Répartition des ménages agricoles selon le droit foncier et par île**

Droit foncier	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Avec droit reconnu	2 951	51,43	15 400	44,08	10 879	48,69	29 230	46,38
Sans droit reconnu	2 786	48,57	19 536	55,92	11 464	51,31	33 787	53,62
Total	5 737	100,00	34 936	100,00	22 344	100,00	63 017	100,00

#### 4.5.4. Droit foncier selon le genre du propriétaire

Le tableau 35 montre qu'à l'échelle nationale, 53% des ménages ayant le droit reconnu sur les terres agricoles déclarent qu'au moins une femme détient un droit reconnu sur les terres agricoles, contre 47 % où ce n'est pas le cas : la majorité est donc favorable, mais l'écart reste ténu

(près d'un ménage sur deux sans droit féminin reconnu). Les écarts insulaires sont nets : Ngazidja affiche le niveau le plus élevé des femmes ayant le droit foncier (environ 60 %), Anjouan se situe à 50 % (parité exacte), tandis que Mohéli est en retrait à 44 %.

**Tableau 35: Répartition des ménages agricoles ayant droit foncier dans lesquels au moins une femme détient un droit reconnu sur les terres agricoles, selon les îles**

Droit foncier	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Femmes ont le droit foncier	44,37	50,00	59,69	53,04
Femmes n'ont pas le droit foncier	55,63	50,00	40,31	46,96
Total	100	100	100	100,00

## 5. SUPERFICIES DES TERRES AGRICOLES ET LEURS UTILISATIONS

### 5.1. Superficie des terres agricoles

La superficie des terres agricoles correspond à l'ensemble des terres utilisées pour la production agricole, incluant les terres cultivées, les prairies et pâturages. Elle regroupe aussi les terres temporairement en jachère, considérées comme terres cultivables, mais exclut les forêts, les surfaces bâties, les plans d'eau et les espaces non productifs. En résumé, il s'agit de la superficie effectivement dédiée aux activités agricoles, qu'il s'agisse de cultures ou d'élevage.

Les résultats du RGA-2 montrent qu' à l'échelle nationale, le pays compte 89 282 ha des terres agricoles. Ngazidja concentre près de la moitié des terres agricoles (près de 50 %), Anjouan 42 % et Mohéli seulement 8 %.

**Tableau 36 : Répartition des superficies des terres agricoles selon les îles**

Ile	Superficie(ha)	Répartition en %
Moheli	7 531	8,43
Anjouan	37 191	41,66
Ngazidja	44 561	49,91
Comores	89 282	100,00

Il est important de souligner que la superficie présentée dans ce rapport correspond exclusivement à la somme des terres agricoles effectivement exploitées par les ménages agricoles et par les exploitations non familiales recensées. Par conséquent, les superficies de terres communales, les terres de l'État mises en réserve, ainsi que les terres abandonnées ou non exploitées pour lesquelles le RGA-2 n'a pas pu collecter d'informations fiables ou d'estimations quantitatives ne sont pas incluses dans les totaux des terres agricoles comoriennes .

## 5.2. Superficie des terres agricoles selon les différentes catégories d'utilisation

### 5.2.1. Superficie des terres agricoles selon les différentes catégories fondamentales d'utilisation des terres

En termes d'utilisation des terres, le tableau 37 montre qu'à l'échelle nationale, l'utilisation des terres agricoles est dominée par les superficies de cultures temporaires (environ 57%), suivies des superficies des terres en jachère (35%), tandis que les cultures permanentes restent marginales (7 %) et les pâturages quasi marginaux (1% temporaires ; près de 1% permanents). Cette structure révèle une forte dépendance aux systèmes annuels avec un recours significatif à la jachère pour la gestion de la fertilité/pression foncière. Par île :

- Mohéli : L'usage des terres est dominé par la jachère temporaire (46 %) et les cultures temporaires (40 %). Cette forte jachère indique un potentiel d'intensification durable (amélioration de la fertilité des sols, rotations plus serrées, couverts végétaux, compostage, agroforesterie) pour convertir une partie des jachères en surfaces productives sans dégrader les écosystèmes. Dans cette île les cultures permanentes atteignent 10 %, part la plus élevée des trois îles, suggérant une certaine diversification pérenne. Les prairies/pâturages restent limités (environ 3 % temporaires ; près de 1% permanents).
- Anjouan : Le profil est clairement orienté vers les cultures temporaires (67 %), avec une jachère plus contenue (22 %). Les cultures permanentes représentent 9 %, tandis que les prairies/pâturages demeurent marginaux (environ 1% temporaires ; moins de 1 % permanents).
- Ngazidja : L'usage des terres est dominé par la jachère temporaire (51%) et les cultures temporaires (44 %), avec une faible présence de cultures permanentes (4 %). Les prairies/pâturages sont quasi inexistantes (0,3 % temporaires ; 0,2 % permanents).

**Tableau 37 : Répartition des superficies de terres agricoles selon les catégories fondamentales d'utilisation des terres par île**

Catégories fondamentales d'utilisation des terres	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Terres consacrées à des cultures temporaires	3 045	40,44	24 770	66,60	22 782	51,13	50 597	56,67
Terres consacrées à des prairies et pâturages temporaires	211	2,80	394	1,06	151	0,34	756	0,85
Jachères temporaires	3 433	45,59	8 363	22,49	19 723	44,26	31 519	35,30
Terres consacrées à des cultures permanentes	766	10,17	3 379	9,09	1 834	4,12	5 979	6,70
Terres consacrées à des prairies et pâturages permanents	75	1,00	285	0,77	71	0,16	431	0,48
Total	7 531	100,00	37 191	100,00	44 561	100,00	89 282	100,00

### 5.2.2. Superficie des terres agricoles selon les différentes catégories agrégées d'utilisation des terres

L'objectif de présenter les statistiques selon différentes catégories d'utilisation des terres est de fournir une analyse complète et cohérente de la structure foncière agricole. Chaque catégorie apporte une information complémentaire pour comprendre la dynamique, l'intensité et la durabilité des systèmes agricoles. Les distinctions entre terres agricoles, terres en culture, terres arables et terres cultivées permettent d'identifier la superficie totale mobilisée, la part réellement exploitée, celle potentiellement cultivable ou maintenue en jachère. Ces informations sont indispensables pour mesurer la productivité, suivre les changements d'usage et évaluer la pression sur les ressources. Elles constituent enfin un outil essentiel pour la planification, la formulation des politiques et la prise de décision basée sur des données fiables.

**Superficie des terres agricoles :** Il s'agit des terres à des fins agricoles (agriculture ou élevage). Ces superficies sont obtenues en sommant terres cultivées (cultures temporaires + cultures permanentes) terres en jachère, prairies et pâturages temporaires, et prairies et pâturages permanents. Les superficies agricoles recensées lors du RGA-2 s'élèvent à 7 531 ha à Mohéli, 37 191 ha à Anjouan et 44 561 ha à Ngazidja, soit un total national de 89 282 ha. La structure spatiale de ces terres agricoles est largement dominée par Ngazidja, qui concentre environ 50 % de l'ensemble, suivie d'Anjouan avec 42 % et de Mohéli avec environ 8 %.

**Superficie des terres en culture (cropland) :** la superficie des terres en culture indique la quantité de terres réellement disponibles pour la production de cultures, ce qui est essentiel pour évaluer la capacité d'un pays à produire des denrées alimentaires. Cette catégorie regroupe l'ensemble des terres occupées par les cultures (temporaires + permanentes), les terres en jachère et les prairies et pâturages temporaires. Elle exclut les prairies et pâturages permanents, qui ne sont généralement pas destinés à la mise en culture et ne peuvent donc pas être considérés comme des terres cultivables. Les résultats du RGA-2 montrent que les superficies des terres en culture s'élèvent à 7 456 ha à Mohéli, 36 906 ha à Anjouan et 44 490 ha à Ngazidja, pour un total national de 88 851 ha. La répartition spatiale reste similaire à celle des terres agricoles totales, avec une nette prédominance de Ngazidja qui concentre 50 % des terres en culture au niveau national, suivie d'Anjouan (42%) et de Mohéli (8%). Au sein de chaque île, la part des terres en culture par rapport à la superficie agricole est extrêmement élevée (entre 99 % et 99,8 %) confirmant la quasi-absence de prairies et pâturages permanents déclarés. Cette structure témoigne de systèmes agricoles très fortement orientés vers la culture, avec très peu d'espace réservé aux usages pastoraux.

**Superficies des terres arables :** Les terres arables regroupent les cultures temporaires, les jachères temporaires et les prairies/pâturages temporaires, c'est-à-dire les surfaces qui peuvent être mises en culture chaque année. Ces données permettent au pays d'évaluer le potentiel productif annuel d'un pays. Les résultats du RGA-2 montrent que les superficies des terres arables recensées atteignent 6 689 ha à Mohéli, 33 527 ha à Anjouan et 42 656 ha à Ngazidja, pour un total national de 82 872 ha. La répartition reste dominée par Ngazidja, qui concentre 52% des terres arables, suivie d'Anjouan avec 40 % et de Mohéli avec 8 %. A l'intérieur de chaque île, la proportion de terres arables dans la superficie agricole totale demeure élevée (96 % à Ngazidja,

90% à Anjouan et 89% à Mohéli) , ce qui traduit des systèmes agricoles fortement structurés autour des cultures temporaires et de la jachère.

**Superficies des terres cultivées :** Cette information sur les terres cultivées permet de savoir combien de terres sont réellement utilisées pour produire des cultures durant une campagne agricole donnée. Ces superficies constituent aussi une information essentielle pour comprendre à quel degré d'intensité les terres agricoles sont cultivées. Selon les résultats du RGA-2 , les superficies des terres effectivement cultivées durant la campagne agricole 2023/2024 atteignent 3 811 ha à Mohéli, 28 140 ha à Anjouan et 24 616 ha à Ngazidja, pour un total national de 56 576 ha. Fait notable, Anjouan représente environ 50 % de ces terres cultivées et devance ainsi Ngazidja (44%) et Mohéli(7%). En proportion interne, les terres cultivées représentent 76% de la superficie agricole d'Anjouan, contre 55% à Ngazidja et 51% à Mohéli, ce qui traduit une intensité culturale nettement plus élevée à Anjouan, où les surfaces en jachère sont relativement plus limitées.

**Tableau 38 : Répartition des superficies agricoles selon les catégories agrégées d'utilisation des terres par île**

Catégories agrégées d'utilisation des terres	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Superficie (ha)	%
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
Superficies des terres agricoles	7 531	8,43	37 191	41,66	44 561	49,91	89 282	100,00
Superficies des terres en culture	7 456	8,39	36 906	41,54	44 490	50,07	88 851	100,00
Superficies des terres arables	6 689	8,07	33 527	40,46	42 656	51,47	82 872	100,00
Superficies des terres cultivées	3 811	6,74	28 149	49,75	24 616	43,51	56 576	100,00

## 6. AGRICULTURE

### 6.1 Volume des exploitations agricoles engagées dans l'activité de production végétale

Les résultats du RGA-2 aux Comores montrent que la quasi-totalité des exploitations agricoles comoriennes pratiquent effectivement l'agriculture (91 % au niveau national). Cette proportion est particulièrement élevée à Anjouan (environ 93 %), suivie de Mohéli (environ 90 %) et Ngazidja (environ 88 %).

**Tableau 39: Répartition des exploitations agricoles pratiquant l'agriculture par île**

	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Oui	6 251	90,40	36 233	92,62	24 665	88,31	67 149	90,78
Non	664	9,60	2 888	7,38	3 265	11,69	6 817	9,22
Total	6 915	100,00	39 121	100,00	27 930	100,00	73 966	100,00

### 6.3. Exploitations agricoles par principales cultures pratiquées

A l'échelle nationale, l'adoption des cultures par les exploitations agricoles en production végétale se classe ainsi (du plus au moins pratiqué) : la culture du bananier occupe la première place avec 58 738 exploitations agricoles en production végétale, soit 87 % des exploitations agricoles, suivie du manioc (58 161 exploitations ; 86 %). Viennent ensuite le taro (28 170 exploitations ; 42 %), les cultures fruitières (20 024 exploitations ; 30 %), le fruit à pain (18 099 exploitations ; 27 %), la patate douce (18 040 exploitations ; 27 %), le maïs (14 368 exploitations ; 21 %) et le girofle (14 367 exploitations ; 21 %).

Les légumes (10 095 exploitations ; 15 %) et les ignames (8 548 exploitations ; 13 %) sont moins largement pratiqués. Enfin, l'adoption demeure faible pour la vanille (6 634 exploitations ; 10 %), la canne à sucre (5 565 exploitations ; 8 %), l'ylang-ylang (5 384 exploitations ; 8 %), le gingembre (2 788 exploitations ; 4 %), la pomme de terre (1 666 exploitations ; 2 %) et l'embrevade (410 exploitations ; moins de 1 %).

#### Cultures vivrières de base (sécurité alimentaire)

- **Bananier** : Le taux d'adoption du bananier est le plus élevé à Mohéli (94 % des exploitations de l'île en production végétale), suivi de Ngazidja (90 %) et d'Anjouan (85 %). Toutefois, la répartition nationale des exploitations productrices est principalement concentrée à Anjouan (52 %), devant Ngazidja (38 %), tandis que Mohéli ne représente que 10 % du total national. A Mohéli et à Ngazidja, le bananier arrive en tête des cultures pratiquées, alors qu'à Anjouan, il se classe au deuxième rang.
- **Manioc** : Le taux d'adoption du manioc est plus fort à Anjouan (91%), puis Ngazidja (81 %) et Mohéli (81%), alors que la répartition nationale des producteurs est dominée par Anjouan (57%) devant Ngazidja (34%) et Mohéli (9%). A Mohéli et à Ngazidja, le bananier se classe au deuxième rang des cultures pratiquées, alors qu'à Anjouan, il occupe la première place.

#### Cultures de diversification vivrière

- **Taro** : le taux d'adoption est le plus élevé à Mohéli (58 %), devant Anjouan (41 %) et Ngazidja (39 %). Toutefois, le poids national des exploitations pratiquant le taro provient principalement d'Anjouan, qui concentre 53,0 % des exploitations taro du pays, suivie de Ngazidja (34 %) et de Mohéli (13 %). A l'échelle des trois îles, le taro se classe au troisième rang parmi les cultures les plus pratiquées.
- **Fruit à pain** : très concentré à Anjouan (36% des exploitations de l'île ; 72% du total national d'exploitations cultivant le fruit à pain). À l'échelle des trois îles, le taro se classe au quatrième rang parmi les cultures les plus pratiquées. A Mohéli, le fruit à pain se classe au neuvième rang des cultures pratiquées, à Anjouan il occupe la quatrième place alors qu'à Ngazidja, il se classe au sixième rang.
- **Patate douce** : très concentré à Anjouan (31% des exploitations de l'île ; 62% du total national d'exploitations cultivant la patate douce). A l'échelle des trois îles, le taro se classe au quatrième rang parmi les cultures les plus pratiquées. A Mohéli et à Anjouan, la patate douce se classent au septième rang des cultures pratiquées, alors qu'à Ngazidja, elle occupe la cinquième place.

- **Maïs** : est une céréale dont son taux d'adoption est le plus haut à Mohéli (34% des exploitations au niveau de l'île), mais le poids national est mené par Anjouan (61,6 % des exploitations agricoles au niveau national). A Mohéli, le maïs se classe au cinquième rang des cultures pratiquées, à Anjouan il occupe la huitième place alors qu'à Ngazidja, il se classe au neuvième rang.
- **Ignames** : ils ont l'adoption la plus élevée à Ngazidja (15%), mais le volume national est concentré à Anjouan (51%) devant Ngazidja (42%) et Mohéli(7%). A Mohéli, les ignames se classent au douzième rang des cultures pratiquées, à Anjouan ils occupent la dixième place alors qu'à Ngazidja, il se classe au huitième rang.
- **Pomme de terre** : est une tubercule plus concentré à Ngazidja (4% des exploitations au niveau de l'île ; 53% du total national d'exploitations cultivant la patate douce). A Mohéli, le maïs se classe au seizième rang des cultures pratiquées, à Anjouan il occupe la quinzième place alors qu'à Ngazidja, il se classe au douzième rang.

#### Cultures de rente :

- **Girofle** : se distingue par une concentration très forte à Anjouan( avec le taux d'adoption 33% et la répartition de 82,7 % du total national des exploitations pratiquant le girofle), suivi par Mohéli suit (29 % d'adoption, 12% du national), et Ngazidja qui est marginal (3 % d'adoption, près de 5% de la répartition nationale).
- **Vanille** : présente le taux d'adoption maximal à Mohéli (19%), mais poids national dominé par Ngazidja (47% des exploitations pratiquant vanille) devant Anjouan (36%) et Mohéli(17%).
- **Ylang-ylang** : présente le taux d'adoption maximal à Mohéli (15%), mais poids national dominé par Anjouan (79% des exploitations pratiquant vanille) devant Mohéli(18%) et Ngazidja(3%).
- **Gingembre** : Par rapport aux autres îles, il y'a une niche à Anjouan avec (5 % des exploitations de l'île à Anjouan, 2,13% à Mohéli et 2,94% en Grande Comores. Au niveau national, Anjouan représente 70% des exploitations pratiquant le gingembre au niveau national).

#### Cultures de légumes

- **Légumes** : affichent des taux proches (Ngazidja 16% > Anjouan 15 % > Mohéli 13%), mais le poids national est surtout Anjouan (53%) puis Ngazidja (39%).
- **Embrevade** : présente le taux d'adoption maximal à Mohéli (2%), mais poids national dominé par Anjouan (47% des exploitations pratiquant embrevade) devant Mohéli(35%) et Ngazidja(18%).

**Cultures fruitières** : le taux d'adoption est relativement élevé à Mohéli, où 41 % des exploitations agricoles de l'île pratiquent les cultures fruitières. Toutefois, la répartition nationale des exploitations productrices est largement dominée par Anjouan, qui concentre 58 % des exploitations pratiquant ces cultures au niveau national, suivi par Ngazidja(29%) et Mohéli(13%). A Mohéli et à Ngazidja, les cultures fruitières se classent au quatrième rang des cultures pratiquées, alors qu'à Anjouan, elles occupent la sixième place. En synthèse, Anjouan domine souvent le poids national (nombre d'exploitations) sur la plupart des cultures, tandis que Ngazidja en tête pour vanille et pomme de terre.

Tableau 40 : Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes types de culture pratiquée et par île

Culture	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Banancier								
Oui	5 888	94,19	30 642	84,57	22 208	90,04	58 738	87,47
Non	363	5,81	5 591	15,43	2 457	9,96	8 411	12,53
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Manioc								
Oui	5 079	81,25	33 041	91,19	20 041	81,25	58 161	86,61
Non	1 172	18,75	3 192	8,81	4 624	18,75	8 988	13,39
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Taro								
Oui	3 624	57,97	14 885	41,08	9 661	39,17	28 170	41,95
Non	2 627	42,03	21 348	58,92	15 004	60,83	38 979	58,05
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Arbres fruitières								
Oui	2 577	41,23	11 546	31,87	5 901	23,92	20 024	29,82
Non	3 674	58,77	24 687	68,13	18 764	76,08	47 125	70,18
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Fruit à pains								
Oui	1 083	17,33	12 948	35,74	4 068	16,49	18 099	26,95
Non	5 168	82,67	23 285	64,26	20 597	83,51	49 050	73,05
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Patate douce								
Oui	1 285	20,56	11 160	30,80	5 595	22,68	18 040	26,87
Non	4 966	79,44	25 073	69,20	19 070	77,32	49 109	73,13
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Maïs								
Oui	2 153	34,44	8 838	24,39	3 377	13,69	14 368	21,40
Non	4 098	65,56	27 395	75,61	21 288	86,31	52 781	78,60
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Girofle								
Oui	1 795	28,72	11 866	32,75	706	2,86	14 367	21,40
Non	4 456	71,28	24 367	67,25	23 959	97,14	52 782	78,60
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Légumes								
Oui	806	12,89	5 373	14,83	3 916	15,88	10 095	15,03
Non	5 445	87,11	30 860	85,17	20 749	84,12	57 054	84,97
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Ignames								
Oui	584	9,34	4 340	11,98	3 624	14,69	8 548	12,73
Non	5 667	90,66	31 893	88,02	21 041	85,31	58 601	87,27
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Vanille								
Oui	1 158	18,53	2 359	6,51	3 117	12,64	6 634	9,88
Non	5 093	81,47	33 874	93,49	21 548	87,36	60 515	90,12
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Canne à sucre								
Oui	532	8,51	2 792	7,71	2 241	9,09	5 565	8,29
Non	5 719	91,49	33 441	92,29	22 424	90,91	61 584	91,71
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
ylang ylang								
Oui	968	15,49	4 262	11,76	154	0,62	5 384	8,02
Non	5 283	84,51	31 971	88,24	24 511	99,38	61 765	91,98
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Gingembre								
Oui	133	2,13	1 931	5,33	724	2,94	2 788	4,15
Non	6 118	97,87	34 302	94,67	23 941	97,06	64 361	95,85
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Pomme de terre								
Oui	23	0,37	752	2,08	891	3,61	1 666	2,48
Non	6 228	99,63	35 481	97,92	23 774	96,39	65 483	97,52
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Embrevade								
Oui	143	2,29	194	0,54	73	0,30	410	0,61
Non	6 108	97,71	36 039	99,46	24 592	99,70	66 739	99,39
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00

**Tableau 41: Répartition en effectif et pourcentage des exploitations agricoles par types de culture pratiquée et par île**

Culture	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bananier	5 888	10,02	30 642	52,17	22 208	37,81	58 738	100,00
Manioc	5 079	8,73	33 041	56,81	20 041	34,46	58 161	100,00
Taro	3 624	12,86	14 885	52,84	9 661	34,30	28 170	100,00
Arbres fruitières	2 577	12,87	11 546	57,66	5 901	29,47	20 024	100,00
Fruit à pains	1 083	5,98	12 948	71,54	4 068	22,48	18 099	100,00
Patate douce	1 285	7,12	11 160	61,86	5 595	31,01	18 040	100,00
Maïs	2 153	14,98	8 838	61,51	3 377	23,50	14 368	100,00
Girofle	1 795	12,49	11 866	82,59	706	4,91	14 367	100,00
Légumes	806	7,98	5 373	53,22	3 916	38,79	10 095	100,00
Ignames	584	6,83	4 340	50,77	3 624	42,40	8 548	100,00
Vanille	1 158	17,46	2 359	35,56	3 117	46,99	6 634	100,00
Canne à sucre	532	9,56	2 792	50,17	2 241	40,27	5 565	100,00
Ylang-ylang	968	17,98	4 262	79,16	154	2,86	5 384	100,00
Gingembre	133	4,77	1 931	69,26	724	25,97	2 788	100,00
Pomme de terre	23	1,38	752	45,14	891	53,48	1 666	100,00
Embrevade	143	34,88	194	47,32	73	17,80	410	100,00

#### 6.4. Exploitations agricoles par principales cultures horticoles pratiquées

##### 6.4.1. Répartition des exploitations productrices des légumes

Au niveau national, le classement décroissant des légumes par taux d'adoption est : tomate (9% des exploitations agricoles en production végétale), piments (environ 8%), carotte (4%), concombre (environ 3%), choux (environ 3%), salade cresson (2%), aubergine (2%), brède mafana (environ 2%), poivron (environ 2%), laitue (environ 2%), oignon (1%), persil (1%), citrouille (environ 1%), et ensuite choux de Chine (moins de 1%). En termes de volume (nombre d'exploitations engagées dans la production végétale) Anjouan domine généralement le volume national des cultures maraichères (tomate, piment, concombre, aubergine, brède banana, laitue, oignon, citrouille et chou de Chine), même si son taux d'adoption n'est pas toujours le plus élevé. Ngazidja se distingue par un nombre supérieur d'exploitations agricoles pour certaines cultures légumières spécifiques, notamment la carotte, le chou, la salade cresson, le poivron et le persil.

Par île :

- **Tomate** : elle affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Anjouan environ 10 % > Moheli 9% > Ngazidja 9%). Le répartition nationale des exploitations agricoles pratiquant la tomate est concentrée à Anjouan (56%), devant Ngazidja (35%) et Moheli (9%).
- **Piment** : La culture de piment affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Anjouan, 8% > Ngazidja, environ 8% > Moheli, environ 7%). Anjouan regroupe la majorité des producteurs (55%), devant Ngazidja (37%) et Moheli 8%.
- **Carotte** : La culture de piment affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Ngazidja, 5% >, Moheli 4% > Anjouan, 3%). Ngazidja regroupe la majorité des producteurs de carotte (49%), devant Anjouan (42%), et Moheli (9%).

- **Concombre** : La culture de concombre affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles ( Moheli ,3 % >, Ngazidja, environ 3%>Anjouan, environ 3%). Anjouan regroupe la majorité des producteurs de concombre(53%), devant Ngazidja (37%), et Moheli(10%).
- **Choux** : La culture de choux affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles ( Moheli ,4 % > Ngazidja, 3%>Anjouan, 2%). Ngazidja et Anjouan regroupent la majorité des producteurs de concombre(43% et 42% respectivement), devant Moheli (14%).
- **Salade cresson** : l'adoption est élevée à Ngazidja (4 %) devant Moheli (2 %) et Anjouan( moins de 1%). Ngazidja concentre la majorité des producteurs de salade cresson(78%), devant Anjouan (12%) et Moheli (10%).
- **Aubergine** : l'adoption est élevée à Anjouan (environ 3 %) , suivie par Moheli (2%) et Ngazidja (moins de 1%). Anjouan concentre la majorité des producteurs des aubergines (77%), devant Ngazidja (12%) et Moheli (11%).
- **Brède mafana** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles ( Moheli ,2 %>Ngazidja, environ 2%>Anjouan, environ 2%). Anjouan est le principal foyer de producteurs(52% des producteurs nationaux), devant Ngazidja(37%) et Moheli(10%).
- **Poivron** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Anjouan,3% > Ngazidja,2%> Moheli,1 % ). Ngazidja est le principal foyer de producteurs de poivron(55% des producteurs nationaux), devant Anjouan(38%) et Moheli(7%).
- **Laitue** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Moheli ,2 %>Ngazidja, environ 2%>Anjouan, environ 2%). Anjouan est le principal foyer de producteurs(68% des producteurs nationaux), devant Ngazidja(20%) et Moheli(11%).
- **Oignon** : l'adoption est élevée à Moheli (4%), Anjouan (1%), Ngazidja (Moins de 1%). Anjouan concentre la majorité des producteurs des oignons (53%), devant Moheli(37%) et Ngazidja(10%).
- **Persil** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Ngazidja , environ 2 % >Moheli, environ 1%>Anjouan, moins de 1%). Ngazidja est le principal foyer de producteurs(65% des producteurs nationaux), devant Anjouan (26%) et Moheli(9%).
- **Citrouille** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Moheli, 1 %>Anjouan, environ 1%> Ngazidja, moins de 1%). Anjouan concentre la majorité de producteurs de citrouille(75% des producteurs nationaux), devant Moheli(16%) et Ngazidja (9%).
- **Choux de Chine** : cette culture affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Moheli , 1 %>Anjouan, moins de 1%>Ngazidja, moins de 1%). Anjouan est le principal foyer de producteurs(46% des producteurs nationaux), devant Ngazidja (29%) et Moheli(25%).

Tableau 42: Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes types de légumes pratiquées et par île

Légume	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Tomate								
Oui	577	9,23	3 616	9,98	2 242	9,09	6 435	9,58
Non	5 674	90,77	32 617	90,02	22 423	90,91	60 714	90,42
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Piments								
Oui	411	6,57	2 907	8,02	1 927	7,81	5 245	7,81
Non	5 840	93,43	33 326	91,98	22 738	92,19	61 904	92,19
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Carotte								
Oui	255	4,08	1 138	3,14	1 336	5,42	2 729	4,06
Non	5 996	95,92	35 095	96,86	23 329	94,58	64 420	95,94
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Concombre								
Oui	203	3,25	1 027	2,83	717	2,91	1 947	2,90
Non	6 048	96,75	35 206	97,17	23 948	97,09	65 202	97,10
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Choux								
Oui	282	4,51	816	2,25	839	3,40	1 937	2,88
Non	5 969	95,49	35 417	97,75	23 826	96,60	65 212	97,12
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Salade Cresson								
Oui	139	2,22	161	0,44	1 080	4,38	1 380	2,06
Non	6 112	97,78	36 072	99,56	23 585	95,62	65 769	97,94
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Aubergine								
Oui	148	2,37	1 045	2,88	157	0,64	1 350	2,01
Non	6 103	97,63	35 188	97,12	24 508	99,36	65 799	97,99
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Brède Mafana								
Oui	130	2,08	659	1,82	464	1,88	1 253	1,87
Non	6 121	97,92	35 574	98,18	24 201	98,12	65 896	98,13
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Poivron								
Oui	83	1,33	443	1,22	652	2,64	1 178	1,75
Non	6 168	98,67	35 790	98,78	24 013	97,36	65 971	98,25
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Laitue								
Oui	123	1,97	735	2,03	219	0,89	1 077	1,60
Non	6 128	98,03	35 498	97,97	24 446	99,11	66 072	98,40
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Oignon								
Oui	275	4,40	393	1,08	78	0,32	746	1,11
Non	5 976	95,60	35 840	98,92	24 587	99,68	66 403	98,89
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Persil								
Oui	61	0,98	167	0,46	424	1,72	652	0,97
Non	6 190	99,02	36 066	99,54	24 241	98,28	66 497	99,03
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Citrouille								
Oui	75	1,20	351	0,97	44	0,18	470	0,70
Non	6 176	98,80	35 882	99,03	24 621	99,82	66 679	99,30
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
Choux de chine								
Oui	76	1,22	138	0,38	87	0,35	301	0,45
Non	6 175	98,78	36 095	99,62	24 578	99,65	66 848	99,55
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00

Tableau 43 : Répartition des exploitations végétales cultivant les différents type de légumes par île

Légume	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Tomate	577	8,97	3 616	56,19	2 242	34,84	6 435	100
Piments	411	7,84	2 907	55,42	1 927	36,74	5 245	100
Carotte	255	9,34	1 138	41,70	1 336	48,96	2 729	100
Concombre	203	10,43	1 027	52,75	717	36,83	1 947	100
Choux	282	14,56	816	42,13	839	43,31	1 937	100
Salade Cresson	139	10,07	161	11,67	1 080	78,26	1 380	100
Aubergine	148	10,96	1 045	77,41	157	11,63	1 350	100
Brède Mafana	130	10,38	659	52,59	464	37,03	1 253	100
Poivron	83	7,05	443	37,61	652	55,35	1 178	100
Laitue	123	11,42	735	68,25	219	20,33	1 077	100
Oignon	275	36,86	393	52,68	78	10,46	746	100
Persil	61	9,36	167	25,61	424	65,03	652	100
Citrouille	75	15,96	351	74,68	44	9,36	470	100
Choux de chine	76	25,25	138	45,85	87	28,90	301	100

#### 6.4.2. Répartition des exploitations productrices des cultures fruitières

Le classement national des arbres fruitiers montre une nette prédominance du cocotier, présent dans 23 % des exploitations producteurs des fruits, soit 15 719 exploitations en production végétale, confirmant son importance économique. Il est suivi du manguier, cultivé par 21 % des exploitations, puis de l'oranger (16%), du jacquier (15%), l'ananas (13%), le papayer (12%) le citronnier (11%). De l'autre côté, certaines espèces fruitières demeurent moins fréquentes, dont le corossol, l'avocatier, la mandarine, le goyavier rouge et le goyavier. Les litchis, la grenadine et le Tamarinier affichent également une présence plus limitée.

Par Ile :

- **Le cocotier** : Il est cultivé par 15 719 exploitations agricoles. Son adoption est particulièrement élevée à Moheli (33 %) et Anjouan (26 %), tandis que Ngazidja affiche un taux légèrement inférieur (16 %). Toutefois, la répartition nationale montre une nette domination à Anjouan, qui concentre 61 % des producteurs, contre 26 % à Ngazidja et 13 % à Moheli.
- **Le manguier** : deuxième culture fruitière la plus cultivée, adoptée par 14 016 exploitations agricoles, bénéficie d'une diffusion remarquable dans les trois îles. Moheli enregistre le taux d'adoption le plus élevé (25 %), suivi d'Anjouan (24 %) et Ngazidja (16 %). Anjouan concentre la grande proportion des producteurs (61 %), contre 27% à Ngazidja et 11 % à Moheli.
- **L'oranger** : est pratiqué par 10 502 exploitations agricoles et montre une particularité insulaire marquée : Moheli possède le taux d'adoption le plus élevé (30 %). Cependant, en termes de volume, Anjouan regroupe près de la moitié des producteurs (49 %), devant Ngazidja (33 %), et Moheli (18 %).

- **Le jacquier** : est pratiqué par 9 945 exploitations agricoles et présente une diffusion relativement homogène entre les îles : 21 % à Mohéli, 16 % à Anjouan et 11 % à Ngazidja. Sur le plan national, Anjouan reste néanmoins en tête (59 % des producteurs nationaux).
- **L'ananas** : révèle une dynamique particulière. Ngazidja se démarque par le taux d'adoption le plus haut à Ngazidja (13 %). Toutefois, la première source en nombre de producteurs demeure Anjouan (47 % des producteurs nationaux, devant Ngazidja (39 %) et Mohéli(14 %).
- **Le citronnier** : est pratiqué par 8 391 exploitations agricoles et se distingue par une très forte taux d'adoption à Mohéli (28 % des producteurs dans l'île). Le poids national est dominé par Anjouan ( 54 %).
- **Le papayer** : est pratiqué par 8 304 exploitations agricoles et montre une adoption particulièrement forte à Mohéli (20 %), devant Anjouan(13 %) et Mohéli(9 %). Le volume des producteurs est concentré à Anjouan(58% des producteurs nationaux).
- **Le corossol** : est pratiqué par 3 464 exploitations agricoles et avec une adoption nettement forte et grand volume de producteurs à Anjouan (7 % d'adoption et 71 % du poids national).
- **L'avocatier** : est pratiqué par 4 010 exploitations agricoles. Mohéli montre la plus forte adoption (19 % des producteurs dans l'île), alors que Ngazidja se distingue en grand nombre de producteurs d'avocatier (36 %), devant Anjouan (35 %) et Mohéli (29 %).
- **La mandarine** : est pratiquée par 2 267 exploitations agricoles et connaît sa meilleure adoption à Mohéli (7 %). Anjouan concentre néanmoins plus de la moitié des producteurs (56 %).
- **Goyavier classique et goyavier rouge**: le goyavier rouge cultivé par 2 695 exploitations et le goyavier classique pratiqué par 2 603 exploitations présentent des schémas similaires : ils présentent le taux d'adoption forte à Mohéli (15 %). Anjouan concentre néanmoins plus de la moitié des producteurs (48 % pour le goyavier rouge et 49 % pour les goyavier classique).
- **Les litchis** : sont pratiqués par 2 707 exploitations agricoles connaît sa meilleure adoption à Mohéli (16 %). Anjouan concentre néanmoins presque la moitié des producteurs (47 %).
- **La grenadine** : est une culture pratiquée par 1 356 exploitations agricoles. Elle est très caractéristique de Ngazidja, qui enregistre environ 4 % d'adoption et assure 65 % de la producteurs au niveau national.
- **Tamarin** : cette culture pratiquée par 1 356 exploitations agricoles affiche des taux d'adoption proches dans 3 îles (Anjouan, environ 3 % > Mohéli, environ 2 % > Ngazidja, 1 %). Le volume de producteurs est plus concentré à Anjouan (47 % des producteurs nationaux).

Tableau 44: Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes cultures fruitières pratiquées et par île

Culture fruitière	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
<b>Cocotier</b>								
Oui	2 084	33,34	9 599	26,49	4 036	16,36	15 719	23,41
Non	4 167	66,66	26 634	73,51	20 629	83,64	51 430	76,59
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Manguier</b>								
Oui	1 590	25,44	8 577	23,67	3 849	15,61	14 016	20,87
Non	4 661	74,56	27 656	76,33	20 816	84,39	53 133	79,13
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Oranger</b>								
Oui	1 882	30,11	5 129	14,16	3 491	14,15	10 502	15,64
Non	4 369	69,89	31 104	85,84	21 174	85,85	56 647	84,36
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Jacquier</b>								
Oui	1 303	20,84	5 915	16,32	2 727	11,06	9 945	14,81
Non	4 948	79,16	30 318	83,68	21 938	88,94	57 204	85,19
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Ananas</b>								
Oui	1 199	19,18	3 951	10,90	3 241	13,14	8 391	12,50
Non	5 052	80,82	32 282	89,10	21 424	86,86	58 758	87,50
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Citronnier</b>								
Oui	1 736	27,77	4 154	11,46	1 772	7,18	7 662	11,41
Non	4 515	72,23	32 079	88,54	22 893	92,82	59 487	88,59
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Papayer</b>								
Oui	1 265	20,24	4 801	13,25	2 238	9,07	8 304	12,37
Non	4 986	79,76	31 432	86,75	22 427	90,93	58 845	87,63
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Corossol</b>								
Oui	288	4,61	2 460	6,79	716	2,90	3 464	5,16
Non	5 963	95,39	33 773	93,21	23 949	97,10	63 685	94,84
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Avocatier</b>								
Oui	1 178	18,84	1 392	3,84	1 440	5,84	4 010	5,97
Non	5 073	81,16	34 841	96,16	23 225	94,16	63 139	94,03
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Mandarine</b>								
Oui	422	6,75	1 278	3,53	567	2,30	2 267	3,38
Non	5 829	93,25	34 955	96,47	24 098	97,70	64 882	96,62
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Goyavier rouge</b>								
Oui	948	15,17	1 284	3,54	463	1,88	2 695	4,01
Non	5 303	84,83	34 949	96,46	24 202	98,12	64 454	95,99
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Goyavier</b>								
Oui	920	14,72	1 274	3,52	409	1,66	2 603	3,88
Non	5 331	85,28	34 959	96,48	24 256	98,34	64 546	96,12
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Litchis</b>								
Oui	973	15,57	1 277	3,52	457	1,85	2 707	4,03
Non	5 278	84,43	34 956	96,48	24 208	98,15	64 442	95,97
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Grenadine</b>								
Oui	107	1,71	368	1,02	881	3,57	1 356	2,02
Non	6 144	98,29	35 865	98,98	23 784	96,43	65 793	97,98
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00
<b>Tamarinier</b>								
Oui	114	1,82	941	2,60	267	1,08	1 322	1,97
Non	6 137	98,18	35 292	97,40	24 398	98,92	65 827	98,03
Total	6 251	100,00	36 233	100,00	24 665	100,00	67 149	100,00

Tableau 45: Répartition en effectif et pourcentage des exploitations végétales pratiquant les différents type de fruits par île

Culture fruitière	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cocotier	2 084	13,26	9 599	61,07	4 036	25,68	15 719	100
Manguier	1 590	11,34	8 577	61,19	3 849	27,46	14 016	100
Oranger	1 882	17,92	5 129	48,84	3 491	33,24	10 502	100
Jacquier	1 303	13,10	5 915	59,48	2 727	27,42	9 945	100
Ananas	1 199	14,29	3 951	47,09	3 241	38,62	8 391	100
Citronnier	1 736	22,66	4 154	54,22	1 772	23,13	7 662	100
Papayer	1 265	15,23	4 801	57,82	2 238	26,95	8 304	100
Corossol	288	8,31	2 460	71,02	716	20,67	3 464	100
Avocatier	1 178	29,38	1 392	34,71	1 440	35,91	4 010	100
Mandarine	422	18,61	1 278	56,37	567	25,01	2 267	100
Goyavier rouge	948	35,18	1 284	47,64	463	17,18	2 695	100
Goyavier	920	35,34	1 274	48,94	409	15,71	2 603	100
Litchis	973	35,94	1 277	47,17	457	16,88	2 707	100
Grenadine	107	7,89	368	27,14	881	64,97	1 356	100
Tamarinier	114	8,62	941	71,18	267	20,20	1 322	100

## 6.5. Production des cultures principales

La production a été obtenue sur base des déclarations des paysans, exprimées soit directement en kilogrammes, soit en utilisant des unités locales de mesure telles que le panier, le sac, le seau, etc., ainsi qu'en régimes pour le bananier. Pour les productions estimées en unités locales, une conversion en kilogrammes a été effectuée en multipliant le nombre d'unités déclarées par l'équivalence correspondante en kilogrammes. Enfin, les productions ainsi estimées ont été converties en tonnes.

Voici les points synthétiques par culture, avec la production nationale et la répartition par île ainsi que l'île dominante :

- **Bananier** : La production nationale de bananier est de 72 809 tonnes. L'île de Ngazidja domine (34 535 tonnes) devant Anjouan (30 212 tonnes), et Mohéli (8 062 tonnes).
- **Manioc** : La production nationale de manioc est de 59 149 tonnes. Ngazidja domine la production (28 842 tonnes) devant Anjouan (25 127 tonnes) et Mohéli (5 179 tonnes).
- **Patate douce** : La production nationale de patate douce est de 11 684 tonnes. Anjouan domine (6 100 tonnes) devant Ngazidja (4 601 tonnes), Mohéli (983 tonnes).
- **Embrevade** : La production nationale est de 7 920 tonnes. la production est quasi entièrement concentrée à Anjouan (7 810 tonnes) devant Ngazidja (75 tonnes) et Mohéli (34 tonnes).
- **Taro rouge** : La production nationale de taro rouge est 6 647 tonnes. Ngazidja domine (3 943 tonnes) devant Anjouan (2 359 tonnes) et Mohéli (345 tonnes).
- **Taro blanc** : La production nationale de taro rouge est 5 477 tonnes. Anjouan domine (2 623 tonnes) devant Mohéli (1 494 tonnes) et Mohéli (345 tonnes).
- **Taro blanc** : la production nationale du taro blanc est 5 477 t. Anjouan domine (2 623 tonnes) devant Mohéli (1 494 tonnes), et Ngazidja (1 361 tonnes).

- **Maïs** : La production nationale du maïs est 4 078 tonnes. Anjouan (2 320 tonnes) > Mohéli (880 tonnes). L'île d'Anjouan domine (2 320 tonnes) devant Mohéli (880 tonnes) et Ngazidja (878 tonnes). L'île de Ngazidja domine (1 621 t) devant Anjouan (1 540 tonnes) et Mohéli (233 tonnes).
- **Pomme de terre** : La production nationale de la culture de pomme de terre est 1 166 tonnes. L'île de Ngazidja domine légèrement (583 tonnes) devant Anjouan (563 tonnes) et Mohéli (20 tonnes).

Tableau 46: Répartition de la production de différents cultures vivrières par île

Culture vivrière	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Production (tonnes)	%
	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%		
Bananier	8 062	11,07	30 212	41,49	34 535	47,43	72 809	100,00
Manioc	5 179	8,76	25 127	42,48	28 842	48,76	59 149	100,00
Patate douce	983	8,41	6 100	52,21	4 601	39,38	11 684	100,00
Embrevade	34	0,43	7 810	98,61	75	0,95	7 920	100,00
Taro rouge	345	5,19	2 359	35,49	3 943	59,32	6 647	100,00
Taro blanc	1 494	27,28	2 623	47,89	1 361	24,85	5 477	100,00
Canne à sucre	38	0,81	3 574	76,48	1 061	22,70	4 673	100,00
Maïs	880	21,58	2 320	56,89	878	21,53	4 078	100,00
Ignames	233	6,87	1 540	45,39	1 621	47,77	3 393	100,00

Les cultures maraichères les plus productives sont :

- **Tomate** : avec production nationale de 3 161 tonnes. L'île d'Anjouan domine (1 851 t) devant Ngazidja (1 159 tonnes) et Mohéli (151 tonnes).
- **Pomme de terre** : La production nationale de la culture de pomme de terre est 1 166 tonnes. L'île de Ngazidja domine légèrement (583 t) devant Anjouan (563 t) et Mohéli (20 tonnes).
- Les autres cultures ont une production annuelle nationale de moins de 1000 tonnes. Il s'agit de choux( 810 tonnes avec une concentration à Anjouan(446tonnes)), piments(726 tonnes avec une concentration à Anjouan(397tonnes)), et ainsi de suite.

Globalement, Anjouan apparaît comme le principal pôle maraîcher pour la plupart des cultures : tomate (59 %), laitue (72 %), carotte (58 %), chou (55 %), aubergine (83 %), oignon (87 %) et pestai (85 %), suggérant à la fois des conditions agroécologiques favorables et/ou une meilleure organisation de la production et des débouchés. Ngazidja domine plusieurs feuillages et légumes frais à cycle court comme le brède mafana (83 %), salade-cresson (71 %) ainsi que le concombre (54 %). Mohéli contribue faiblement aux volumes nationaux, mais montre des niches notables, notamment le chou de Chine (35 % du total, en tête), ainsi que des parts non négligeables pour l'oignon (13 %) et l'aubergine (10 %).

Tableau 47 : Répartition de la production de différents cultures maraichères par île

Culture vivrière	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%
Tomate	151	4,78	1 851	58,56	1 159	36,67	3 161	100,00
Pomme de terre	20	1,72	563	48,28	583	50,00	1 166	100,00
Choux	24	2,96	446	55,06	340	41,98	810	100,00
Piments	62	8,54	397	54,68	267	36,78	726	100,00
Laitue	15	2,14	507	72,22	181	25,78	702	100,00
Carotte	15	2,17	397	57,54	278	40,29	690	100,00
Cocombre	1	0,15	300	46,44	346	53,56	646	100,00
Brède Mafana	7	1,11	98	15,61	524	83,44	628	100,00
Pestai	3	0,68	375	85,42	62	14,12	439	100,00
Salade Cresson	48	11,32	77	18,16	299	70,52	424	100,00
Aubergines	36	10,14	293	82,54	26	7,32	355	100,00
Oignon	19	12,67	130	86,67	2	1,33	150	100,00
Choux de chine	41	35,34	35	30,17	40	34,48	116	100,00

Le tableau 48 montre la répartition de la production de différentes cultures de rente :

- **Vanille** : (production estimée à 2 442 t). La production est dominée par Ngazidja (61,86 %; 1 511 t), suivie d'Anjouan (31,06 %; 759 t) et Mohéli (7,08 %; 173 t).
- **Girofle** : (production estimée à 2 178 t). Anjouan est ultradominante (86,48 %; 1 883 t), Mohéli contribue modestement (8,58 %; 187 t) et Ngazidja marginalement (4,94 %; 108 t).
- **Ylang-ylang** : (production estimée à 355 t). Anjouan (65,53 %; 232 t) et Mohéli (32,61 %; 116 t) assurent l'essentiel des volumes ; Ngazidja reste marginale (1,86 %; 7 t). Le profil confirme la centralité d'Anjouan dans la filière ylang, avec des enjeux de qualité des essences, de rendement des alambics et de certifications (traçabilité, normes).

Tableau 48: Répartition de la production de différents cultures de rente par île

Culture de rente	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%
Vanille	173	7,08	759	31,06	1 511	61,86	2 442	100,00
Girofle	187	8,58	1 883	86,48	108	4,94	2 178	100,00
Ylang-ylang	116	32,61	232	65,53	7	1,86	355	100,00
Café	90	96,67	1	1,55	2	1,78	94	100,00

Au niveau national, la production fruitière est dominée par le manguiier (10 971 t), suivi du cocotier (1 676 t), du fruit à pain (1 075 t) et du jacquier (849 t). Viennent ensuite l'oranger (507 t), le papayer (420 t), l'ananas (329 t) et la banane mûre (272 t). Les volumes intermédiaires concernent le citronnier (199 t), le corossol (158 t), la mandarine (146 t) et l'avocatier (92 t). Les productions plus modestes incluent le litchi (85 t) et la pastèque (25 t), puis le bilimbi (18 t) et, ex æquo, la goyave rouge et la grenadine (14 t chacune). Enfin, ferment la marche le raisin (11 t) et, ex æquo, le goyavier et le tamarinier (9 t chacun).

Tableau 49: Répartition de la production de différents cultures fruitières par île

Culture fruitière	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%	Production (tonnes)	%
Manguier	1 303	11,88	9 257	84,38	410	3,74	10 971	100,00
Cocotier	203	12,11	1 133	67,61	340	20,28	1 676	100,00
Fruit à pains	22	2,05	750	69,75	303	28,20	1 075	100,00
Jacquiers	78	9,19	632	74,49	139	16,32	849	100,00
Oranger	49	9,65	244	48,06	214	42,30	507	100,00
Papayer	11	2,54	344	81,95	65	15,51	420	100,00
Ananas	12	3,69	199	60,54	118	35,77	329	100,00
Banane mûr	4	1,47	232	85,30	36	13,24	272	100,00
Citronnier	43	21,41	116	58,23	40	20,36	199	100,00
Mandarines	22	14,93	115	78,90	9	6,17	146	100,00
Corossol	2	1,02	151	95,20	6	3,78	158	100,00
Avocatier	2	2,20	52	56,19	38	41,61	92	100,00
Litchis		0,00	47	55,33	38	44,67	85	100,00
Pastèques	21	82,64	1	4,63	3	12,73	25	100,00
Grenadine	0,1	0,70	3	17,94	12	81,36	14	100,00
Raisin		0,00	11	99,26	0	0,74	11	100,00
Goyavier	0,03	0,27	7	78,40	2	21,33	9	100,00
Goyave rouge		0,00	9	61,26	5	38,74	14	100,00
Bilimbi		0,00	14	81,43	3	18,57	18	100,00
Tamarinier	0,19	2,17	7	81,93	1	15,89	9	100,00

## 6.6. Rendement des principales cultures

Le rendement agricole est la mesure de la productivité d'une culture, définie comme la quantité de production obtenue par unité de surface cultivée, généralement exprimée en kilogrammes ou tonnes par hectare ; il se calcule en divisant la production récoltée par la superficie cultivée et permet d'évaluer l'efficacité des pratiques agricoles, de comparer la performance entre régions ou saisons et d'orienter les décisions techniques ou politiques en matière de production.

Les rendements des principales cultures ont été obtenus à partir des déclarations des répondants qui ont été utilisées pour le calcul du rendement. Cette méthode diffère de celle utilisée lors du premier Recensement Général de l'Agriculture de 2004, où les rendements avaient été estimés à l'aide de la technique des coupes-échantillon réalisées dans un carré de 5 m × 5 m. Il faut aussi bien noter que pour les cultures permanentes la superficie qui a été utilisée pour calculer le rendement est une superficie cultivée, la raison pour laquelle le rendement semble un peu petit par rapport au rendement qu'on devrait obtenir en appliquant la superficie récoltée.

Les données montrent que chaque culture présente un niveau de rendement spécifique lié à ses caractéristiques agronomiques et aux conditions de production.

**Tableau 50 : Rendements des principales cultures pratiquées ( en tonnes/ha)**

Culture	Production	Superficie	Rendement en tonnes/ha
<b>Culture vivrières</b>			
Bananier	72809	12409	5,9
Manioc	59149	14895	4,0
Patate douce	11684	2488	4,7
Taro blanc	5477	3472	1,6
Taro rouge	6647	925	7,2
Mais	4078	1535	2,7
Igname	3393	607	5,6
Embrevade	7920	2495	3,2
Pomme de terre	1166	184	6,3
<b>Culture maraichères</b>			
Oignon	150	32	4,7
Tomate	3161	978	3,2
Salade Cresson	424	73	5,8
Laitue	702	83	8,5
Carotte	690	288	2,4
Cocombre	646	78	8,3
<b>Cultures fruitières</b>			
Ananas	329	136	2,4
Pastèques	25	4	6,2
Litchis	85	71	1,2
Citronnier	199	276	0,7
Papayer	420	74	5,7
Oranger	507	68	7,5
Avocatier	92	124	0,7
Goyave rouge	9	88	0,1
Jacquier	849	320	2,7
Manguier	10971	643	17,1

## 7. PRATIQUES AGRICOLES

### 7.1. Système de culture

Les données du RGA-2 montrent que le système de culture mixte domine largement l'agriculture comorienne, traduisant la forte prévalence des pratiques de polyculture associée typique des exploitations familiales. A l'échelle nationale, 71 % des superficies cultivées sont exploitées sous système mixte, contre 29 % en culture pure. Cela confirme une stratégie agricole axée sur la diversification des cultures, la gestion des risques climatiques et l'optimisation des petites superficies disponibles.

Par île :

- Anjouan et Mohéli affichent une très forte dominance du système mixte (respectivement environ 80 % et près de 80 %), reflet du morcellement foncier, de la rareté des terres et du recours à l'association culturale pour maximiser la production.
- Ngazidja, en revanche, se distingue avec 41% de cultures pures, la proportion la plus élevée du pays, probablement liée à l'existence de champs, permettant une certaine spécialisation culturale.

**Tableau 51 : Répartition des superficies des terres cultivées selon le système de culture par île**

Système de culture	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Pure	770	20,20	5 618	19,96	10 110	41,07	16 498	29,16
Mixte	3 041	79,80	22 531	80,04	14 506	58,93	40 078	70,84
Total	3 811	100,00	28 149	100,00	24 616	100,00	56 576	100,00

## 7.2. Pratique de l'irrigation durant la campagne agricole 2023/2024

### 7.2.1. Répartition des exploitations pratiquant l'irrigation

Les résultats du RGA-2 montrent que l'irrigation reste très marginale dans l'agriculture comorienne. En effet, sur la totalité des 63 139 exploitations engagées dans la production végétale 8 044, équivalentes à environ 13 %, ont pratiqué l'irrigation durant la campagne agricole 2023/2024 contre 89 % qui ne l'ont pas fait. Par île, Anjouan a enregistré 14 % des exploitations irriguées. Ngazidja se situe à un niveau intermédiaire (12 %), tandis que Moheli est l'île où l'irrigation est la moins pratiquée avec seulement 6 % des exploitations en production végétale, ce qui traduit une dépendance quasi totale aux pluies.

**Tableau 52 : Répartition des exploitations qui ont fait l'irrigation par île**

Pratique d'irrigation	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ont irriguées	349	6,06	5 046	14,43	2 649	11,82	8 044	12,74
N'ont pas irriguées	5 418	93,94	29 924	85,57	19 752	88,18	55 095	87,26
Total	5 768	100,00	34 970	100,00	22 401	100,00	63 139	100,00

### 7.2.2. Superficie des terres cultivées irriguées

A l'échelle nationale, sur une superficie totale cultivée de 56 576 ha, seulement 5 639 ha sont irrigués, soit 10%. Cela confirme que l'irrigation demeure très limitée dans l'agriculture comorienne, la grande majorité des terres (près de 90 %) restant dépendantes des pluies.

Par île :

- Anjouan : se démarque avec 13 % de terres cultivées irriguées (3 650 ha), ce qui en fait l'île la plus avancée dans l'adoption de l'irrigation.
- Ngazidja : occupe une position intermédiaire avec 7 % de terres irriguées (1 827 ha).
- Moheli : reste très en retrait avec seulement 4 % (162 ha), ce qui traduit une dépendance quasi totale aux pluies.

**Tableau 53 : Répartition des superficies des terres cultivées selon la pratique de l'irrigation par île**

Superficies	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Superficie irriguées	162	4,24	3 650	12,97	1 827	7,42	5 639	9,97
Superficie non irriguées	3 650	95,76	24 499	87,03	22 789	92,58	50 937	90,03
Total	3 811	100,00	28 149	100,00	24 616	100,00	56 576	100,00

### 7.2.3. Mode d'irrigation

Les résultats du RGA-2 montrent que l'irrigation aux Comores repose principalement sur l'irrigation de surface, qui représente plus de 88 % des superficies irriguées dans sur toutes les îles. Cette méthode traditionnelle domine particulièrement à Mohéli (95 %), tandis qu'Anjouan et Ngazidja présentent une part légèrement plus diversifiée. En revanche, les méthodes modernes comme l'aspersion (8 %) et l'irrigation localisée (4 %) restent marginales, mais leur présence à Anjouan et Ngazidja indique une ouverture progressive vers des pratiques plus durables.

**Tableau 54 : Répartition des superficies des terres irriguées selon le mode d'irrigation par île**

Mode d'irrigation	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Irrigation de surface	154	95,18	3 256	89,22	1 572	86,05	4 982	88,36
Irrigation par aspersion	4	2,79	260	7,12	185	10,13	449	7,97
Irrigation localisée	3	2,04	134	3,67	70	3,82	207	3,67
Total	162	100,00	3 650	100,00	1 827	100,00	5 639	100,00

### 7.2.4. Source d'eau d'irrigation

A l'échelle nationale, l'irrigation des terres repose principalement sur l'eau de surface (55 % des superficies irriguées), ce qui traduit une forte dépendance aux cours d'eau et aux ressources hydriques naturelles. Les sources mixtes (près de 20 %) et l'eau souterraine (12 %) jouent un rôle complémentaire, tandis que l'eau distribuée par les sociétés (8 %) et l'eau de pluie (5 %) restent marginales.

Par île

- Mohéli : dépendance forte à l'eau de surface (60 % des superficies irriguées dans l'île), avec une part notable de sources mixtes (20 %) et d'eau de pluie (16 %).
- Anjouan : prédominance de l'eau de surface (66 %), mais utilisation non négligeable de l'eau souterraine (près de 10 %) et de l'eau distribuée (10 %).
- Ngazidja : profil le plus diversifié, avec une part relativement faible d'eau de surface (32%) et une forte utilisation des sources mixtes (33 %) et de l'eau souterraine (17 %). L'eau de pluie (13 %) y joue aussi un rôle plus marqué.

**Tableau 55: Répartition des superficies des terres irriguées selon la principale source d'eau par île**

Principale source d'eau	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Eau de surface	97	60,11	2 426	66,45	584	31,94	3 106	55,09
Eau souterraine	9	5,68	344	9,43	318	17,41	672	11,91
Source mixte	34	20,74	473	12,97	600	32,86	1 107	19,64
L'eau distribuée par société de distribution d'eau	6	3,46	360	9,85	76	4,14	441	7,82
Eau de pluie	16	10,01	47	1,30	249	13,65	313	5,55
Total	162	100,00	3 650	100,00	1 827	100,00	5 639	100,00

### 7.3. Application des engrais durant la campagne agricole 2023/2024

#### 7.3.1. Répartition des exploitations en production végétale qui ont appliqué des engrais

A l'échelle des Comores, l'utilisation des engrais reste faible : seulement 26% des exploitations en production végétale en appliquent, contre 74 % qui n'en utilisent pas. Cela traduit une agriculture majoritairement traditionnelle, reposant sur des pratiques culturelles peu intensives. Cette faible adoption des engrais limite la productivité agricole et révèle une dépendance aux fertilités naturelles des sols, avec des risques d'épuisement à long terme.

Par île :

- Moheli : l'usage des engrais est quasi marginal (4 %), ce qui montre une agriculture très traditionnelle et peu modernisée.
- Anjouan : se distingue nettement avec 35 % des exploitations utilisant des engrais, soit la proportion la plus élevée du pays. Cela traduit une ouverture plus marquée vers l'intensification agricole.
- Ngazidja : présente une situation intermédiaire, avec 16 % d'exploitations utilisant des engrais, mais une majorité (83 %) restant dans des pratiques traditionnelles.

Cette disparité souligne des différences dans l'accès aux intrants, aux marchés et aux pratiques agricoles entre les îles.

**Tableau 56 : Répartition (en %) des exploitations qui ont appliqué des engrais par île**

Application d'engrais	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ont appliquées des engrais	215	3,73	12 378	35,40	3 740	16,70	16 333	25,87
n'ont pas appliquées des engrais	5 553	96,27	22 592	64,60	18 660	83,30	46 805	74,13
Total	5 768	100,00	34 970	100,00	22 401	100,00	63 139	100,00

#### 7.3.2 Superficie des terres cultivées fertilisées

A l'échelle nationale, sur une superficie totale cultivée de 56 850 ha, seulement 11 161 ha (soit 20 %) ont été fertilisés. Cela confirme que l'application des engrais demeure très limitée dans l'agriculture comorienne, la grande majorité des terres (près de 80 %) restant dépendantes des pluies. Cette faible proportion traduit une agriculture majoritairement extensive, reposant sur la fertilité naturelle des sols, la jachère et la rotation culturale.

Par île :

- Anjouan : se démarque avec 29 % de superficies des terres fertilisées (8 084 ha), ce qui en fait l'île la plus avancée dans l'adoption de l'irrigation.
- Ngazidja : occupe une position intermédiaire avec 12 % de terres fertilisées (2 941 ha).
- Moheli : reste très en retrait avec seulement près de 3 % (103 ha), ce qui traduit une agriculture très traditionnelle et peu modernisée.

**Tableau 57: Répartition des superficies des terres cultivées selon l'application des engrais par île**

Superficies	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Superficie (ha)	%
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
Fertilisées	103	2,70	8 084	28,72	2 941	11,95	11 128	19,67
Non fertilisées	3 708	97,30	20 065	71,28	21 675	88,05	45 448	80,33
Total	3 811	100,00	28 149	100,00	24 616	100,00	56 576	100,00

### 7.3.3. Type d'engrais appliqués

Les résultats du RGA-2 montrent que la fertilisation organique domine largement les pratiques agricoles aux Comores, tant en superficie qu'en diffusion, confirmant le caractère extensif et écologique de la majorité des exploitations du pays. A l'échelle nationale, plus de la moitié des superficies des terres fertilisées (54%) ont été fertilisées par des engrais organiques seulement, tandis que 29% ont été traitées avec des engrais minéraux et 17% ont bénéficié d'une combinaison des deux types.

#### Analyse par île

- Moheli a une nette prédominance des engrais minéraux (48% des terres fertilisées dans l'île), accompagnée de 31% des engrais organiques, et 21% des engrais minéraux et organiques.
- Anjouan occupe la deuxième place où la fertilisation organique (54% des terres fertilisées dans l'île) demeure majoritaire, mais accompagnée d'une utilisation notable d'engrais minéraux (29%), traduisant une adoption progressive des intrants chimiques.
- Ngazidja, occupe la première place où la fertilisation organique (56% des terres fertilisées dans l'île) demeure majoritaire, mais accompagnée d'une utilisation notable d'engrais minéraux (28%), traduisant une adoption progressive des intrants chimiques.

**Tableau 58: Répartition des superficies des terres fertilisées selon le type d'engrais par île**

Type d'engrais	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Superficie (ha)	%
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
Engrais minéraux	47	48,13	2 443	29,28	945	28,06	3 435	29,09
Engrais organiques	31	30,98	4 518	54,15	1 883	55,93	6 431	54,46
Engrais minéraux et organiques	21	20,88	1 383	16,57	539	16,01	1 942	16,45
Total	98	100,00	8 343	100,00	3 367	100,00	11 809	100,00

## 7.4. Application des produits phytosanitaires durant la campagne agricole 2023/2024

### 7.4.1. Répartition des exploitations en production végétale qui ont appliqué des produits phytosanitaires

Les résultats du RGA-2 montrent que l'usage de produits phytosanitaires demeure très limité aux Comores, traduisant une agriculture majoritairement traditionnelle. A l'échelle nationale, environ 10% des exploitations en production végétale, ont fait un traitement phytosanitaire.

Analyse par île :

- Anjouan se distingue, avec 12% des exploitations en production végétale. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte présence de cultures maraîchères (tomate, piment, pomme de terre) particulièrement sensibles aux maladies et ravageurs, ainsi que par une meilleure accessibilité aux intrants agricoles.
- Ngazidja suit, avec près de 9% exploitations en production végétale au niveau de l'île.
- Moheli, en revanche, avec près de 2% d'exploitations en production végétale au niveau de l'île.

**Tableau 59: Répartition des exploitations en production végétale ayant appliquées des produits phytosanitaires par île**

Application des produits phytosanitaires	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ont appliquées des produits phytosanitaires	136	2,36	4 170	11,92	1 940	8,66	6 247	9,89
n'ont pas appliquées des produits phytosanitaires	5 632	97,64	30 800	88,08	20 460	91,34	56 892	90,11
Total	5 768	100,00	34 970	100,00	22 401	100,00	63 139	100,00

#### 7.4.2. Superficie des terres cultivées traitées contre les maladies et pestes

A l'échelle des Comores, l'utilisation des produits phytosanitaires reste très limitée : 3 773 ha (soit 7 % des superficies cultivées) en bénéficient, contre 52 803 (soit 93 %) qui ne sont pas traités. Cela traduit une agriculture majoritairement traditionnelle, peu orientée vers la protection chimique des cultures. Cette faible adoption peut être liée à des contraintes économiques, à un accès limité aux intrants, ou à une préférence pour des pratiques culturales naturelles. Elle révèle également une vulnérabilité des exploitations face aux ravageurs et maladies, ce qui peut affecter la productivité agricole.

- Anjouan se distingue, avec 8 % des superficies cultivées traitées contre les maladies et pestes au niveau de l'île. Cette situation pourrait s'expliquer par la forte présence de cultures maraîchères (tomate, piment, pomme de terre,...) particulièrement sensibles aux maladies et ravageurs.
- Ngazidja suit, avec environ 5 % des superficies des terres cultivées traitées contre les maladies et pestes au niveau de l'île.
- Moheli, en revanche, n'a traité que près de près 2 % de superficies des terres cultivées.

**Tableau 60: Répartition des superficies des terres cultivées selon l'application des produits phytosanitaire par île**

Superficies	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Traitées avec les produits phytosanitaires	70	1,84	2 360	8,38	1 343	5,46	3 773	6,67
Non traitées avec les produits phytosanitaires	3 741	98,16	25 789	91,62	23 273	94,54	52 803	93,33
Total	3 811	100,00	28 149	100,00	24 616	100,00	56 576	100,00

### 7.4.3. Type des produits phytosanitaires appliqués

Les données du RGA-2 montrent qu'à l'échelle nationale, les insecticides couvrent environ 96% des superficies traitées, suivis des fongicides (17%), tandis que les rodenticides restent marginaux (4%). Mohéli, Anjouan et Ngazidja concentrent la majorité des superficies traitées, avec une nette prédominance des insecticides, suivis des fongicides et des herbicides. Cette structure d'utilisation illustre une dépendance marquée à la lutte chimique contre les insectes.

**Tableau 61 : Répartition des superficies des terres cultivées et traitées selon le type de produits phytosanitaires, par île**

Types de produits phytosanitaires	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja		Superficie (ha)	%
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%		
<b>Insecticides</b>								
Oui	70	99,46	2 240	94,95	1 295	96,43	3 606	95,56
Non	0	0,54	119	5,05	48	3,57	168	4,44
Total	70	100,00	2 360	100,00	1 343	100,00	3 773	100,00
<b>Fongicides</b>								
Oui	9	12,65	479	20,30	150	11,13	638	16,90
Non	61	87,35	1 881	79,70	1 194	88,87	3 136	83,10
Total	70	100,00	2 360	100,00	1 343	100,00	3 773	100,00
<b>Rodenticides</b>								
Oui	1	1,83	81	3,45	61	4,55	144	3,81
Non	69	98,17	2 278	96,55	1 282	95,45	3 629	96,19
Total	70	100,00	2 360	100,00	1 343	100,00	3 773	100,00

### 7.5. Pratique de l'agroforesterie

A l'échelle des Comores, la présence d'arbres agroforestiers est très répandue, couvrant près de 50 % des superficies agricoles. Cela traduit une forte intégration de l'agroforesterie dans les systèmes agricoles comoriens, ce qui contribue à la fertilité des sols, à la lutte contre l'érosion et à la diversification des revenus des exploitants.

Par île :

- **Mohéli** : présente la proportion des superficies des terres agricoles la plus faible d'arbres agroforestiers (38 %) par rapport aux autres îles.
- **Anjouan** : se distingue avec la proportion la plus élevée (60 %), traduisant une forte intégration des arbres dans les systèmes agricoles et une meilleure protection des sols.
- **Ngazidja** : affiche également une forte présence d'arbres agroforestiers (43 %), proche de celle d'Anjouan, confirmant l'importance de cette pratique dans l'île.

En résumé, l'agroforesterie est une pratique dominante dans toutes les îles, avec Anjouan et Ngazidja en tête, tandis que Mohéli reste légèrement en retrait. Cette répartition illustre l'importance des arbres agroforestiers comme outil de durabilité agricole et de protection des sols dans le contexte comorien.

**Tableau 62 : Répartition des superficies des terres agricoles selon l'existence d'arbres agroforestiers, par île**

Superficie	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Avec présence des arbres agroforestiers	2 887	38,34	22 385	60,19	19 321	43,36	44 593	49,95
Sans présence des arbres agroforestiers	4 643	61,66	14 806	39,81	25 240	56,64	44 689	50,05
Total	7 531	100,00	37 191	100,00	44 561	100,00	89 282	100,00

### 7.6. Protection des terres agricoles contre l'érosion

Les résultats du RGA-2 montrent qu'à l'échelle nationale, une large majorité des terres agricoles est protégée contre l'érosion (près de 53 %), tandis que seulement 47 % ne bénéficient pas de mesures de protection. Cela traduit une adoption généralisée de pratiques antiérosives, ce qui est essentiel dans un contexte insulaire marqué par des pentes, des fortes pluies et une vulnérabilité des sols.

Par île, Anjouan affiche la proportion la plus élevée (63 % des terres agricoles protégées contre l'érosion), traduisant une meilleure adoption des pratiques antiérosives. Ngazidja et Moheli suivent avec 46 % et 40 % des terres agricoles protégées contre l'érosion successivement.

Ces résultats soulignent l'importance des pratiques de conservation des sols pour préserver la fertilité et assurer la durabilité de l'agriculture comorienne.

**Tableau 63 : Répartition des superficies des terres agricoles protégées contre l'érosion et par île**

Superficies	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Protégées contre l'érosion	3 026	40,18	23 466	63,10	20 537	46,09	47 029	52,67
Non protégées contre l'érosion	4 505	59,82	13 725	36,90	24 024	53,91	42 254	47,33
Total	7 531	100,00	37 191	100,00	44 561	100,00	89 282	100,00

### 7.7. La rotation des cultures

Les résultats du RGA-2 montrent qu'à l'échelle des Comores, la pratique de la rotation des cultures reste relativement limitée. Seulement environ 31 % des terres en cultures (terres réellement disponibles pour la production de cultures) sont soumises à une rotation culturale, contre 69 % qui restent en cultures répétées ou permanentes sans alternance. Cela souligne une adoption encore limitée de cette pratique agricole durable, pourtant essentielle pour préserver la fertilité des sols et réduire la dépendance aux intrants chimiques.

Par île:

- **Moheli** : affiche la proportion la plus faible (19 %) par rapport aux autres îles, ce qui traduit une faible adoption de la rotation et une forte dépendance aux pratiques traditionnelles.
- **Anjouan** : se distingue avec la proportion la plus élevée (39 %), traduisant une mise en œuvre de cette technique.
- **Ngazidja** : présente une situation intermédiaire (26 %), mais reste majoritairement orientée vers des pratiques sans rotation.

**Tableau 64: Répartition (en %) des superficies des terres en culture soumises à une rotation des cultures par île**

Superficies	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%
Soumises à une rotation	1 406	18,85	14 575	39,49	11 450	25,74	27 431	30,87
Non soumises à une rotation	6 050	81,15	22 330	60,51	33 040	74,26	61 420	69,13
Total	7 456	100,00	36 906	100,00	44 490	100,00	88 851	100,00

## 7.8. Mécanisation

Les données du RGA-2 confirment que le labour manuel domine largement aux Comores, couvrant 98% des superficies cultivées. La mécanisation, qu'elle soit attelée ou motorisée, reste marginale, illustrant le faible niveau d'équipement du secteur agricole.

En résumé, la mécanisation agricole demeure très faible, freinée par la petite taille des exploitations, le relief difficile, et le manque de formation.

**Tableau 65: Répartition (en %) des superficies des terres cultivées selon le mode de labour par île**

Mode de labour	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Manuel	99,64	98,53	97,37	98,10
Attelé	0,02	0,99	0,34	0,64
Motorisé	0,34	0,48	2,29	1,26
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

## 8. ELEVAGE

### 8.1. Volume des exploitations agricoles pratiquant l'élevage

Au niveau national, 67 % des exploitations agricoles pratiquent l'élevage, contre 33 % qui n'élèvent pas d'animaux. Cela confirme l'importance de l'élevage comme activité complémentaire de l'agriculture aux Comores.

La répartition par île met en évidence des différences significatives : Anjouan affiche le taux d'adoption le plus élevé avec 75 % des éleveurs, Mohéli suit avec 64 %, puis Ngazidja enregistre seulement 57 % des exploitants éleveurs.

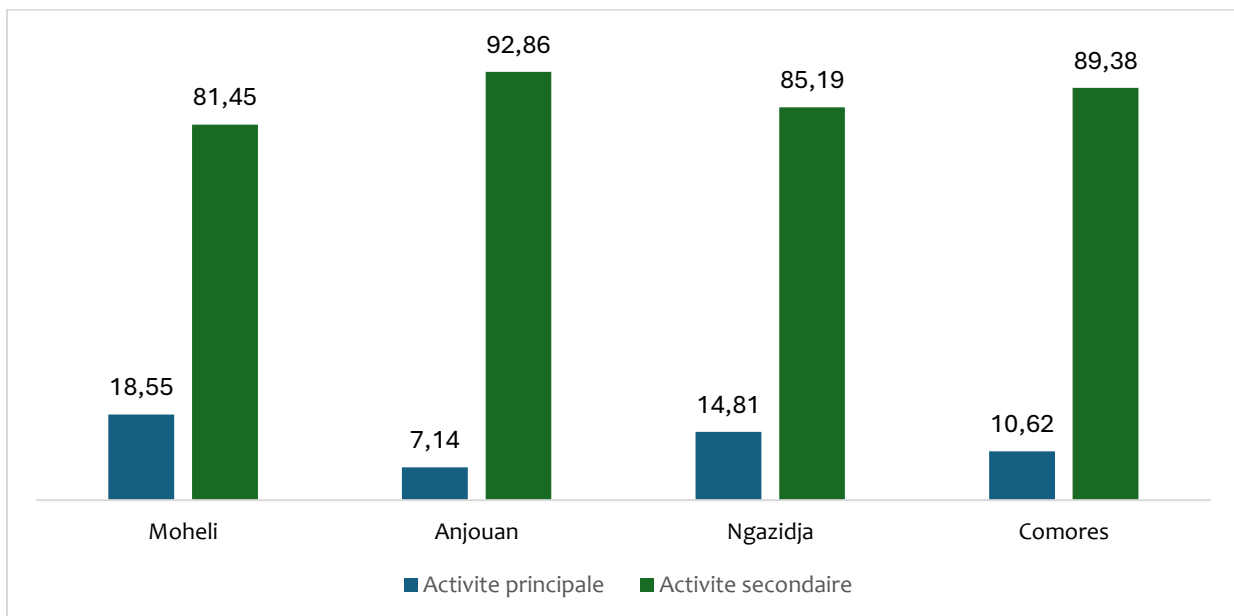
**Tableau 66 : Répartition des exploitations pratiquant l'élevage par île**

Exploitations agricoles pratiquant l'élevage	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	4 427	64,02	29 322	74,95	15 929	57,03	49 679	67,16
Non	2 488	35,98	9 799	25,05	12 001	42,97	24 287	32,84
Total	6 915	100,00	39 121	100,00	27 930	100,00	73 966	100,00

#### 8.1.1. Exploitations pratiquant l'élevage comme une activité principale

Au niveau national environ 11% des exploitations agricoles comoriennes qui élèvent des bétails exercent cette activité comme principale.

**Graphique 9: Répartition ((%) des exploitations éleveurs qui font l'élevage comme activité principale par île**



## 8.2. Elevage des bovins

### 8.2.1. Volume des exploitations-éleveurs de bovins

Le RGA-2 recense environ 22 928 exploitations élevant des bovins aux Comores. Au niveau national, environ 66 % des exploitations éleveurs de bovins possèdent seulement 1 à 2 têtes, et 25% en élèvent 3 à 4, ce qui signifie que plus de 9 éleveurs sur 10 (91 %) disposent de moins de 5 bovins. Les exploitations-éleveurs de bovins ayant 5 à 8 têtes représentent 8 %, tandis que ceux détenant 9 têtes ou plus restent très rares (moins de 1 %).

Par île :

- Anjouan concentre l'élevage bovin avec 14 980 éleveurs, dont une écrasante majorité (76 %) n'élève que 1 à 2 bovins.
- Mohéli présente une structure plus diversifiée : près de 50 % avec 1–2 têtes, 34 % avec 3–4 têtes, et 14 % avec 5–8 têtes, alors que le reste ne possède que 9 têtes de bovins ou plus.
- Ngazidja se distingue par une proportion plus importante de ménages possédant 5 à 9 bovins (19 %) et quelques exploitations de taille moyenne (10–19 têtes: 2 %; plus de 20 têtes : marginales).

**Tableau 67 : Répartition des exploitations-éleveurs des bovins selon le nombre des têtes par île**

Nombre de têtes	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-2 têtes	1 182	49,76	11 328	75,62	2 727	48,93	15 238	66,46
3-4 têtes	817	34,39	3 176	21,20	1 678	30,12	5 671	24,73
5-8 têtes	338	14,23	467	3,12	983	17,64	1 788	7,80
9 têtes et plus	39	1,62	9	0,06	185	3,31	232	1,01
Total	2 376	100,00	14 980	100,00	5 572	100,00	22 928	100,00

### 8.2.2. Effectif et structure du cheptel bovin par sexe et âge

Le RGA-2 recense un total de 55 835 bovins aux Comores, dont 18 250 mâles (33 %) et 37 585 femelles (67 %), confirmant une forte féminisation du cheptel.

- Répartition par âge :
  - Les jeunes bovins (< 1 an) représentent 9 881 têtes (18 % du total), traduisant un certain dynamisme de reproduction.
  - Les bovins âgés de 1 à 3 ans constituent 26 518 têtes (47 %), soit la classe la plus nombreuse, assurant le renouvellement du troupeau.
  - Les animaux de plus de 3 ans comptent pour 22 881 têtes (41 %), dont une majorité de femelles, utilisées pour la reproduction et la production laitière.
- Répartition par sexe et âge :
  - Les bovins mâles sont majoritairement concentrés dans les jeunes classes (72 % de bovins mâles de moins de 3 ans).
  - Les bovins femelles sont dominants dans toutes les classes d'âge, en particulier plus de 3 ans (17 704 têtes, soit 47 % des bovins femelles), confirmant leur rôle central dans la reproduction et la production de lait.

Tableau 68: Effectif des bovins selon le genre et l'âge

Genre et l'âge	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
<b>Nombre total des bovins</b>	<b>7 017</b>	<b>30 503</b>	<b>18 315</b>	<b>55 835</b>
<b>Mâles</b>	<b>2 084</b>	<b>9 750</b>	<b>6 416</b>	<b>18 250</b>
Inférieur à 1 an	581	2 493	1 265	4 338
1- 3 ans	1 079	4 982	2 753	8 814
Plus de 3 ans	424	2 275	2 399	5 097
<b>Femelles</b>	<b>4 933</b>	<b>20 754</b>	<b>11 899</b>	<b>37 585</b>
Inférieur à 1 an	633	3 221	1 689	5 543
1- 3 ans	1 795	8 498	4 046	14 339
Plus de 3 ans	2 506	9 035	6 163	17 704

### 8.3. Elevage des ovins

#### 8.3.1. Eleveurs des ovins

Le RGA-2 recense environ 2 808 exploitations-éleveurs des ovins aux Comores. La grande majorité des troupeaux ovins reste de petite taille. Au niveau national, 44% des exploitations-éleveurs possèdent 1 à 2 têtes, 31 % en détiennent 3 à 4, et 23 % élèvent 5 à 9 ovins. Seuls près de 3 % disposent de troupeaux plus importants (10 têtes et plus).

Par île:

- Moheli, avec seulement 213 exploitations-éleveurs d'ovins, présente une structure intermédiaire : 38% avec 1-2 têtes, 35 % avec 3-4 têtes, 18 % avec 5-9 têtes et 8 % avec 10-19 têtes.
- Anjouan domine l'élevage des ovins avec 2 213 éleveurs (79 % de l'effectif national des ovins), dont près de la moitié (46 %) possèdent 1-2 têtes.
- Ngazidja se distingue par une proportion plus forte des exploitations-éleveurs ayant 5 à 9 têtes (40 %), traduisant des troupeaux légèrement plus étoffés que dans les autres îles.

Tableau 69: Répartition des exploitations éleveurs les ovins selon le nombre des têtes par île

Nombre des têtes	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-2 têtes	82	38,43	1 022	46,16	118	31,05	1 222	43,52
3-4 têtes	75	35,10	687	31,04	95	24,90	857	30,52
5-9 têtes	40	18,82	463	20,92	152	39,92	655	23,34
10-19 têtes	16	7,65	36	1,62	16	4,13	68	2,42
20-49 têtes			6	0,26			6	0,20
<b>Total</b>	<b>213</b>	<b>100,00</b>	<b>2 213</b>	<b>100,00</b>	<b>382</b>	<b>100,00</b>	<b>2 808</b>	<b>100,00</b>

#### 8.3.2. Effectif et structure du cheptel ovin par sexe et âge

Le RGA-2 a recensé un total de 9 677 ovins aux Comores, dont 3 019 mâles (31 %) et 6 657 femelles (69 %), confirmant une forte féminisation du cheptel ovin.

- Analyse par île:

- Les jeunes ovins de moins de 6 mois représentent environ 1 800 têtes (19 % du total), ce qui traduit une reproduction relativement active.
- Anjouan concentre plus de 75 % du cheptel national (7 200 ovins), ce qui en fait l'épicentre de l'élevage ovin aux Comores.
- Ngazidja suit avec 1 664 têtes (17 %), se distinguant par une proportion relativement élevée de mâles.
- Moheli, avec seulement 801 têtes (8 %), joue un rôle marginal.
- Répartition par âge :
  - Les jeunes ovins de moins de 6 mois représentent environ 1 800 têtes (19 % du total), ce qui traduit une reproduction relativement active.
  - La majorité se situe dans la classe 6 mois à 5 ans (5 089 têtes, 53 %), confirmant une structure tournée vers la croissance et l'engraissement.
  - Les plus de 5 ans représentent environ 2 788 têtes (29 %), principalement des femelles, utilisées pour la reproduction.
- Répartition par sexe et âge :
  - Les mâles sont davantage concentrés dans les jeunes classes d'âge (68 % du total des mâles sont de moins de 5 ans), suggérant une rotation rapide des béliers.
  - Les femelles dominent dans toutes les tranches d'âge, en particulier entre 6 mois et 5 ans (55 % du total des femelles) et plus de 5 ans (28%), confirmant leur rôle dans le maintien et la reproduction des troupeaux.

Tableau 70: Effectif des ovins selon le genre, âge et race

Genre et l'âge	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
<b>Nombre total des ovins</b>	<b>812</b>	<b>7 200</b>	<b>1 664</b>	<b>9 677</b>
<b>Mâles</b>	<b>313</b>	<b>1 963</b>	<b>743</b>	<b>3 019</b>
Inférieur à 6 mois	83	483	61	628
6 mois à 5 ans	176	824	434	1 435
Plus de 5 ans	54	655	247	956
<b>Femelles</b>	<b>499</b>	<b>5 237</b>	<b>921</b>	<b>6 657</b>
Inférieur à 6 mois	101	958	113	1 172
6 mois à 5 ans	312	2 932	411	3 654
Plus de 5 ans	87	1 347	398	1 832

## 8.4. Elevage des caprins

### 8.4.1. Eleveurs des caprins

Le RGA-2 recense environ 29 635 exploitations-éleveurs des caprins aux Comores, ce qui confirme la place importante de cette espèce dans les systèmes d'élevage.

Au niveau national, 36 % des exploitations-éleveurs possèdent 1–2 caprins, près de 35 % en élèvent 3–4, près de 25 % détiennent 5–9 têtes, tandis que seulement près de 5 % possèdent 10 têtes ou plus.

## Analyse par île:

- Anjouan concentre la majorité des éleveurs caprins (15 182 ménages, soit plus de la moitié du total national) et se caractérise par de petits troupeaux : environ 80 % des ménages n'ont que 1 à 4 caprins.
- Ngazidja présente une structure plus diversifiée : près de 30 % ont 1–2 têtes, 32 % en possèdent 3–4, mais une part notable (30 %) détient 5–9 caprins. C'est aussi l'île où l'on retrouve les plus grands troupeaux (près de 8 % avec 10–19 têtes, 1 % avec 20–49 têtes, et quelques cas de 50–99 têtes).
- Moheli se distingue par une proportion élevée de ménages possédant 5–9 têtes (38 %), ce qui en fait l'île où les troupeaux caprins sont les plus étoffés proportionnellement.

Tableau 71: répartition des éleveurs des caprins selon le nombre des têtes par île

Nombre des têtes	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1-2 têtes	649	23,78	6 607	43,52	3 426	29,22	10 682	36,05
3-4 têtes	854	31,32	5 613	36,97	3 784	32,27	10 251	34,59
5-9 têtes	1 038	38,07	2 759	18,17	3 491	29,78	7 289	24,60
10-19 têtes	174	6,39	153	1,01	884	7,54	1 211	4,09
20-49 têtes	12	0,44	50	0,33	124	1,06	186	0,63
50-99 têtes					16	0,14	16	0,05
Total	2 727	100,00	15 182	100,00	11 725	100,00	29 635	100,00

## 8.4.2. Effectif et structure du cheptel caprin par sexe et âge

Le RGA-2 recense un total de 116 674 caprins aux Comores, ce qui en fait l'espèce dominante du cheptel national. La répartition met en évidence une forte féminisation du troupeau, avec 75 566 femelles (65 %) contre 41 108 mâles (35 %).

- Analyse par île :
  - Ngazidja détient le plus grand cheptel caprin avec 55 671 têtes (48 % du total national), se distinguant par un nombre élevé de mâles adultes (> 5 ans).
  - Anjouan suit avec 48 341 têtes (41 %), dominée par les femelles (32 866).
  - Moheli, avec 12 663 têtes (11 %), contribue modestement mais présente une structure équilibrée entre mâles et femelles.
- Répartition par âge :
  - Les jeunes caprins (< 6 mois) représentent 22 920 têtes (20 % du cheptel total), traduisant un bon renouvellement du troupeau.
  - La majorité se situe dans la tranche de 6 mois à 5 ans (69 223 têtes, soit 59 %), correspondant à l'âge de croissance et de production.
  - Les caprins de plus de 5 ans comptent 24 434 têtes (21 %), dont une majorité de femelles, conservées pour la reproduction et la production laitière.
- Répartition par sexe et âge :
  - Les mâles sont concentrés dans les jeunes classes (près de 82 % ont moins de 5 ans)
  - Les femelles dominent dans toutes les tranches d'âge, en particulier entre 6 mois et 5 ans (45 302 têtes, soit 60 % des femelles).

Tableau 72: Effectif des caprins selon le genre et l'âge

Genre et l'âge	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
<b>Total Caprins</b>	<b>12 663</b>	<b>48 341</b>	<b>55 671</b>	<b>116 674</b>
<b>Mâles</b>	<b>4 147</b>	<b>15 413</b>	<b>21 548</b>	<b>41 108</b>
Inférieur à 6 mois	1 247	3 905	4 343	9 495
6 mois à 5 ans	2 233	8 910	12 778	23 921
Plus de 5 ans	667	2 522	4 405	7 594
<b>Femelles</b>	<b>8 516</b>	<b>32 928</b>	<b>34 123</b>	<b>75 566</b>
Inférieur à 6 mois	1 723	5 963	5 738	13 425
6 mois à 5 ans	4 769	20 695	19 839	45 302
Plus de 5 ans	2 024	6 270	8 546	16 840

## 8.5. Elevage des volailles

### 8.5.1. Eleveurs des volailles

Le RGA-2 recense environ 14 739 exploitations-éleveurs des volailles aux Comores. Au niveau national, près des 60 % élèvent seulement 1 à 9 volailles, près de 37 % possèdent 10 à 49 volailles, moins de 4 % élèvent 50 volailles ou plus, confirmant la marginalité de l'élevage avicole intensif.

Analyse par île:

- Anjouan concentre l'essentiel de l'élevage avicole avec 10 883 éleveurs(74 % du total national), dont 64 % élèvent moins de 10 volailles, confirmant le caractère très extensif de la pratique.
- Moheli avec 1 446 éleveurs des volailles se distingue par une proportion plus équilibrée : 46 % avec 1-9 volailles et 49 % avec 10-49, ce qui traduit une tendance vers des effectifs légèrement plus élevés que dans les autres îles.
- Ngazidja présente une situation particulière : seulement 34 % des éleveurs élèvent moins de 10 volailles, mais près de 54 % en possèdent 10-49. C'est aussi l'île où l'on observe les effectifs les plus grands (8 % des éleveurs dépassent 100 volailles, certains allant jusqu'à plusieurs centaines ou milliers).

Tableau 73: Répartition des éleveurs des volailles selon le nombre des têtes par île

Nombre des têtes	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1-9 volailles	672	46,44	6 988	64,22	826	34,28	8 486	57,58
10-49 volailles	702	48,56	3 450	31,70	1 295	53,72	5 446	36,95
50-99 volailles	42	2,89	276	2,54	101	4,20	419	2,84
100-199 volailles	18	1,27	105	0,96	67	2,76	190	1,29
200-499 volailles	12	0,84	41	0,38	83	3,45	136	0,92
500 et plus			23	0,21	38	1,59	61	0,42
<b>Total</b>	<b>1 446</b>	<b>100,00</b>	<b>10 883</b>	<b>100,00</b>	<b>2 410</b>	<b>100,00</b>	<b>14 739</b>	<b>100,00</b>

### 8.5.2. Effectif des volailles

Le RGA-2 recense un effectif total d'environ 270 571 têtes des volailles aux Comores, répartis de manière très inégale entre espèces et îles.

- Les poules traditionnels constituent la grande majorité, avec 121 341 têtes (près de 45 % du total national), confirmant la prépondérance de l'aviculture familiale et extensive.
- Les poules pondeuses suivent avec près de 106 600 têtes (39 % du total national), dont l'essentiel se trouve à Ngazidja (59 % du total national des éleveurs des poules pondeuses).
- Les poules de chair (24 960 têtes, soit 9 % du total national) restent marginales, témoignant d'un développement limité de l'aviculture moderne.
- Les autres volailles (dindes, pintades, oies, cailles, lapins..) (17 671 têtes ; 6 % du total national) sont présentes mais de manière très réduite, traduisant une diversification encore embryonnaire.

Analyse par île :

- Anjouan domine largement le secteur avec 53 % du total national (143 550 têtes des volailles), confirmant son rôle central dans l'aviculture comorienne.
- Ngazidja suit avec 39 % (104 951 têtes des volailles), mais avec une proportion plus élevée de volailles modernes (poules pondeuses, poulets de chair).
- Moheli reste marginale avec seulement 8 % du total (22 070 têtes des volailles), essentiellement en élevage traditionnel.

**Tableau 74: Effectif des volailles par type**

Types de volailles	Ile			Comores
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
	Total	Total	Total	Total
Poulets traditionnels	14 032	80 179	27 130	121 341
Poulets de chair	325	12 616	12 019	24 960
Poules pondeuses	6 303	37 388	62 909	106 600
Autres volailles	1 410	13 368	2 893	17 671
<b>Total</b>	<b>22 070</b>	<b>143 550</b>	<b>104 951</b>	<b>270 571</b>

### 8.6. La dynamique du cheptel

- **Stock final (variation de stock) :** Le stock final est l'effectif de bétail présent à la fin de la période d'observation (ex. fin d'année). Il résulte du stock au début de période ajusté par tous les flux d'entrées et de sorties survenus pendant la période. Les résultats du RGA2 montre que le stock final du cheptel est très nettement dominé par ( Poules atteint 346 463 têtes ) , loin devant les autres volailles (21 193). Les ruminants restent d'effectifs modestes, avec 2 675 caprins, 2 235 bovins et 248 ovins. Cette configuration confirme que la dynamique productive et les besoins d'intrants (aliments, poussins, vaccins, biosécurité) se concentrent d'abord sur la filière avicole, tandis que les services dédiés aux ruminants (santé, reproduction, appui fourrager) doivent être maintenus.

- Variation nette du stock :** La variation nette exprime l'évolution du cheptel en fonction des seules entrées et sorties observées pendant une période. Elle correspond à la différence entre les entrées (naissances, achats, dons) et les sorties (ventes, mortalités, abattages). Une variation positive traduit une croissance du troupeau, une variation négative une décapitalisation. Selon les résultats du RGA2, la croissance nette du cheptel national est portée à près de 90 % par le seul groupe poules, avec 91 321 têtes. Les autres volailles contribuent de 5 427 têtes et la catégorie autres bétails de +4 320, alors que les ruminants n'ajoutent qu'une marge modeste à la croissance globale (+382 bovins, +77 caprins, +10 ovins). Autrement dit, la propulsion du cheptel provient de filières à cycle court et rotation rapide, ce qui impose de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement (aliments, vaccinations, capacités d'abattage/collecte) pour pérenniser la hausse.
- Taux de croissance (%) :** Le taux de croissance du cheptel mesure l'évolution relative du troupeau en comparant l'effectif final à l'effectif initial, exprimé en pourcentage. Un taux positif indique une augmentation, un taux négatif une décapitalisation et un taux nul une stabilité du cheptel. Cet indicateur permet ainsi d'évaluer la dynamique générale du troupeau sur la période. Selon les résultats du RGA2 les rythmes de croissance relatifs confirment l'avantage des espèces à cycle court : Poules (36%), Autres volailles (34 %) et Autres types de bétails (34 %) progressent nettement plus vite que les ruminants (bovins : 21 % ; ovins : 4 % ; caprins : 3 %).
- Stock moyen :** Le stock moyen du cheptel correspond à l'effectif moyen d'animaux détenus sur une période, généralement calculé à partir des effectifs initial et final. Il sert d'indicateur pour analyser la production, la productivité et la structure du troupeau. Un stock moyen élevé reflète une bonne capacité productive, tandis qu'un niveau faible peut signaler une décapitalisation ou une réduction du cheptel. Selon les résultats du RGA2 le stock moyen confirme la prépondérance avicole : 300 803 pour Poules, 18 479 pour Autres volailles et 15 047 pour Autres, contre 2 636 caprins, 2 044 bovins et 243 ovins. Cela signifie que, pour un même volume de sorties ou de mortalité, les taux seront mécaniquement plus élevés dans les petits cheptels.
- Taux d'extraction (%) :** Le taux d'extraction du cheptel mesure la proportion d'animaux sortis du troupeau sur une période, en la rapportant au stock moyen. Il prend en compte toutes les sorties, comme les ventes, mortalités, abattages, dons ou autoconsommation. Un taux élevé indique une forte pression de sortie ou une orientation commerciale, tandis qu'un taux faible reflète une stratégie de conservation ou une faible disponibilité d'animaux. Les résultats du RGA2 montrent que les taux d'extraction sont très élevés chez les ovins (134 %) et caprins (102 %), au-delà de 100 %, traduisant une rotation importante du troupeau (sorties cumulées qui excèdent le stock moyen sur la période), souvent soutenue par des achats et/ou une reproduction active. Les taux restent élevés chez les autres volailles (82 %) et bovins (77 %), et plus modérés pour poules (63 %) et autres bétails (36 %).
- Taux de mortalité (%) :** Le taux de mortalité du cheptel mesure la proportion d'animaux morts durant une période, en la rapportant au stock moyen ou à l'effectif initial. Il permet d'évaluer l'état sanitaire et la qualité de gestion du troupeau. Un taux élevé indique des problèmes de santé ou de pratiques d'élevage, tandis qu'un taux faible reflète de bonnes conditions et une

surveillance efficace. Les résultats du RGA2 montrent que la mortalité atteint des niveaux préoccupants chez les ovins (47 %) et demeure élevée pour les autres volailles (24 %), caprins (23 %) et poules (19 %), tandis qu'elle est plus contenue chez les bovins (13 %) et la catégorie autres (10 %). Ces résultats pointent un besoin de renforcer la santé animale (vaccination, antiparasitaires, hygiène), d'améliorer l'alimentation et de réduire les pertes (prédation, chaleur, gestion).

- **Taux d'accroissement naturel (%)**: le taux d'accroissement naturel du cheptel mesure l'évolution biologique du troupeau en considérant uniquement les naissances et les mortalités, calculé comme leur différence rapportée au stock moyen ou à l'effectif initial. Il reflète la dynamique naturelle du cheptel, indépendamment des mouvements d'achat ou de vente. Un taux élevé traduit une bonne reproduction et une faible mortalité, tandis qu'un taux faible ou négatif indique des problèmes sanitaires ou des performances reproductives insuffisantes. Les résultats du RGA2 montrent que les meilleurs équilibres biologiques sont observés chez les autres volailles (53 %), la catégorie autres bétails (37,60 %), les caprins (30 %) et les poules (24 %) : les naissances y compensent largement la mortalité, ce qui sécurise l'extraction. Les bovins affichent un accroissement naturel modéré (15 %), compatible avec leur cycle de reproduction plus long. En revanche, les ovins (-3,22 %) présentent un solde naturel négatif, signal d'alerte qui appelle des actions correctives (santé, conduite d'élevage, alimentation) pour inverser la tendance et éviter une érosion progressive du cheptel.

Globalement, la croissance du cheptel comorien repose principalement sur l'aviculture, dont il faut sécuriser le modèle par la biosécurité, la vaccination et une logistique d'intrants fiable.

**Tableau 75: Variation de stock des bétails**

Indicateurs de variation du cheptel		Bovins	Ovins	Caprins	Poules	Autres volailles	Autres
Effectif initial		1853	238	2597	255142	15766	12887
Entrées	Achetés	887	160	1080	119336	5343	2209
	Nés	574	106	1380	127415	14373	7196
	Reçus comme cadeaux	290	38	129	25663	387	250
	Empruntés/Garde provisoire	198	32	189	9727	427	67
Sorties	Autoconsommation	171	42	555	43116	4288	906
	Vendu	951	85	835	49108	3738	1851
	Morts	275	114	594	56497	4518	1538
	Prêtés aux autres	112	11	215	5257	302	139
	Donnés comme cadeaux	16	13	24	12903	385	299
	Autres (perdus, volés etc.)	42	60	478	23937	1872	671
Indicateurs d'analyse de la variation du cheptel	Stock final (stock initial+ entrées +sorties)	2235	248	2675	346463	21193	17207
	Variation nette de stock (entrées-sorties)	382	10	77	91321	5427	4320
	Taux de croissance(%): (Stock final/stock initial-1)x100	20,60	4,34	2,98	35,79	34,42	33,53
	Stock moyen (stock final + stock initial)/2	2044	243	2636	300803	18479	15047
	Taux d'extraction(%):Flux de sorties/stock moyen x 100	76,72	133,73	102,44	63,44	81,73	35,91
	Taux de mortalité (%): Morts/stock moyen x 100	13,47	46,69	22,55	18,78	24,45	10,22
	Taux d'accroissement naturel (%): (Nes-Morts)/Stock moyen x 100	14,64	-3,22	29,81	23,58	53,33	37,60

## 9. PECHE

### 9.1. Participation des ménages

Les résultats du RGA-2 indiquent qu'environ 10 882 ménages agricoles, soit 15 % au niveau national, possèdent au moins un membre qui pratique également la pêche comme activité complémentaire.

Répartition par île :

- Anjouan concentre le plus grand nombre de ménages agricoles pratiquant la pêche (6 714 ménages, 17 %), confirmant l'importance de cette activité dans une île.
- Mohéli présente une proportion similaire (17 %, soit 1 164 ménages), traduisant aussi une forte intégration des activités agricoles et halieutiques.
- Ngazidja, en revanche, enregistre la proportion la plus faible (11 %, soit 3 004 ménages).

Ces résultats soulignent que la pluriactivité agricole et halieutique est relativement répandue aux Comores, surtout à Anjouan et Mohéli, où l'accès direct aux ressources marines facilite cette combinaison. La pêche apparaît donc comme une activité complémentaire importante pour diversifier les revenus et renforcer la sécurité alimentaire des ménages agricoles dans ces îles.

**Tableau 76: Répartition des ménages agricole pratiquant la pêche par île**

Pratique de la pêche	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	1 164	16,93	6 714	17,18	3 004	10,78	10 882	14,74
Non	5 714	83,07	32 369	82,82	24 853	89,22	62 936	85,26
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

#### 9.1.1. Répartition des membres du ménage engagés dans la pêche par sexe

A l'échelle nationale (Comores), la pêche est fortement masculine : sur 14 425 personnes engagées, 79 % sont des hommes et 21 % des femmes, soit un ratio d'environ 3,8 hommes pour 1 femme. Cela confirme une forte concentration masculine des emplois liés à la pêche, tant sur les activités en mer que dans les segments amont/aval.

Les disparités insulaires sont marquées. Mohéli affiche la plus faible participation féminine (6 % ; ratio  $\approx 16,5:1$ ), Anjouan la plus élevée (22,74 %) et Ngazidja un niveau intermédiaire (21,31 %). En volume, Anjouan concentre la majorité des personnes engagées ( $\approx 60,8\%$  du total) et des femmes ( $\approx 66,9\%$ ), Ngazidja représente  $\approx 29,5\%$  du total et  $\approx 30,4\%$  des femmes, tandis que Mohéli pèse  $\approx 9,7\%$  du total et  $\approx 2,7\%$  des femmes.

**Tableau 77: Répartition des membres du ménage par sexe qui sont engagés dans la pêche par île**

Sexe	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Hommes	1 317	94,25	6 777	77,26	3 349	78,69	11 443	79,33
Femmes	80	5,75	1 994	22,74	907	21,31	2 981	20,67
Ensemble	1 397	100,00	8 771	100,00	4 256	100,00	14 425	100,00

## 9.2. Répartition d'exploitations selon l'objectif principale de la pêche

Au niveau national 52 % des exploitations pêchent principalement pour la vente avec une part d'autoconsommation, traduisant une logique mixte entre marché et subsistance. 25 % produisent uniquement pour l'autoconsommation, soulignant l'importance de la pêche dans la sécurité alimentaire des ménages. 18 % déclarent pêcher principalement pour l'autoconsommation avec quelques ventes, ce qui confirme le rôle secondaire mais complémentaire du marché. Seules 5 % des exploitations pêchent exclusivement pour la vente, illustrant le caractère encore limité de la pêche strictement commerciale.

Répartition par île :

- Anjouan, qui concentre le plus grand nombre de pêcheurs, se caractérise par une forte proportion de pêche à vocation alimentaire : près de 29 % des ménages y pêchent uniquement pour l'autoconsommation.
- Ngazidja présente la plus forte proportion de pêche à objectif mixte, avec 52 % produisant principalement pour la vente avec autoconsommation et 24 % pour l'autoconsommation avec quelques ventes.
- Moheli, en revanche, se distingue par une orientation plus marquée vers la vente (72 % au total), dont 68 % combinant vente et autoconsommation et 4 % exclusivement pour la vente.

Ces résultats montrent que la pêche comorienne est essentiellement artisanale et familiale, avec une logique prioritaire de subsistance mais également une contribution importante aux revenus marchands, surtout à Moheli. Le caractère mixte (vente + autoconsommation) illustre la fonction polyvalente de la pêche dans les stratégies de survie et de diversification économique des ménages agricoles.

**Tableau 78: Répartition des pêcheurs selon l'objectif principale de la pêche, par île**

Objectif	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Produire seulement pour la vente	45	3,87	327	4,87	134	4,45	506	4,65
Produire principalement pour la vente avec une certaine autoconsommation	795	68,28	3 315	49,37	1 552	51,67	5 662	52,03
Produire principalement pour l'autoconsommation avec quelques ventes	165	14,20	1 131	16,84	707	23,55	2 003	18,41
Produire seulement pour l'autoconsommation	159	13,65	1 941	28,91	611	20,34	2 711	24,91
Total	1 164	100,00	6 714	100,00	3 004	100,00	10 882	100,00

## 9.3. Types d'embarcations utilisés pour la pêche

La répartition des pêcheurs selon le type d'embarcations révèle une diversité des pratiques halieutiques. Au niveau national : près de 43 % pêcheurs utilisent des embarcations motorisées, signe d'une modernisation partielle de la pêche. 25 % recourent à des pirogues non motorisées, reflétant la persistance de techniques traditionnelles. 33 % pratiquent la pêche sans embarcation,

Répartition par île :

- Moheli se distingue par une forte utilisation des embarcations motorisées (55 %), traduisant un niveau de mécanisation plus élevé.
- Anjouan, qui concentre le plus grand nombre de pêcheurs, présente une forte dépendance à la pêche sans embarcation (38 %), mais aussi une part importante d'embarcations motorisées (40 %).
- Ngazidja adopte une structure intermédiaire : 44 % utilisent des embarcations motorisées, 28 % des non motorisées et 28 % pratiquent sans embarcation.

**Tableau 79: Répartition des pêcheurs par type d'embarcations utilisés pour la pêche, par île**

Type d'embarcations	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Embarcation motorisée	645	55,37	2 676	39,85	1 314	43,73	4 634	42,58
Embarcation non motorisée	307	26,41	1 502	22,38	857	28,53	2 667	24,51
Sans embarcation	212	18,22	2 536	37,77	833	27,74	3 581	32,91
Total	1 164	100,00	6 714	100,00	3 004	100,00	10 882	100,00

## 10. SERVICE AGRICOLES

### 10.1. Accès au crédit à des fins agricoles

Le RGA-2 révèle que l'accès des ménages agricoles au crédit à des fins agricoles demeure très limité aux Comores. Au niveau national, seuls 5 399 ménages agricoles (7 %) ont déclaré avoir demandé un crédit agricole au cours des deux dernières campagnes. La grande majorité (93 %) n'a pas eu recours au crédit, ce qui traduit un faible accès aux services financiers formels et informels dans le secteur agricole.

Répartition par île :

- Anjouan concentre la plus forte proportion de demandeurs (9 %, soit 3 646 ménages), ce qui peut s'expliquer par une activité agricole plus dense et une présence relativement plus forte d'institutions de microfinance.
- Ngazidja enregistre 5 % de ménages agricoles demandeurs (1 489 ménages), un niveau légèrement inférieur à la moyenne nationale.
- Moheli présente la proportion la plus faible (4 % seulement), confirmant un accès encore plus restreint aux financements agricoles.

**Tableau 80: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a demandé du crédit à des fins agricoles durant les 2 dernières campagnes agricoles**

Au moins un membre a demandé du crédit	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	264	3,84	3 646	9,33	1 489	5,35	5 399	7,31
Non	6 614	96,16	35 437	90,67	26 368	94,65	68 419	92,69
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 10.1.1. Raisons de non-recours au crédit

Les résultats du RGA-2 montrent que la majorité des ménages agricoles comoriens ne recourent pas au crédit pour des raisons diverses :

- "Pas nécessaire" est la raison la plus fréquemment évoquée (35 % des ménages), surtout à Ngazidja (49 %), ce qui suggère soit une autosuffisance apparente, soit une méfiance vis-à-vis des financements.
- La peur de ne pas pouvoir rembourser constitue le deuxième frein majeur (38 %), particulièrement à Anjouan (48 %), traduisant une forte vulnérabilité économique et un manque de confiance dans la capacité de remboursement.
- Les taux d'intérêt élevés concernent 12 % des ménages, surtout à Mohéli (19 %), ce qui traduit une perception de coût prohibitif du crédit.
- Les procédures jugées longues et difficiles freinent 8 % des ménages, avec un poids plus marqué à Ngazidja (11 %).
- La non-disponibilité d'établissements financiers affecte 2 % des ménages, principalement à Anjouan (5 %).
- Enfin, 3 % évoquent d'autres raisons, souvent spécifiques ou contextuelles.

**Tableau 81: Répartition des ménages agricoles selon les principales raisons du non-recours au crédit**

Principales raisons du non-recours au crédit	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Taux d'intérêt élevé	1 283	19,40	5 393	15,22	1 883	7,14	8 559	12,51
Procédure difficile et longue	708	10,70	2 346	6,62	2 447	9,28	5 500	8,04
Non-disponibilité d'établissement financier	135	2,05	1 870	5,28	1 008	3,82	3 013	4,40
Peur de ne pas pouvoir rembourser	1 372	20,74	16 910	47,72	7 417	28,13	25 699	37,56
Pas nécessaire	2 156	32,60	8 659	24,44	12 966	49,17	23 781	34,76
Autre raison	959	14,51	259	0,73	647	2,46	1 866	2,73

### 10.1.2. Taux d'obtention du crédit agricole

Les résultats du RGA-2 montrent qu'au niveau national, environ 71 % des demandeurs ont obtenu les crédits sollicités, contre 29 % qui n'y ont pas eu accès.

**Tableau 82: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu le crédit demandé**

	Ile						Comores	
	Mohéli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Au moins un membre a obtenu les crédits								
Oui	179	67,92	2 509	68,80	1 150	77,24	3 838	71,08
Non	85	32,08	1 138	31,20	339	22,76	1 561	28,92
Total	264	100,00	3 646	100,00	1 489	100,00	5 399	100,00

### 10.1.3. Sources de crédit

Le RGA-2 révèle que les ménages agricoles comoriens ayant obtenu un crédit recourent à une diversité de sources, mais avec une forte prédominance du secteur bancaire et de la microfinance.

- Les banques primaires sont la première source de financement, représentant 29 % des crédits obtenus au niveau national. Leur rôle est particulièrement marqué à Ngazidja (39 %) et à Moheli (39 %).
- Les institutions de microfinance arrivent en deuxième position avec 28 %, surtout à Moheli (56 %), où elles constituent la principale source.
- La famille et les amis jouent également un rôle majeur (21 %), surtout à Anjouan (23 %), illustrant l'importance des réseaux sociaux et de la solidarité communautaire dans l'accès au financement.
- Les particuliers (usuriers inclus) représentent 14 %, une proportion notable qui traduit le recours aux financements informels, notamment à Anjouan. Les coopératives de crédit (7 %) et les fournisseurs d'intrants (1 %) restent marginaux.

**Tableau 83: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon les sources de crédit**

Sources de crédit	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Banque primaire	69	38,67	604	24,49	429	38,76	1 102	29,37
Microfinance	101	56,49	641	25,97	294	26,56	1 036	27,60
Particulier			471	19,10	54	4,89	525	14,00
Société coopérative de crédit			174	7,05	91	8,21	265	7,05
Fournisseur d'intrants			12	0,48	28	2,51	40	1,06
Famille ou amis	9	4,84	565	22,90	211	19,07	784	20,91
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

#### 11.1.4 Types de garanties

Le RGA-2 montre qu' à l'échelle des Comores, l'accès au crédit des ménages agricoles est très majoritairement adossé à une garantie (96 % des cas) ; la terre de l'exploitant est la garantie la plus courante (57 %), devant les autres avoirs (39 %), tandis que le sans garantie reste marginal (4 %).

**Tableau 84: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon les types de garantie donnée pour le crédit**

Types de garantie	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Terres de l'exploitant	132	73,66	1 730	70,15	280	25,29	2 142	57,09
Autres avoirs	47	26,34	666	26,99	738	66,77	1 451	38,68
Pas de garantie			71	2,86	88	7,94	158	4,22
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

### 11.1.5. Durée des crédits obtenus

Les résultats du RGA-2 montrent que les crédits agricoles accordés aux ménages comoriens sont en grande partie de courte et moyenne durée, traduisant un accès limité à des financements de long terme.

- Les crédits de 1 à 3 ans sont les plus fréquents (52 %), reflétant une logique de financement à moyen terme, adaptée à des activités agricoles saisonnières ou pluriannuelles.
- Les crédits de moins d'un an représentent 40 %, principalement orientés vers les besoins de trésorerie et les intrants agricoles à court cycle.
- Seuls 8 % des ménages bénéficient de crédits de plus de 3 ans, confirmant la quasi-absence de financements de long terme nécessaires pour les investissements structurants (matériels, infrastructures, plantations pérennes).

**Tableau 85: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon la durée du crédit**

Durée du crédit	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins d'une année	69	38,31	818	33,17	606	54,79	1 493	39,79
1 à 3 ans	73	40,98	1 469	59,56	406	36,70	1 948	51,93
Plus de 3 ans	37	20,71	179	7,27	94	8,51	311	8,28
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

### 11.1.6. Utilisation sectorielle des crédits obtenus

Les résultats du RGA-2 montrent que les crédits accordés aux ménages agricoles comoriens sont principalement orientés vers l'agriculture, mais aussi, dans une moindre mesure, vers l'élevage et la pêche.

- Agriculture: principale destination des crédits, représentant 68 % des cas, confirmant le rôle central du crédit dans le financement de la production végétale et des intrants.
- Élevage: mobilise 14 % des crédits, essentiellement pour l'alimentation animale, les soins vétérinaires ou l'achat de bétail.
- Pêche : représente 10 %, reflétant l'importance de ce secteur complémentaire dans les îles.
- Autres secteurs : environ 9 %, regroupant probablement le petit commerce lié à l'agriculture, le transport ou d'autres activités de diversification.

**Tableau 86: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon le secteur d'activité pour lequel le crédit a été utilisé**

Secteur d'activités	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	150	83,75	1 703	69,05	712	64,39	2 565	68,38
Elevage	26	14,47	358	14,52	141	12,75	525	14,00
Pêche	3	1,77	233	9,45	125	11,31	361	9,63
Autres			172	6,97	128	11,55	300	7,99
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

### 11.1.7 Utilisation des crédits agricoles

Le RGA-2 montre que les crédits obtenus par les ménages agricoles comoriens sont utilisés à des fins variées, reflétant les besoins diversifiés des exploitations.

Utilisations principales au niveau national :

- Achat ou location de matériel/équipements : constitue le premier poste d'utilisation avec 37 % des crédits, confirmant le besoin de mécanisation et d'outillage pour améliorer la productivité.
- Fonctionnement de l'exploitation : représente 26 %, couvrant les dépenses courantes de gestion agricole (main-d'œuvre, entretien, petits achats).
- Intrants agricoles : mobilisent près de 20 % des crédits, soulignant l'importance de l'accès aux semences, engrais et produits phytosanitaires.
- Extension (achat/aménagement de terres) : reste marginale (5 %), montrant que peu de crédits servent à l'agrandissement foncier.
- Autres utilisations : 12 %, traduisant des détournements vers des besoins extra-agricoles ou pluriactifs (petit commerce, urgences familiales, etc).

**Tableau 87: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre a obtenu les crédits selon l'utilisation du crédit**

Utilisation du crédit	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Achat ou location du matériel/Equipement	39	21,64	963	39,04	394	35,64	1 396	37,21
Intrants agricoles	7	3,67	514	20,82	223	20,16	743	19,81
Extension (aménagement achat de terre ...)	30	16,65	109	4,41	52	4,66	190	5,07
Fonctionnement de l'exploitation	104	58,03	618	25,07	247	22,35	970	25,84
Autres utilisations			263	10,65	190	17,19	453	12,07
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

### 11.1.8 Décideur du recours au crédit

Les résultats du RGA-2 montrent que la décision de recourir au crédit agricole est majoritairement prise par les hommes, mais avec une participation non négligeable des femmes et des décisions conjointes.

Les hommes sont les principaux décisionnaires, représentant 67 % des cas au niveau national. Les femmes prennent seules la décision dans 18 % des cas. Les décisions conjointes (homme et femme) concernent 15 % des ménages.

**Tableau 88: Répartition des ménages agricoles selon le genre de la personne qui a pris la décision de recourir au crédit**

Personne qui a pris la décision	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Homme	92	51,44	1 784	72,33	641	57,95	2 517	67,09
Femme	40	22,20	381	15,44	246	22,23	667	17,77
Conjointement	47	26,36	302	12,23	219	19,82	568	15,14
Total	179	100,00	2 467	100,00	1 106	100,00	3 752	100,00

### 11.2. Adhésion aux organisations paysannes

Les résultats du RGA-2 mettent en évidence une faible participation des ménages agricoles aux organisations ou associations paysannes aux Comores.

Seuls 7 % des ménages agricoles déclarent qu'au moins un membre appartient à une organisation paysanne. La grande majorité (93 %) reste en dehors de toute structure collective, ce qui limite leur capacité de représentation, de négociation et d'accès groupé aux intrants, aux crédits ou aux marchés.

Analyse par île :

- Ngazidja présente la proportion la plus élevée d'adhésion (près de 9 %), ce qui traduit un tissu associatif légèrement plus développé.
- Moheli enregistre 7 % de ménages membres d'organisations paysannes.
- Anjouan se situe en dessous de la moyenne nationale avec 6 %, malgré son poids démographique agricole important.

**Tableau 89: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre de l'exploitation est membre d'une organisation/association paysanne**

Ménage agricole avec membre d'une organisation/association paysanne	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	492	7,15	2 562	6,55	2 452	8,80	5 505	7,46
Non	6 386	92,85	36 521	93,45	25 405	91,20	68 313	92,54
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

#### 11.2.1. Domaines d'activité des organisations paysannes

Les résultats du RGA-2 montrent que la grande majorité des adhésions concerne le secteur de l'agriculture (73 % des ménages agricoles ayant un membre appartenant à une organisation paysanne au niveau national), ce qui en fait le principal champ d'action des organisations paysannes. Les secteurs de l'élevage (22 %) et de la pêche (15 %) regroupent une minorité de membres.

**Tableau 90: Répartition des ménages agricoles dont au moins un membre de l'exploitation est membre d'un organisation/association selon le domaine d'activité**

Domaine d'activité	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	268	54,51	2 228	86,97	1 871	76,33	4 368	79,33
Elevage	148	30,18	905	35,32	179	7,28	1 232	22,37
Pêche	115	23,38	265	10,34	501	20,42	880	15,99

### 11.3. Appuis aux ménages agricole

#### 11.3.1. Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui à des fins agricoles

Le RGA-2 révèle que la proportion de ménages agricoles ayant bénéficié d'un appui externe (technique, matériel, financier, etc.) à des fins agricoles reste très faible aux Comores.

Seuls 9 093 ménages agricoles, soit 12 %, ont déclaré avoir bénéficié d'un appui en un moment donné. La très grande majorité (88 %) n'a reçu aucun soutien, ce qui illustre une couverture encore très limitée des programmes d'accompagnement agricole.

L'appui aux ménages agricoles reste très insuffisant aux Comores, couvrant à peine 1 exploitation sur 8. Le renforcement des services d'encadrement, de vulgarisation et d'appui technique apparaît essentiel pour améliorer les pratiques agricoles, la productivité et la résilience des ménages face aux défis climatiques et économiques.

**Tableau 91: Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui ou non**

Bénéficié d'appui	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	642	9,33	5 013	12,83	3 439	12,35	9 093	12,32
Non	6 236	90,67	34 070	87,17	24 418	87,65	64 725	87,68
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

#### 11.3.2. Types d'appuis reçus par les ménages agricoles

Les résultats du RGA-2 montrent que les appuis accordés aux ménages agricoles sont encore très limités et concentrés sur quelques types spécifiques, principalement financiers.

- L'appui financier domine largement, bénéficiant à 68% des ménages agricoles qui ont reçu un appui au niveau national. Cela confirme la prépondérance de programmes de microcrédit, subventions ou aides directes.
- Les appuis matériels (équipements, outils) ne concernent que 19 % des ménages agricoles qui ont reçu un appui, un niveau très faible malgré l'importance de la mécanisation.
- Les semences et souches améliorées sont fournies à 10 % des ménages agricoles qui ont reçu un appui, ce qui traduit une faible diffusion des intrants améliorés.
- Les appuis techniques (formation, encadrement) touchent seulement 6 % des ménages agricoles qui ont reçu un appui, révélant une carence importante en vulgarisation agricole.
- Les appuis liés à la transformation (1 %) et les dons en cheptel (1 %) sont quasi inexistantes.
- La catégorie autres (moins de 1 %) traduit quelques soutiens divers mais marginaux.

Analyse par île:

- Anjouan concentre la majorité des appuis, en particulier financiers (70 %) et matériels (17 %).
- Ngazidja se distingue par une proportion légèrement plus élevée d'appuis en semences/souches (14 %) et une présence non négligeable d'appuis financiers (68 %).
- Moheli reste en retrait, avec des taux d'appui inférieurs, notamment pour les semences (8 %) et le technique (15 %).

La forte prépondérance de l'appui financier illustre un modèle centré sur l'accès au crédit/subvention, mais qui néglige les besoins structurels en formation, équipements et intrants. L'absence quasi totale d'appuis en transformation et valorisation des produits agricoles limite les perspectives de création de valeur ajoutée. Les faibles niveaux d'appuis techniques et matériels reflètent le manque de structuration des services d'appui-conseil agricole.

Ces résultats montrent que l'appui aux ménages agricoles reste très insuffisant et déséquilibré, concentré sur le financier, au détriment de la formation, de l'accès aux intrants et à la transformation.

**Tableau 92: Répartition des ménages agricoles ayant bénéficié d'appui par types d'appui**

Type d'appui	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Financier	356	55,45	3 491	69,64	2 324	67,58	6 171	67,86
Matériel	161	25,10	848	16,92	748	21,74	1 757	19,32
Semences/ souches	50	7,73	428	8,55	484	14,08	962	10,58
Technique (encadrement /formation)	94	14,66	320	6,38	122	3,54	536	5,89
Processus de transformation	18	2,73	45	0,90	12	0,34	74	0,82
Don en cheptel	6	0,94	36	0,72	29	0,84	71	0,78
Autres genres d'appui à préciser,,,	106	16,45	345	6,89	135	3,92	586	6,44

### 11.3.3. Organismes fournisseurs d'appui aux ménages agricoles

- Les projets sous tutelle du ministère de l'Agriculture constituent la première source d'appui (27 %), avec une forte présence à Ngazidja (36 %).
- Les autres projets (souvent ONG ou programmes indépendants) représentent la plus grande part (37 %), montrant le rôle central de l'aide extérieure et des initiatives ponctuelles.
- L'État et ses services assurent seulement près de 15 % des appuis, reflétant une faible couverture directe des services publics.
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) interviennent dans 6 % des cas, surtout à Anjouan (10 %).
- La catégorie autres organismes regroupe près de 15 %, probablement des organisations communautaires ou privées.

**Tableau 93: Répartition des ménages agricoles selon l'organisme ayant fourni l'appui**

Organisme ayant fourni l'appui	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etat (ministère et ses démembrements)	45	7,01	700	13,96	589	17,13	1 334	14,67
PTF	9	1,46	505	10,08	58	1,69	573	6,30
Projet sous tutelle ministère	123	19,11	1 067	21,30	1 227	35,67	2 417	26,58
Autres projets	276	43,02	1 958	39,06	1 105	32,13	3 339	36,72
Autre organisme (à préciser)...	189	29,39	782	15,61	460	13,38	1 431	15,74
Total	642	100,00	5 013	100,00	3 439	100,00	9 093	100,00

## 11.4. INFORMATION ET VULGARISATION AGRICOLE

### 11.4.1. Sources d'information agricole

Le RGA-2 montre que les sources d'information agricole des ménages comoriens restent limitées et largement informelles. Près de 34 % des ménages agricoles déclarent n'avoir aucune source d'information agricole, ce qui traduit un déficit majeur en vulgarisation et accompagnement technique. Les autres agriculteurs représentent la première source d'information (23 %), confirmant le poids de la transmission informelle et communautaire des savoirs. Les médias jouent un rôle important : Télévision : 15 %, surtout utilisée à Ngazidja (22 %), Radio: 9 %, avec une audience plus marquée à Anjouan (7 %) et Ngazidja (10,7 %).

Les services de vulgarisation formels atteignent seulement 6 % des ménages, reflétant la faiblesse de la couverture institutionnelle. L'internet est utilisé par 6 % des ménages, traduisant une pénétration encore faible mais croissante. Les organismes de fourniture d'intrants (0,5 %) et les revues agricoles (2 %) jouent un rôle très marginal.

Analyse par île:

- Moheli : se distingue par un usage relativement élevé de la télévision (17 %) et des journaux (6%). Mais plus d'un tiers des ménages (36 %) n'ont aucune source.
- Anjouan : dépend fortement de la transmission par d'autres agriculteurs (32 %), avec le taux le plus élevé de ménages sans source d'information (40 %).
- Ngazidja : montre une plus grande ouverture aux médias (22 % pour la télévision et 11 % pour la radio) et à internet (7 %), 29% des ménages restent sans information.

Les résultats mettent en évidence une forte dépendance aux réseaux informels (pairs, communautés) et aux médias de masse, plutôt qu'aux services formels de vulgarisation. L'accès limité aux services de vulgarisation et aux informations techniques fiables constitue un frein majeur à la modernisation agricole.

Tableau 94: Répartition des ménages agricoles selon les sources d'information agricole par île

Sources d'information agricole	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Services de vulgarisation	499	5,62	1 758	4,52	2 036	6,59	4 292	5,76
Radio	296	4,71	2 743	6,98	2 997	10,71	6 036	8,93
Télévision	1 070	16,86	1 698	4,31	6 020	22,25	8 788	15,27
Journaux	359	6,27	173	0,43	502	2,07	1 034	1,75
Revue agricoles	36	0,78	715	1,82	476	1,72	1 226	1,69
Organismes de fourniture d'intrants	5	0,13	303	0,59	139	0,50	447	0,51
Internet	322	5,62	1 672	5,04	2 168	7,54	4 161	6,49
Autres agriculteurs	1 468	21,18	13 364	32,04	4 815	17,05	19 647	22,86
Autres	213	3,27	1 200	3,88	681	2,31	2 094	2,95
Aucun	2 521	35,56	15 548	40,39	8 024	29,27	26 093	33,80

#### 11.4.2. Services de vulgarisation agricole

Le RGA-2 révèle que les ménages agricoles comoriens recourent à une diversité de sources de vulgarisation, mais avec une prédominance d'acteurs non institutionnels ou diversifiés regroupés dans la catégorie « autres ». Les organisations gouvernementales pour la production végétale constituent la première source formelle, mobilisée par 35 % des ménages agricoles. Les associations d'agriculteurs jouent également un rôle majeur (26 %). Les organisations gouvernementales pour la production animale sont marginales (3 % seulement), ce qui reflète une faible structuration de la vulgarisation zootechnique.

La catégorie autres domine largement avec 36 %, traduisant la multiplicité d'intervenants (ONG, projets ponctuels, partenaires techniques, initiatives privées) mais aussi un manque de coordination dans l'offre de services.

Analyse par île:

- Ngazidja : les ménages agricoles s'appuient surtout sur les services gouvernementaux de production végétale (45 %), ce qui traduit une meilleure couverture institutionnelle.
- Anjouan : les ménages recourent de façon équilibrée aux associations d'agriculteurs (28 %) et aux services gouvernementaux végétaux (28,7 %), mais la majorité reste dépendante d'« autres sources » (42 %).
- Moheli : la part des « autres sources » est la plus élevée (44 %), traduisant une dépendance forte à des intervenants non institutionnels.

La vulgarisation agricole aux Comores repose sur une forte hétérogénéité d'acteurs, avec une prédominance des organismes gouvernementaux pour les cultures et des associations paysannes, mais une faible couverture en production animale.

La part importante de la catégorie « autres » traduit à la fois la richesse et la dispersion des initiatives, mais aussi un manque de coordination et d'intégration des services de vulgarisation.

**Tableau 95: Répartition des ménages agricoles selon les sources des services de vulgarisation agricole utilisés**

Sources des services de vulgarisation agricole	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Organisation gouvernementale pour la production végétale	2 029	29,49	11 241	28,76	12 607	45,26	25 877	35,06
Organisation gouvernementale pour la production animale	322	4,68	541	1,38	952	3,42	1 815	2,46
Association d'agriculteurs	1 477	21,48	10 839	27,73	6 875	24,68	19 192	26,00
Autres(A préciser,,,) )	3 050	44,35	16 461	42,12	7 423	26,65	26 935	36,49
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

## 11.5. ACCES AUX MARCHES

### 11.5.1. Le temps de trajet jusqu'au marché

Les résultats du RGA-2 montrent que plus de la moitié des ménages agricoles (58 %) atteignent un marché en moins de 30 minutes, ce qui facilite l'écoulement des produits. 23 % se trouvent à 31–60 minutes, tandis que 15 % nécessitent 1 à 2 heures de trajet. Une minorité (4 %) met plus de 2 heures pour accéder à un marché, reflétant une certaine marginalisation géographique.

**Tableau 96: Répartition des ménages agricoles selon le temps de trajet jusqu'au marché le plus proche de votre ménage pour la vente des produits agricoles**

Temps de trajet jusqu'au marché le plus proche	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Jusqu'à 30 minutes	4 967	72,22	21 101	53,99	16 530	59,34	42 598	57,71
31 jusqu'à 60 minutes	1 360	19,77	10 282	26,31	5 617	20,16	17 259	23,38
1 heure jusqu'à 2 heures	418	6,08	5 869	15,02	4 891	17,56	11 178	15,14
Plus de 2 heures	132	1,92	1 831	4,69	820	2,94	2 783	3,77
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 11.5.2. Signature de contrats de vente

Les résultats du RGA-2 mettent en évidence que la commercialisation contractuelle est encore très peu développée aux Comores. Seuls 4 % des ménages agricoles déclarent qu'au moins un membre a signé un contrat pour la vente de produits agricoles. La très grande majorité (96 %) vendent leurs produits souvent directement sur les marchés locaux ou via des circuits informels. Analyse par île:

- Ngazidja présente la proportion la plus élevée de contrats signés (5 %), ce qui peut refléter une plus grande structuration du marché, notamment pour certaines cultures commerciales.
- Moheli affiche un taux de près de 4 %, proche de la moyenne nationale.
- Anjouan, malgré son poids agricole, enregistre la proportion la plus faible (3 %), confirmant une commercialisation très largement informelle.

La faible pratique contractuelle traduit un secteur agricole encore dominé par l’informalité et la vente directe, ce qui limite la sécurisation des débouchés et la stabilité des prix.

**Tableau 97: Répartition des ménages agricoles selon qu’au moins l’un des membres du ménage a signé un contrat avec les autres pour la vente des produits agricoles**

Au moins l'un des membres du ménage a signé un contrat avec les autres	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	267	3,88	1 154	2,95	1 394	5,01	2 815	3,81
Non	6 611	96,12	37 929	97,05	26 463	94,99	71 003	96,19
Total	6 878	100,00	39 083	100,00	27 857	100,00	73 818	100,00

### 11.5.2. Acteurs contractés pour la vente des produits agricoles

Le RGA-2 montre que les collecteurs/grossistes représentent la catégorie dominante, avec 52 % des contrats, traduisant leur rôle central dans l’écoulement des produits agricoles. Les producteurs eux-mêmes viennent en deuxième position (40 %), ce qui peut indiquer des contrats entre petits producteurs (mise en commun ou sous-traitance). Les transformateurs représentent seulement 4 % des contrats, soulignant la faible intégration de l’agriculture aux filières de transformation. Les projets/programmes sont également marginaux (4%), traduisant une faible implication institutionnelle dans la contractualisation.

Analyse par île :

- Anjouan se distingue par une forte proportion de contrats entre producteurs eux-mêmes (73 %), reflétant une organisation plus communautaire de la production et de la commercialisation.
- Ngazidja présente une prédominance très marquée des collecteurs/grossistes (78 %), confirmant un système plus orienté vers le marché et l’intermédiation commerciale.
- Moheli adopte une structure mixte : 67 % des contrats avec des collecteurs/grossistes et 25 % entre producteurs, avec une petite part attribuée aux projets/programmes (8 %).

La contractualisation de la vente agricole aux Comores est encore embryonnaire et peu diversifiée, dominée par les collecteurs/grossistes.

**Tableau 98: Répartition des ménages agricoles selon la catégorie d'acteurs contracté pour la vente des produits agricole**

catégorie d'acteurs contracté pour la vente des produits agricole	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Producteur	65	24,55	845	73,25	219	15,67	1 129	40,12
Collecteur/Grossiste	179	66,99	187	16,21	1 091	78,23	1 456	51,74
Transformateur	-	-	50	4,32	64	4,61	114	4,06
Projet/programme	23	8,46	72	6,22	21	1,48	115	4,09
Total	267	100,00	1 154	100,00	1 394	100,00	2 815	100,00

## 12. OUTILS ET MATERIELS AGRICOLES

### 12.1. Type de petits outils agricoles utilisés

L'agriculture comorienne repose surtout sur les outils manuels, la machette étant de loin la plus utilisée (≈59 823 exploitations pour 95 561 unités), devant la pioche, la bêche et la houe/sarcluse, tandis que la mécanisation reste quasi absente (charrue à bœufs : 33 exploitations, semoir : 140, herse : 231). Ce profil révèle l'agriculture comorienne repose essentiellement sur l'outillage manuel et rudimentaire, avec une large prédominance des instruments traditionnels.

**Tableau 99: Répartition des exploitations par type de petits outils agricoles utilisées**

Outils agricoles	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre
Bêche	1 713	2 390	10 107	13 020	3 188	4 625	15 008	20 036
Machette	6 429	10 031	29 503	47 191	23 891	38 340	59 823	95 561
Houe / Sarcluse	1 910	2 328	10 650	16 119	7 658	11 507	20 218	29 954
Hache	1 939	2 479	13 966	15 958	4 969	6 016	20 874	24 453
Faucille	20	30	1 076	1 220	670	885	1 766	2 134
Sécateur	31	34	129	141	278	355	437	530
Pelle	982	1 247	12 399	19 696	4 204	6 865	17 585	27 808
Pioche	2 781	3 475	27 590	48 558	9 236	11 838	39 607	63 872
Arrosoir	389	569	4 093	5 352	3 102	4 304	7 584	10 225
Râteau	1 300	1 597	7 359	8 919	6 987	9 036	15 647	19 551
Scie	129	184	1 402	1 678	1 143	1 422	2 674	3 285
Alambic	21	21	488	666	273	332	782	1 020
Brouette	567	596	4 836	5 590	1 667	1 961	7 071	8 147
Herse	9	9	147	175	75	99	231	283
Charrue à bœufs			19	33	14	23	33	56
Pulvérisateur manuel	87	91	583	618	899	1 102	1 569	1 811
Vélo	28	28	167	194	82	116	277	337
Batteuse à pédale	11	11			10	22	21	33
Charrette	11	11	266	279	38	57	316	348
Vanneuse-séchage			3	3	16	19	19	22
Pompe à pédale	6	21	193	202	8	8	207	231
Semoir			79	96	61	72	140	168

### 12.2. Engins de pêche et embarcations

Les résultats du RGA-2 mettent en évidence une forte diversité des engins de pêche et des embarcations utilisés par les ménages agricoles pratiquant la pêche aux Comores, traduisant la coexistence de méthodes traditionnelles et modernes.

#### 12.2.1. Engins de pêche.

La pêche comorienne repose principalement sur la ligne (2 587 exploitations ; 12 008 lignes, soit ~4,6 lignes/exploitation) et le filet maillant (1 035 ; 2 716), complétées par des techniques de capture ciblées (masque/palmes-tuba : 1 288 ; harpon/fusil : 628 ; épervier : 217). Anjouan domine la plupart des engins (notamment filets et lignes), tandis que Ngazidja se démarque pour certains appareils (épervier, engins à crabe). Les ratios élevés d'unités par exploitation pour les engins à

crabe (~5,1) et les lignes reflètent une multiplication d'outils par ménage et une spécialisation des pratiques, alors que Mohéli affiche des volumes plus modestes, suggérant une intensité de pêche plus faible ou des niches techniques plus limitées.

### 12.2.2. Embarcations.

Le parc est composé majoritairement de pirogues motorisées (1 906 exploitations ; 2 029 unités) et de pirogues planchées (1 833 ; 1 888), indiquant une motorisation désormais répandue et relativement équilibrée entre îles (Anjouan et Ngazidja en tête, Mohéli plus en retrait). Les pirogues monoxyles (simples ou à balancier) restent présentes, tandis que les embarcations métalliques ou en fibre de verre demeurent minoritaires.

**Tableau 100: Répartition des exploitations par engins de pêche et embarcations**

Engins de pêche et embarcations	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre
Filet maillant	99	184	496	1 237	439	1 294	1 035	2 716
Ligne	416	2 012	1 164	5 205	1 008	4 791	2 587	12 008
Epervier	16	24	28	93	173	433	217	550
Engin à crabe			20	30	63	396	83	426
Nasse/casier	11	34	75	82	121	278	207	394
Masque/palme Tuba	117	143	677	1 039	493	783	1 288	1 965
Harpon/Fusil	6	6	356	830	266	460	628	1 296
Barrage	7	15	78	116	77	263	162	394
Thermomètre			64	78	57	81	121	159
Nasse pour alevins			10	19	31	98	41	117
Pirogue planchée	196	196	878	888	759	804	1 833	1 888
Pirogue monoxyde simple	45	45	281	281	149	149	475	475
Pirogue monoxyde à balancier	53	53	323	323	109	122	485	498
Pirogue métallique	13	13	52	52	69	78	134	144
Pirogue fibre de verre	6	6	141	141	106	112	253	259
Pirogue Zahara			80	70	30	42	110	112
Pirogue motorisée	335	341	786	821	784	867	1 906	2 029

### 12.3. Matériels pour vaches laitières

Les résultats du RGA-2 montrent que l'équipement en matériels pour vaches laitières reste très limité aux Comores, ce qui reflète une production laitière encore artisanale et peu mécanisée.

Les résultats montrent une prédominance d'équipements de base pour la collecte et la manipulation du lait : seaux/cruches (3 399 exploitations ; 5 474 unités) et bidons aluminium (1 442 ; 2 238) sont de loin les plus répandus, avec une moyenne d'environ 1,6 unité par exploitation, reflet de pratiques manuelles et diffusées. Sur la chaîne du froid et la mécanisation, l'adoption reste faible : seuls 190 exploitations disposent d'un tank réfrigérateur et 7 exploitations déclarent un camion frigorifique pour 120 unités, ce qui suggère une offre centralisée/partagée plutôt qu'un équipement diffus au niveau des ménages. La mécanisation laitière est embryonnaire : 38 exploitations avec machines à traire, 56 avec machines à couper les

fourrages, indiquant des systèmes petits et intensifs en travail, avec risques sur la qualité et la conservation (faible froid).

**Tableau 101: Répartition des exploitations par matériels pour vaches laitières**

Matériels pour vaches laitières	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre	Exploitations	Nombre
Bidon Alu	185	232	883	1 286	373	719	1 442	2 238
Tank Réfrigérateur			152	164	38	46	190	210
Densimètre			61	60	24	50	85	110
Camion frigorifique					7	120	7	120
Seau/cruche	137	167	2 619	3 985	643	1 322	3 399	5 474
Machine pour couper les fourrages			11	2	45	60	56	62
Machine à traire			13	13	25	25	38	38
Autre (préciser)	46	238	701	1 232	88	148	835	1 618

#### 12.4. Abris des animaux/installations fixes

Le RGA-2 révèle que la possession d'abris pour animaux reste encore limitée aux Comores, ce qui illustre un élevage en grande partie extensif et peu structuré. A l'échelle nationale, les abris les plus répandus sont les étables/enclos (1 112 exploitations; ~23 %), les poulaillers (1 108 ; ~23 %) et les chèvres/bergeries (992 ; ~21 %). Les équipements de transformation/stockage sont plus rares et géographiquement concentrés : aires de séchage (298 ; ~6 % du total) et provenderies (432 ; ~9 %)

**Tableau 102: Répartition des exploitations par possession d'abris des animaux/installations fixes**

Types d'abris	Ile			Total
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Etable/enclos/fosse à bœuf	111	736	265	1 112
Ecurie		125	181	306
Chèvrerie/ Bergerie	43	675	274	992
Poulailler	122	703	283	1 108
Basse-cour	43	312	48	403
Clapier		127	9	136
Aire de séchage		235	62	298
Provenderie		401	32	432
Total	319	3 314	1 153	4 787

#### 12.5. Moyens de stockage des produits

Les résultats du RGA-2 montrent que le stockage des produits agricoles aux Comores repose surtout sur les hangars et solutions traditionnelles, avec une quasi-absence de systèmes modernes de conservation (silos, chambres froides).

Les résultats indiquent une forte prédominance des magasins/hangars comme moyen de stockage (11 551 soit ~68 % du total national). Les solutions traditionnelles, greniers (1 168) et fosses souterraines (1 187), sont davantage utilisées à Ngazidja en proportion (~17 % de ses

stockages contre  $\approx 12\%$  à Anjouan), suggérant une plus forte dépendance aux méthodes villageoises. La catégorie “Autres” (3 150 ;  $\approx 18\%$ ) pèse surtout à Anjouan (2 084), pointant une diversité de pratiques locales (abris temporaires, pièces domestiques, etc.). Globalement, l’infrastructure de stockage est plus développée à Anjouan (53 % des stockages) et Ngazidja (42 %), avec des marges d’amélioration à Mohéli et des besoins d’équipements normalisés pour réduire les pertes post-récolte.

**Tableau 103: Répartition des exploitations par moyens de stockage des produits**

Moyens de stockage des produits	Ile			Total
	Moheli	Anjouan	Ngazidja	
Magasin/ Hangar	573	5 922	5 056	11 551
Grenier	28	530	610	1 168
Fosse souterraines	30	512	644	1 187
Autres à préciser	167	2 084	899	3 150
Total	797	9 048	7 209	17 055

### 13. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

#### 13.1. Les principales contraintes à l'agriculture

Le RGA-2 révèle que les ménages agricoles comoriens font face à de multiples contraintes structurelles et conjoncturelles, qui freinent la productivité et la durabilité de l’agriculture.

Contraintes majeures au niveau national :

- Manque ou insuffisance des moyens financiers: principale contrainte citée par 45 % des ménages agricoles, reflétant la difficulté d’accès au crédit, à l’investissement et aux liquidités pour la production.
- Insuffisance/manque de matériels agricoles : évoquée par 40 % des ménages, traduisant un déficit criant en outils et équipements modernes.
- Problèmes d’insécurité (vols, dégradations, conflits) : cités par plus de la moitié des ménages (50 %), ce qui constitue une contrainte transversale et préoccupante.
- Maladies de cultures (30 %) et ravageurs/prédateurs (22 %) figurent aussi parmi les obstacles majeurs, révélant une forte vulnérabilité phytosanitaire.
- Manque d’encadrement (30 %) et changement climatique (23 %) complètent la liste des contraintes structurelles importantes.

#### Contraintes liées aux intrants agricoles

- Semences améliorées : difficulté signalée par 38 % des exploitations agricoles, particulièrement à Anjouan (39,8 %).
- Engrais minéraux (19 %) et engrais organiques (15 %) restent coûteux ou non disponibles, freinant l’intensification agricole.
- Produits phytosanitaires (13 %) sont également jugés insuffisants ou trop chers.

**Tableau 104: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de l'agriculture dans votre ménage et par île**

Principales contraintes au développement de l'agriculture	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Non-disponibilité / Coût élevé des semences améliorées ou certifiées	1 860	28,30	16 518	43,00	8 736	33,16	27 115	38,01
Non-disponibilité / Coût élevé des engrais minéraux	997	15,17	9 610	25,02	2 820	10,71	13 427	18,82
Non-disponibilité/ Coût élevé des engrais organiques	877	13,35	7 732	20,13	2 255	8,56	10 864	15,23
Non-disponibilité / Coût élevé des produits phytosanitaires	699	10,64	7 390	19,24	1 314	4,99	9 403	13,18
Mauvais état /insuffisance des ouvrages hydro agricoles	598	9,09	7 466	19,44	1 794	6,81	9 857	13,82
Maladies de cultures	1 894	28,81	12 243	31,87	7 605	28,86	21 741	30,48
Ravageurs / prédateurs	1 644	25,01	6 264	16,31	7 512	28,51	15 420	21,62
Insuffisance/manque d'encadrement	1 834	27,90	14 125	36,77	6 284	23,85	22 243	31,18
Insuffisance/manque de matériels agricoles	2 237	34,03	17 402	45,30	9 185	34,87	28 823	40,41
Changement climatique	1 797	27,34	10 140	26,40	4 663	17,70	16 600	23,27
Faiblesse des prix des produits à la récolte	1 185	18,03	7 470	19,45	2 712	10,29	11 367	15,94
Manque de débouchés/collecteurs	333	5,07	1 682	4,38	603	2,29	2 618	3,67
Problème d'insécurité	3 665	55,76	17 472	45,49	14 097	53,51	35 235	49,40
Problème foncier (insécurité, manque de terres,...)	579	8,81	7 816	20,35	1 958	7,43	10 353	14,52
Manque / Insuffisance des moyens financiers	2 509	38,18	19 083	49,68	10 532	39,98	32 125	45,04
Enclavement	39	0,60	666	1,73	870	3,30	1 575	2,21
Non-respect des cultures et biens d'autrui	227	3,46	4 689	12,21	431	1,64	5 347	7,50
Autres à préciser	384	5,85	1 250	3,25	1 264	4,80	2 898	4,06

### 13.2. Contraintes à l'élevage

Le RGA-2 montre que le secteur de l'élevage aux Comores fait face à des contraintes multidimensionnelles, touchant à la fois la santé animale, l'alimentation, le financement et les services d'appui.

#### Contraintes majeures au niveau national :

- Les maladies animales sont la première contrainte, citées par 51 % des ménages éleveurs, ce qui traduit une forte vulnérabilité sanitaire et une couverture vétérinaire insuffisante.
- Le manque ou l'insuffisance de moyens financiers arrive en deuxième position (51 %), confirmant la difficulté d'investir dans la santé animale, l'alimentation et les infrastructures d'élevage.
- L'insécurité (vols, prédation, conflits liés au bétail) est signalée par 42 % des ménages, reflétant une contrainte sociale et économique majeure.
- L'alimentation/pâturages insuffisants touchent près d'un tiers des ménages (37 %), ce qui illustre la pression foncière et la dégradation des ressources naturelles.
- Le manque ou l'insuffisance d'encadrement technique est cité par 33 %, confirmant la faiblesse des services de vulgarisation et de conseil zootechnique.

#### Contraintes secondaires

- Accès limité à l'eau pour le bétail (16 %), notamment à Anjouan, accentue la fragilité face aux sécheresses et au changement climatique.

- Problèmes de reproduction (9 %) et insémination artificielle insuffisante (8 %) limitent l'amélioration génétique du cheptel.
- Manque de services vétérinaires (27 %) et insatisfaction vis-à-vis des services existants (8 %) aggravent la situation sanitaire.
- Les problèmes de débouchés (6 %) et de monopole (2 %) traduisent des difficultés de commercialisation.

#### Analyse par île:

- Mohéli : forte prévalence des maladies animales (56 %) et problèmes d'insécurité (44,6 %).
- Anjouan : les contraintes dominantes sont le manque de moyens financiers (56,3 %), l'alimentation/pâturages (41,8 %) et le manque d'encadrement technique (36,6 %).
- Ngazidja : se caractérise par une combinaison de contraintes fortes : insécurité (46,5 %), maladies animales (45,7 %) et manque de moyens financiers (38,8 %). L'élevage comorien est confronté à une triple vulnérabilité : sanitaire, économique et institutionnelle. La forte dépendance à des pâturages limités et aux ressources naturelles expose le cheptel aux effets du changement climatique. L'absence de services vétérinaires performants et accessibles renforce l'impact des maladies. Le manque de débouchés structurés limite la valorisation des produits d'élevage, maintenant les ménages dans une logique de subsistance.

Le développement de l'élevage aux Comores est freiné par des contraintes sanitaires, financières et organisationnelles, aggravées par l'insécurité et la dégradation des ressources pastorales. La mise en place de programmes intégrés de santé animale, d'appui technique et de financement adapté, ainsi que la sécurisation des pâturages et des cheptels, apparaît comme une priorité pour moderniser le secteur.

**Tableau 105: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de l'élevage dans votre ménage et par île**

Principales contraintes au développement de l'élevage	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Maladie animale	2 702	55,37	16 128	52,02	7 890	46,70	26 721	50,63
Alimentation / pâturages	1 590	32,58	13 620	43,93	4 074	24,12	19 284	36,54
Approvisionnement en eau / insuffisance de points d'eau	590	12,09	6 219	20,06	1 704	10,09	8 514	16,13
Problème de reproduction (station de monte, reproducteur, porcelet, poussin,...)	314	6,44	3 668	11,83	879	5,20	4 862	9,21
Insuffisance des acteurs sur l'insémination artificielle	282	5,78	3 289	10,61	769	4,55	4 340	8,22
Insuffisance /manque d'encadrement technique	1 344	27,54	11 768	37,95	4 177	24,72	17 288	32,76
Dégénérescence des géniteurs et des races	258	5,30	2 588	8,35	463	2,74	3 309	6,27
Manque / Insuffisance des moyens financiers	2 168	44,42	17 912	57,77	6 717	39,76	26 797	50,77
Problème d'insécurité	2 260	46,30	11 900	38,38	7 760	45,93	21 919	41,53
Problème de débouchés	317	6,49	2 083	6,72	676	4,00	3 075	5,83
Manque / insuffisance de service vétérinaire	1 103	22,60	10 049	32,41	3 102	18,36	14 255	27,01
Monopole	51	1,05	575	1,85	339	2,01	965	1,83
Services des techniciens et vétérinaires non satisfaisants	118	2,41	3 220	10,38	840	4,97	4 177	7,91
Autres à préciser	221	4,52	572	1,84	784	4,64	1 577	2,99

### 13.3. Contraintes à la pêche

Le RGA-2 met en lumière une série de contraintes majeures freinant le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture aux Comores. Ces contraintes concernent principalement l'accès aux équipements, au financement, à l'encadrement, ainsi que les facteurs environnementaux et climatiques.

#### Contraintes majeures au niveau national

- Manque ou coût élevé des matériels de pêche (filets, embarcations, moteurs) : première contrainte, citée par 56 % des ménages, reflétant le caractère artisanal du secteur et la faible modernisation des moyens de production.
- Manque ou insuffisance de fonds d'investissement : mentionnée par 49 %, confirmant les difficultés structurelles d'accès au financement pour renouveler les équipements.
- Conditions climatiques défavorables : troisième contrainte avec 35 %, illustrant l'impact direct de la variabilité et des risques climatiques (vents, cyclones, houle) sur l'activité.
- Insuffisance ou manque d'encadrement technique : évoquée par 35 %, ce qui montre la faiblesse des services publics ou privés de vulgarisation halieutique.
- Problèmes de conservation et de conditionnement : touchent 22 % des ménages, traduisant un déficit d'infrastructures de froid, de transformation et de stockage.
- Les prix faibles à la vente (23 %) et le manque de débouchés (11 %) accentuent les difficultés économiques des pêcheurs.

**Tableau 106: Répartition des ménages agricoles selon les principales contraintes au développement de la pêche dans votre ménage et par île**

Principales contraintes au développement de la pêche	Ile						Comores	
	Moheli		Anjouan		Ngazidja			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Manque ou insuffisance (non disponibilité/coût élevé) des matériels (filets, embarcations...)	571	49,01	3 757	55,97	1 745	58,09	6 073	55,81
Problème d'alimentation des poissons	142	12,21	1 635	24,36	380	12,64	2 157	19,82
Approvisionnement en intrants (alevins)	32	2,73	474	7,06	74	2,46	580	5,33
Dégénérescence des géniteurs	22	1,89	202	3,01	54	1,80	278	2,56
Manque / insuffisance de fonds d'investissement	526	45,20	3 396	50,59	1 369	45,58	5 292	48,63
Insuffisance/manque d'encadrement	274	23,56	2 580	38,43	938	31,24	3 793	34,86
Surexploitation des plans d'eau	78	6,69	331	4,92	83	2,76	491	4,51
Obtention de Licence de pêche	146	12,58	1 175	17,49	234	7,80	1 555	14,29
Rétrécissement des zones de pêche/tarissement des eaux	74	6,38	636	9,47	276	9,19	986	9,06
Baisse des produits	153	13,17	908	13,53	374	12,44	1 435	13,19
Faiblesse des prix	426	36,59	1 525	22,72	533	17,73	2 484	22,83
Manque ou insuffisance de débouchés	128	10,95	885	13,19	201	6,67	1 213	11,15
Conditionnement et conservation des produits	312	26,78	1 503	22,39	550	18,32	2 365	21,74
Problème de vol	49	4,19	770	11,47	220	7,31	1 038	9,54
Conditions climatiques	378	32,51	2 239	33,35	1 180	39,27	3 797	34,90
Enclavement/insuffisance des routes	18	1,50	503	7,49	81	2,69	601	5,53
Utilisation de matériels prohibés	144	12,35	1 061	15,80	120	3,99	1 324	12,17
Autres à préciser	68	5,81	343	5,11	335	11,16	746	6,86

### Contraintes spécifiques par île

- Mohéli : met en avant le manque de moyens financiers (43,4 %), l'insécurité (vols, 3,1 %) et la faiblesse des prix (35,7 %), confirmant une économie halieutique fragile.
- Anjouan : concentre la majorité des contraintes en volume, avec un poids élevé pour les équipements (55 %), les fonds d'investissement (49 %) et l'encadrement insuffisant (38 %).
- Ngazidja : se distingue par une forte exposition aux conditions climatiques (42,1 %) et par des contraintes d'insécurité (vols, 6,5 %) et d'utilisation de matériels prohibés (4,7 %).

Le secteur de la pêche aux Comores reste artisanal, peu encadré et vulnérable aux chocs externes (climat, insécurité, volatilité des prix). Les faiblesses structurelles (équipements, financement, conservation) limitent fortement la compétitivité et la capacité des pêcheurs à valoriser leur production.

## ANNEXES

## Annexe 1: Répartition des exploitations agricoles selon les préfectures

Préfecture	Ménage agricole		Ménage non agricole		Total	
	Frequency	%	Frequency	%	Frequency	%
<b>Comores</b>						
<b>Total</b>	<b>73 966</b>	<b>71,09</b>	<b>30 076</b>	<b>28,91</b>	<b>104 042</b>	<b>100,00</b>
Moheli						
FOMBONI	3 800	73,89	1 343	26,11	5 143	100,00
NIOUMACHOUA	1 724	84,80	309	15,20	2 033	100,00
DJANDO	1 391	89,11	170	10,89	1 561	100,00
<b>Total</b>	<b>6 915</b>	<b>79,15</b>	<b>1 822</b>	<b>20,85</b>	<b>8 737</b>	<b>100,00</b>
Anjouan						
MUTSAMUDU	5 744	56,26	4 465	43,74	10 209	100,00
OUANI	7 012	73,87	2 480	26,13	9 492	100,00
DOMONI	9 884	88,31	1 309	11,69	11 193	100,00
MREMANI	8 367	89,29	1 004	10,71	9 371	100,00
SIMA	5 189	89,23	626	10,77	5 815	100,00
MOYA	2 925	92,42	240	7,58	3 165	100,00
<b>Total</b>	<b>39 121</b>	<b>79,44</b>	<b>10 124</b>	<b>20,56</b>	<b>49 245</b>	<b>100,00</b>
Ngazidja						
MORONI - BAMBAO	5 461	33,44	10 868	66,56	16 329	100,00
HAMBOU	1 923	72,70	722	27,30	2 645	100,00
MBADJINI OUEST	1 962	79,43	508	20,57	2 470	100,00
MBADJINI EST	3 054	78,98	813	21,02	3 867	100,00
OICHILI - DIMANI	2 702	85,61	454	14,39	3 156	100,00
HAMAHAMET - MBOINKOU	3 222	80,63	774	19,37	3 996	100,00
MITSAMIOULI	2 707	63,83	1 534	36,17	4 241	100,00
MBOUDE	2 309	83,39	460	16,61	2 769	100,00
ITSANDRA - HAMANVOU	4 590	69,68	1 997	30,32	6 587	100,00
<b>Total</b>	<b>27 930</b>	<b>60,64</b>	<b>18 130</b>	<b>39,36</b>	<b>46 060</b>	<b>100,00</b>

## Annexe 2: Répartition des exploitations agricoles pratiquant l'agriculture par préfectures

Ile/Préfecture	Exploitations pratiquant l'agriculture (production végétale)		Exploitations pratiquant l'élevage	
	Effectif	Taux d'adoption(%)	Effectif	Taux d'adoption(%)
Comores				
<b>Total</b>	<b>67 149</b>	<b>90,78</b>	<b>49 679</b>	<b>67,16</b>
Moheli				
FOMBONI	3 297	86,76	2 451	64,50
NIOUMACHOUA	1 619	93,91	1 080	62,67
DJANDO	1 335	95,97	896	64,40
<b>Total</b>	<b>6 251</b>	<b>90,40</b>	<b>4 427</b>	<b>64,02</b>
Anjouan				
MUTSAMUDU	4 826	84,02	3 398	59,16
OUANI	6 446	91,93	5 320	75,87
DOMONI	9 343	94,53	8 163	82,59
MREMANI	7 841	93,71	6 785	81,09
SIMA	4 968	95,74	3 612	69,61
MOYA	2 809	96,03	2 044	69,88
<b>Total</b>	<b>36 233</b>	<b>92,62</b>	<b>29 322</b>	<b>74,95</b>
Ngazidja				
MORONI - BAMBAO	4 293	78,61	2 609	47,78
HAMBOU	1 645	85,54	1 359	70,65
MBADJINI OUEST	1 861	94,85	1 315	67,02
MBADJINI EST	2 719	89,03	1 909	62,52
OICHILI - DIMANI	2 591	95,89	1 872	69,29
HAMAHAMET - MBOINKOU	3 004	93,23	2 010	62,38
MITSAMIOULI	2 337	86,33	1 493	55,15
MBOUDE	2 200	95,28	1 234	53,45
ITSANDRA - HAMANVOU	4 015	87,47	2 128	46,36
<b>Total</b>	<b>24 665</b>	<b>88,31</b>	<b>15 929</b>	<b>57,03</b>

## Annexe 3 : Répartition des terres agricoles selon les catégories agrégées d'utilisation des terres par préfectures

Comores	Superficie des terres agricoles	Superficie des Terres en culture	Superficie des terres arables	Superficie des terres cultivées
<b>Total</b>	<b>89 282</b>	<b>88 851</b>	<b>82 872</b>	<b>56 576</b>
Moheli				
FOMBONI	4 929	4 872	4 489	2 126
NIOUMACHOUA	1 259	1 241	914	1 036
DJANDO	1 343	1 343	1 286	649
<b>Total</b>	<b>7 531</b>	<b>7 456</b>	<b>6 689</b>	<b>3 811</b>
Anjouan				
MUTSAMUDU	3 744	3 649	3 348	2 751
OUANI	9 077	9 042	7 952	6 514
DOMONI	9 531	9 509	9 045	7 187
MREMANI	7 962	7 937	7 170	5 991
SIMA	4 196	4 092	3 835	3 338
MOYA	2 681	2 677	2 178	2 368
<b>Total</b>	<b>37 191</b>	<b>36 906</b>	<b>33 527</b>	<b>28 149</b>
Ngazidja				
MORONI - BAMBAAO	5 864	5 839	5 576	3 313
HAMBOU	1 877	1 872	1 426	1 343
MBADJINI OUEST	4 199	4 186	4 122	1 919
MBADJINI EST	8 246	8 246	8 175	2 691
OICHILI - DIMANI	6 103	6 103	5 825	2 986
HAMAHAMET - MBOINKOU	5 814	5 803	5 578	3 385
MITSAMIOULI	2 712	2 707	2 546	2 163
MBOUDE	4 334	4 329	4 204	3 302
ITSANDRA - HAMANVOU	5 411	5 405	5 203	3 513
<b>Total</b>	<b>44 561</b>	<b>44 490</b>	<b>42 656</b>	<b>24 616</b>

**Annexe 4 : Répartition des exploitations agricoles selon le taux d'adoption des différentes types de légumes pratiquées et par préfectures**

Ile/Préfecture	Banancier	Vanille	Manioc	Ignames	Patate douce	Pomme de terre	Arbres fruitières	ylang ylang	Girofle	Légumes	Mais	Gingembre	Canne à sucre	Taro	Fruit à pains
Comores															
<b>Total</b>	<b>58 738</b>	<b>6 634</b>	<b>58 161</b>	<b>8 548</b>	<b>18 040</b>	<b>1 666</b>	<b>20 024</b>	<b>5 384</b>	<b>14 367</b>	<b>10 095</b>	<b>14 368</b>	<b>2 788</b>	<b>5 565</b>	<b>28 170</b>	<b>18 099</b>
<b>Moheli</b>															
FOMBONI	3 107	355	2 700	268	743	9	1 068	210	556	446	878	56	228	1 852	377
NIOUMACHOUA	1 549	487	1 220	231	243	9	880	638	935	196	609	38	250	960	552
DJANDO	1 232	316	1 159	85	299	5	629	120	304	164	666	39	54	812	154
<b>Total</b>	<b>5 888</b>	<b>1 158</b>	<b>5 079</b>	<b>584</b>	<b>1 285</b>	<b>23</b>	<b>2 577</b>	<b>968</b>	<b>1 795</b>	<b>806</b>	<b>2 153</b>	<b>133</b>	<b>532</b>	<b>3 624</b>	<b>1 083</b>
<b>Anjouan</b>															
MUTSAMUDU	4 288	294	4 301	515	966	32	1 455	44	1 176	300	307	784	488	2 306	1 669
OUANI	5 779	342	5 668	719	1 996	65	2 587	141	2 638	1 487	1 213	302	399	2 487	2 466
DOMONI	7 582	430	8 730	741	2 668	73	2 872	2 225	2 334	2 012	3 004	160	932	2 371	3 227
MREMANI	6 000	331	7 130	1 764	3 859	428	2 518	719	2 619	868	3 267	233	291	3 692	2 766
SIMA	4 265	346	4 646	287	1 338	33	1 110	120	1 508	278	831	301	149	2 102	1 389
MOYA	2 728	616	2 566	314	333	121	1 004	1 013	1 591	428	216	151	533	1 927	1 431
<b>Total</b>	<b>30 642</b>	<b>2 359</b>	<b>33 041</b>	<b>4 340</b>	<b>11 160</b>	<b>752</b>	<b>11 546</b>	<b>4 262</b>	<b>11 866</b>	<b>5 373</b>	<b>8 838</b>	<b>1 931</b>	<b>2 792</b>	<b>14 885</b>	<b>12 948</b>
<b>Ngazidja</b>															
MORONI - BAMBAO	3 876	385	3 138	696	666	121	1 420	59	317	713	383	60	598	1 719	1 142
HAMBOU	1 591	439	1 192	388	165	11	810	26	182	167	61	27	245	744	710
MBADJINI OUEST	1 645	336	1 611	192	233	18	394	3	34	424	149	22	153	845	294
MBADJINI EST	2 449	128	2 533	259	607	165	514	6	11	428	599	384	203	818	243
OICHILI - DIMANI	2 311	236	2 157	199	413	33	279	3	2	496	385	28	140	1 115	198
HAMAHAMET-MBOINKOU	2 681	324	2 532	460	987	232	532	24	8	589	620	20	215	1 262	331
MITSAMIOULI	2 038	453	1 766	155	421	32	503	8	7	205	297	31	75	671	194
MBOUDE	1 864	269	1 928	307	1 193	163	317	3		543	483	15	119	766	136
ITSANDRA - HAMANVOU	3 753	547	3 184	968	910	116	1 132	22	145	351	400	137	493	1 721	820
<b>Total</b>	<b>22 208</b>	<b>3 117</b>	<b>20 041</b>	<b>3 624</b>	<b>5 595</b>	<b>891</b>	<b>5 901</b>	<b>154</b>	<b>706</b>	<b>3 916</b>	<b>3 377</b>	<b>724</b>	<b>2 241</b>	<b>9 661</b>	<b>4 068</b>

## ANNEXE 5 : PERSONNES ET INSTITUTIONS AYANT CONTRIBUE AU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE, 2025

### COORDONATEURS NATIONAUX

Mohamed Ali	DG INSEED
Mohamed Oussouf Fouad	Directeur National DNSAE
Achirafi Youssouf Mbechezi	Coordonateur Technique
Ahmed Abdallah Hamadi	Consultant National Statisticien
Mohamed Ouzali Abdou Bacar	Consultant National Informaticien
Soirda Daoud Moussa	Assistant Administratif et Financier
Oumilhair Salim Abdallah	Secetaire
Abdallah Solofo Victor	Coordinateurs Insulaire
Mikitadi Boura Houmadi	Coordinateurs Insulaire

### PERSONNEL DES ORGANISATIONS INTERNATIONAL QUI ONT CONTRIBUE DANS L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU RGA

#### FAO RAF

Noms et prénoms	Fonction
Dominique HABIMANA	Statisticien régional , FAO RAF
Eric Buramba	Consultant international, Statisticien spécialisé dans les enquêtes et recensements agricoles
Venant Habarugira	Consultant international, Statisticien spécialisé dans les enquêtes et recensements agricoles
Souhir Belaid	Consultant international spécialisée en méthodologies d'enquêtes et recensements agricoles
Al-Mubarah	Spécialiste des données statistiques pour les enquêtes et recensements agricoles, les bilans alimentaires et le traitement des données
Jean Nepomuscène Sebahire	Consultant international, Expert en traitement des données pour les enquêtes et recensements agricoles
Baba Ali Mwango	Spécialiste des données statistiques pour les enquêtes et recensements agricoles, les bilans alimentaires et l'archivage

### BANQUE MONDIAL

Mande Isaora Zefania Romalahy	Consultant
-------------------------------	------------

### PERSONNEL DU PROJET FSRP

Ali Mgomri	Coordonnateur du FSRP
Dr Ahmed Mze Marishall	Responsable de Suivi-Evaluation du FSRP
Zalhata Mohamed Abdou	Assistante de Suivi-Evaluation du FSRP
Nidal Ali M'sa	Responsable de Chaîne de Valeur du FSRP
Hicham Mohamed	Responsable de Nutrition du FSRP
Dr Mohamed Hassane	Responsable d'Élevage du FSRP

**EQUIPE TECHNIQUE NATIONALE**

Ahmed Athoumani	Imrane Miftahou
Ahmed Said Ibrahim	Loutfi Said Mouigni
Bastoin Msoma	Monaward Ahmed Mchangama
Faissoil Youssouf	Zalhata Mmadi
Ibrahima Moussa	

**ASSISTANCE NATIONALE INFORMATIQUE**

Haikal Mhadjou	Akime Mohamed
Nassuf Seleman	Kourachia Mohamed
Mohamed Ali Tchadhli	

**SUPERVISEURS**

Abdouhamid Alhamid	Kiwamiddine Chibaco
Abdoulbar Hatub	Koulthoumi Athoumani
Abidina Ahmada	Marahaba Abdou salami
Ahmed ali	Mlamali Fadhulati
Aida boura Houmadi	Nadhuma Yahaya
Alda Abdillah	Neemat Hamad
Ali ben Abou Oussene	Nourou Solofo
Ali Mohamed Mouigni	Rousny Bacar
Anli Ahamadi Oili	saoundati Said Ahmed
Assane Soidri	Salim Anchiddine
Halima Ahamada	Thoueiba Abdou
Houmadi Said Omar	Yasmine Mohamed

**CONTRÔLEURS**

Abdoul-Fatahou Ali	Nadjma Soule
Abdouroihamane Latuf M'Soma	Mohamed Abdou Mohamed
Adabi Soilihi Adibat	Mohamed Ahamada Said
Ahamada Said Raha	Mohamed Archad Said
Ahmed Aboulaithi	Mohamed Nadhoif
Ahmed Ali	Mouhamadi Said Idjihadi
Ahmed Said	Mouhamadi Soumaila
Aicha Ahmed Idjihad	Mounir Moustoidrane
Amina Bacar	Mounira Mohamed
Amir Miradji	Nadel Ali
Andil-Edine Saidali	Nadhiro Mohamed
Anisse Ahmed Said	Nafissat Mahamoud
Azade Ahmed Said Mlamali	Nafoudine Abtoihi
Chery Djamil	Naoumane Charkane
Djamaldine Ahmed	Nasbata Rachadi
Echati Daoud Bacar	Nawir Bacar Bounou
Elamine Ali Mohamed	Oumayrata Mdhikiri
Fahamya Izdine Mohamed	Oustadhi Hamadi Ousseine
Farouk Ali Mmadi	Petit Halifa Moilim
Hachim Mahamoud	Rasoarisoa Rachma Gallot Ali
Hadad Youssouf	Rayhane Abdallah Houmadi
Hadadi Said Mohamed	Rosette Ahmed
Haida Daoud	Roukia Athoumani
Halidi Ibrahim	Said Hassani
Haoulata Abdallah	Said Houmadi

Hindou Soudjay  
Houlayla Hazalis  
Houssaine Abderemane  
Houssam Rafiki  
Kameroun Ahamada  
Laidine Zidini Bacar  
Layidine Lahadji  
Mistoihi Mohamed

Saoudati Maoulida  
Saylane Ahmed  
Soighir Ali Ibouroi  
Yacer Ibrahim  
Youssef Djailane  
Zahara Mohamed Azihar  
Zainaba Msa  
Zainoudine Mohamed Islam

## ENQUÊTEURS

Abacar Ahmed  
Abacar Halidi  
Abdallah Fadhullah  
Abdallah Moussa  
Abderemane Saifdine  
Abdillah Amadi  
Abdillah Mmadi

Abdou Djoumoi Mfaoume  
Abdou Hassani  
Abdou Moursoidi  
Abdou Roihamane Said  
Taherdine  
Abdou Said  
Abdoul Aniou Said  
Abdoulbari Fatimat  
Abdoulgafour Rahadati  
Abdoulkarim Mhadjou  
Abdoulkarim Toyb  
Abdoullah Toilibou  
Abdoullah Ahamed  
Abdourahaman Ali

Abdourahim Karani Msoili  
Abdourahim Mze Mbaba  
Abdouraoufou Saandi  
Abdouroihamane Djandi  
Aboubacar Youssouf  
Adil Said Ali Hamadi  
Ahamada Mmadi  
Ahamada Soilihi Ramlta  
Ahmed Ben Youssouf  
Akmaldine Abdou  
Ali Ahmed  
Ali Foutoumou

Fahd Said Mohamed  
Faina Bourhane  
Fairouze Mohamed  
Faissoil Soumaila  
Faounat Mohamed  
Fatima Ahamada  
Fatima Omar

Fatima Said  
Fatouhia Mkoufoundi  
Fayal Doimirdine Bacar

Fayillatti Mohamed  
Fazdati Ibroihim  
Fouad Said  
Hadad Attoumani  
Hadidja Soilihi  
Hairati Mihidjahi  
Hakim Ali Houmadi  
Hakim Djae  
Halidi Hairil-Karim  
Halima Maka

Halimata Saendia Latuf  
Hamadi Bacar Zarianti  
Hamdane Youssouf  
Hamidou Ahamada  
Hamidou Bacar  
Hamidou Moindze  
Hamza Abdou  
Hamza Boina Hassane  
Hania Ahmed  
Hanine Mohamed  
Hardat Said Ali  
Harouna Moussa

Moustaly Mohamed  
Moustoifa Ali  
Moustoihi Hassani  
Mouzna Ali Ahamada  
Mouzna Kennedy  
Mze Farda  
Nabil Malide  
Nabouhane Soule  
Mhoudine  
Nadjim Mze Hamadi  
Nafssia Tsoumou

Naicha Anli Moulidine  
Naima Ali  
Naimat Abdillah  
Naimmati Mouhitou  
Naimou Moustoifa  
Naoufal Ali Yassini  
Nasser Said Omar  
Nassuf Said Mmadi  
Natharati Ahamada Ali  
Nayer Ahmed Abdallah  
Neemat Tohir Mmadi  
Chanfi  
Neima Nourdine  
Noufayssati Issihaka  
Nourdine Djoumoi Halidi  
Nouria Ben Allaoui  
Nousoiti Abdou  
Omar El Bachir Ali Bacar  
Omar Moindjie Mohamed  
Omar Youssouf Ali  
Omare Issoufi Houmadi  
Onzairou Bastoine Mhadji  
Ouldhoimine Maandhoine  
Souf

Ali Mze Mbaba Mdahoma  
 Ali Said Hassani  
 Ali Sindzanou  
 Ali Yassaon Soilihi  
 Ambidina Ali Ahamada  
 Amed Ali Bako  
 Amra Loutoufi  
 Anassiddine Saindou  
 Anchanti Mmadi  
 Anchoura Assulane  
 Anfaina Said Boura  
 An-Ichat Youssouf  
 Anita Oulida  
 Anli Bacar Mze

Anliya Omar  
 Anroi Anturi  
 Ansali Mourtadhoi  
 Ansoiri Soula  
 Anyaliddine Youssouf  
 Anycha Anzize  
 Anzilene Ahmed  
 Anzouni Mohamed Ali  
 Archimed Azihar  
 Arfata Youssouf  
 Arwa Athoumani  
 Asdjadi Assani Assoumani  
 Asmai Ahmed Lide  
 Assadillah Mohamed Mbousri  
 Assiati Anli  
 Assifahane Mirdane  
 Athoumane Issa  
 Athoumane Mdoihoma  
 Attoumani Ahamada  
 Azhar Azali  
 Azzedine Abdallah  
 Bachir Bahaoudine  
 Badrouline Ahamed  
 Baraka Mchangama

Ben Djaloud Ahmed  
 Ben Cheik Hamidou  
 Bilaly Ali Papa  
 Bouchirane Saindou

Hasmouna Ibrahim  
 Hayati Ainsa Bacar  
 Hayati Hamdani Mmadi  
 Hayati Soundi  
 Hayria Hamada  
 Hihdaya Abdou  
 Houna Mohamed Yahaya  
 Housna Ali Sidi  
 Housni Madjid Hassane  
 Houssain Ahmed Bacar  
 Houzal-Dine Said  
 Ibrahim Alkhalil  
 Ibrahim Maoulida Ahamada Mmadi  
 Ibrahim Mchangama Aicha

Ibrahima Abdallah Youssouf  
 Ichata Zakaria Hassani  
 Idrisse Ahamada  
 Idrisse Ben Salim  
 Ifrida Allaoui  
 Iklam Ibrahim Ben Ali  
 Imadou Mohamed Madi  
 Ismael Hairia  
 Ismael Said  
 Issa Haliba Mouandhoim Nadhoim  
 Issouf Boinamaicha  
 Kaied Kamardine  
 Kamal Dabaoudine  
 Kamardine Abdou  
 Kamardine Ahmed  
 Kamariat Abdallah  
 Karim Abdou  
 Kassim Ali  
 Kassim Saindou  
 Ladina Abdallah  
 Laila Mohamedi Lhadi  
 Laitazar Ahmed  
 Loutfia Loutfi  
 Mahafouz Abdallah

Mahamoud Mohamed Moussa  
 Maissane Kazouine Ali  
 Maissara Ahamed  
 Maoulida Alhamidi

Ousseini Said  
 Oussene Djamil  
 Oussoufa Fatima  
 Oustadhu Mohamed Sele  
 Oustalim Darani  
 Outhra Bouldane  
 Rachima Mohamed Oili  
 Rachmi Maoulida Said  
 Radjab Rachad  
 Rafida Issouf  
 Rafouanti Abdillah Islam  
 Rahamatou Ridjali  
 Rahia Athoumani  
 Rainourou Allaoui  
 Ramlata Mohamed  
 Ahamada  
 Ramlati Abidina  
 Ramnat Mahamoudou  
 Raouf Attoumane  
 Razimine Soumaila  
 Riama Mohamed Said Fazul  
 Rimla Ousseni  
 Saanda Ahamada  
 Saandi Mbae  
 Said Abdallah Chefic  
 Said Ali Youssouf  
 Said Elamine Ali  
 Said Ibrahim Daira  
 Said Mze Ali  
 Sainda Youssouf  
 Salama Mokadem  
 Salim Radjab  
 Salimata Mahamoud  
 Samawiya Abou  
 Samra Amir  
 Sandjema Said Omar  
 Sara Youssouf  
 Sayidate Batoul Nassur  
 Sitti Abdou  
 Soeifou Nassure Abdou  
 Soeif  
 Soibahou Mohamed  
 Soidicane Attoumane  
 Soidiki Salim

Bouldane Daoud	Mariam Ali Boinaidi	Soilahoudine Halidi
Bousri Mmadi Bacar	Mariama Ali Ali	Soilha Anliya
Chacri Ahmed Oili	Mariama Soilihi Mohamed	Souf Said Bahati
Chamssoudine Abdallah	Marudhua Naoumane	Soule Mohamedi Djae
Charfa Nafion	Mayachaou Said Issouf	Soule Mouhamed Nisrine
Chawal Kassim Abdou	Mayer Maskati	Tadjidine Younoussa
Cheik Ali Said	Mbae Bicharifa	Taissiri Ahamed
Colette Fahar-Eddine M'Soma	Mhadji Abdou	Tamkidine Attoumane
Daika Mourtadhoi Alioichei	M'Hadji Assane	Taoukilou Aliyane
Damir Chamsiddine	Mhoudine Antufat	Tarek Toihirou
Darouechi Mmadi	Mmadi Faissoili	Taslim Thaanlabi
Dhakoine Ahamadi Said	Mmadi Moussa	Taslime Mohamed
Dhoifardine Daoud	Mohamed Ahmed	Thoueybata Attoumani
Dhoul-Kamal Ahmed Abdallah	Mohamed Ali	Tohir Ahamada Hamadi
Dhoulkamal Attoumani	Mohamed Ali Ahamada	Walid Hassani
Dhoul-Kemane Saindou Bacar	Mohamed Ali Fatouma	William Rafiki
Djamal Ahamada	Mohamed Athoumani	Yaankoub Abdallah
Djamaldine Ali Ahamada	Mohamed Ben Abdou	Yahaya Bacar
Djannat Binti Djailane	Mohamed -Elamine Msaidie	Yaoumina Djailane
Djasma Ali Mohamed	Mohamed Fakehidine Ahamada	Yasmine Anliachourti
Djounce Fatse-Mat Binti	Soulaimana	Ahmed
Djoumoi Ali Ahmed	Mohamed Haloi	Yousra Ahamada
	Mohamed Kamardine	Youssafa Hassani Yasser
Djoumoi Mohamed Boina	Mohamed Moussa	Youssouf Bacar
Djoumoi Saandi Islam	Mohamed Nizar	Youssouf Darkaoui
Djounéidi Yourdi	Mohamed Radjay Said Youssouf	Youssouf Idi
Echat Zoubert	Mohamed Saandi	Zaidane Boura
Echata Ali	Mohamed Said	Zaina Abdallah Boina
Elarif Mdahoma	Mohamed Saifdine Soilihi Soief	Zainouddine Mohamed
Elarif Mradabi	Mohamed Soighir Youssouf	Zakaria Ali
Elarif Youssouf	Moilim Naima	Zalfata Azali
El-Kassimy Ahmed Soultouine	Moina Loulou Said Aboubacar	Zali Ali Mroimana
Elwane Anli	Moindze Youssouf Soilih	Zanfa Hafifati
Fadhimati Said Mze	Mounibou Abdourahmane	Zaoudjati Ahmed Ali
Faez Mohamed	Mounir Maoulida	Zaoudjati Chabani
Fahad Abdourahim	Moussa Ibrahim	Zayad Abacar
Fahamiya Soudjaye	Moussa Issihaka	Zidini Ahmed Soufiane
Fahardine Mze Mbaba	Moussa Youssouf	

## CHAUFFEURS

RIDAYI Ali Bacar  
DIMANCHE Ali  
ZARKACHITadjidine  
FARDY Ahamada

DAROUECHI Mohamed Chakir  
FAHADI Saandi  
AMDJAD Miktad

